Dix-septième année. - N° 6.109

ABONNEMENTS :

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

SAMEDI 28 NOVEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ❖ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ❖ Compte chèques postaux : Paris 272-43. -- Registre du Commerce n° 57

LA LEÇON FINANCIÈRE DE LA CRISE POLONAISE S'APPLIQUE A LA FRANCE

Une monnaie-or seule peut sauver la situation

Il est étonnant que la crise qui vient de se développer en Pologne ait passé presque inaperçue en France. Cette crise n'affecte pas seulement le relèvement de l'Etat polonais dans l'équilibre Européen. Elle apporte au milieu de nos convulsions une démonstration éclatante des résistances qu'un effort de restauration financière rencontre par l'intervention des facteurs politiques. A ce point de vue, l'enseignement est d'une actualité saisissante.

Pour ce qui est de la politique générale, l'évolution n'est pas pour émouvoir ceux qui font crédit au système de Locarno. Le soin de régler la crise a été confié au comte Skrzynski, celui-là même qui dirige la politique étrangère polonaise depuis deux ans, et a marqué l'orientation nouvelle. Le gouvernement de demain, comme celui d'hier, dépend d'une coalition des partis politiques.

Alors, dira-t-on, qu'y a-t-il de changé ?

Ceci, tout simplment que la politique polonaise s'est insurgée contre la sévérité des remèdes imposés par le dictateur financier. La crise s'est faite pour éliminer M. Grabski, c'est-à-dire l'homme qui, depuis deux ans, a présidé à la restauration financière. Voilà ce qui est grave.

× ××

On ne peut pas dire que ce soit une surprise. Le malade appelle désespérément le médecin quand il entrevoit la tombe. Dès qu'il se sent mieux la rigueur du régime fait oublier le péril passé.

La Pologne allait tomber dans l'abime quand elle a fait appel à M. Grabski, en décembre 1923. La Diète s'était relevée absolument ingouvernable. Elle est paragée en deux groupes : les éléments conservateurs, dominés par les nationaux démocrates, et les éléments de gauche, dominés par les socialistes et les agrariens. Les premiers n'avaient pas été assez forts pour maitriser le pouvoir. Les seconds avaient contribué à ruiner les finances par des expériences hasardeuses.

Dans la détresse, les Polonais se sont ressaisis. Ils ont fait appel à un gouvernement au-dessus des partis et à la dictature financière d'un technicien. Le résultat n'a pas trahi leur attente. M. Grabski a balayé le mark polonais et créé la monnaie d'or : le zloty. Il a pratiqué une politique d'économies rigoureuses et de taxation énergique. L'équilibre du budget a été rétabli et la monnaie stabilisée.

Mais cette cure a produit les souffrances ordinaires. Il faut toujours de longs et pénibles efforts pour remonter la pente de la banqueroute. En attendant la lente reconstitution du fonds de roulement, l'assainissement monétaire se traduit par une disette de capitaux d'autant plus pénible qu'elle coïncide avec une hausse formidable des prix.

× ××

Trois raisons ont contribué à donner à cette crise en Pologne un caractère particulièrement grave.

La première est extrêmement instructive pour nous. Dans l'espoir de ménager les éléments de gauche le dictateur a eu recours à une tentative de prélèvement sur le capital qui a fait un fiasco complet.

D'autre part il a, malgré l'avertissement de la Roumanie, envisagé une réforme agraire ruineuse.

La seconde raison de la crise est l'étroitesse de la base de la nouvelle monnaie, dont l'émission a dépassé à peine un demi milliard.

La troisième raison est la situation économique particulière de la Pologne, dont la balance commerciale dépend avant tout des exportations de céréales et de charbons. Or, la récolte de 1924 a été mauvaise et, pour comble de difficultés, l'Allemagne, qui se replie sur elle-même, a fermé ses frontières aux houilles polonaises..

Il en est résulté des troubles économiques qui ont menacé cet été la stabilité de la nouvelle monnaie or. Quelle plus belle occasion pour les mécontents qui supportent mal les épreuves de la cure, d'en dénoncer l'inefficacité ! Une opposition s'est manifestée, surtout par les éléments de gauche, et l'union sacrée a été ébranlée.

× ××

A la rentrée de novembre, le cabinet Grabski n'a réuni qu'une majorité de 29 voix. Le restaurateur des finances n'avait pas le soutien indispensable à la continuation de son œuvre, et il s'est effacé.

On doit souhaiter que le nouveau gouvernement n'abandonne pas la tâche difficile du relèvement financier. Les circonstances sont favorables à son achèvement. Un emprunt négocié en Amérique peut élargir la base monétaire. La belle récolte de 1925 ouvre de larges perspectives d'exportation. Tout peut encore être sauvé si la politique ne gâche pas le jeu.

SAINT-BRICE.

Cours des Changes

New-York : le dollar.....	25.69
Londres : la livre.....	124.56
Rome : la lire.....	1.03
Madrid : la peseta.....	3.64
Genève : le franc suisse....	4.94
Amsterdam : le florin.....	10.32

DEVANT LA MENACE DE LA DICTATURE SOCIALISTE

Où l'on voit M. Briand à la recherche d'un ministre des finances présentable

ET DE LA DIFFICULTÉ DE GOUVERNER SANS COHÉSION ET SANS DOCTRINE

Il semble bien qu'en dépit des efforts de « large concentration » tentés par M. Briand le parlementarisme a définitivement perdu la partie.

Une victoire transformée en défaite ; l'accroissement continu du prix de la vie ; l'incessante augmentation des impôts ; l'avilissement de la monnaie nationale ; le fruit du travail doublement menacé sous sa forme salaire en revenu, et sous sa forme épargne en capital ; la propriété en péril, voilà le bilan du parlementarisme.

Qu'on ne s'étonne donc plus si M. Compère-Morel, député socialiste, interviewé par notre confrère le Petit Bleu, lui fait les déclarations suivantes :

Entre le fascisme et nous, il n'y a plus place pour rien. Les Français veulent une autorité au sommet, une autorité qui agisse vite et avec force ,qui prenne et impose sans délai les décisions énergiques dont dépend le salut du pays. Si l'on ne veut pas de la nôtre, d'autorité, si l'on ne veut pas de nos projets, de nos idées, de nos principes, c'est la dictature d'extrême droite que la France aura avant peu.

Car elle en a assez, la France, de tant de gâchis, de débats qui n'en finissent plus, de discussions oiseuses qui ne résolvent rien, des montagnes d'amendements qui étouffent chaque projet, de l'impuissance, enfin, du parlementarisme.

Si nous avions, nous, le pouvoir, c'est dans les vingt-quatre heures que ce qu'il faut faire serait fait.Les républicains adopteront notre méthode ou ils sauteront !...

Voilà que la concentration est à l'ordre du jour !... C'est aller dans les catacombes quand il faudrait monter sur l'Himalaya ! « Ils » vont commencer par l'inflation — 6, 7, 8 milliards ? .. Dans six mois, il sera nécessaire d'en voter quinze autres, et nous dévalerons la même pente que l'Allemagne. ...

Je le répète : Nous ou le fascisme.

Nous voulons croire aux bonnes intentions de M. Briand. Mais, sur qui va-t-il s'appuyer ?

Sur une coalition de groupements politiques qui n'ont aucune doctrine, ce qui est la première des faiblesses.

Bien plus, ces groupements politiques sont divisés parce qu'ils représentent non pas les intérêts de la France, mais les intérêts de certains groupements financiers ou économiques.

Si les éclairs projetés par les dernières crises ministérielles ont fait un peu de lumière, c'est bien justement sur les manœuvres de la finance internationale, et sur sa main-mise sur le Parlement.

Ne nous faisons donc aucune illusion. Un cabinet de concentration sera tout aussi impuissant à guérir notre mal que ses prédécesseurs. Tout au plus, pourra-t-il en inspirant au public un peu plus de confiance, retarder un effondrement qui paraît désormais inévitable, si l'on ne se résoud à revenir rapidement à une monnaie saine, le FRANC-OR, à comprimer énergiquement les dépenses de l'Etat, et à passer la main à l'industrie privée en matière de monopole.

J'entends bien que M. Briand n'a point de visées aussi nettes. Il se contentera purement et simplement de faire voter le retour au scrutin d'arrondissement et de nous mettre en face de nouvelles élections.

Mais, ce qu'il nous faut, ce n'est pas un nouveau parlement, c'est un CHEF.

M. C.-W.

MM. Rakowsky (à gauche), Philippe Berthelot (au centre), Tchitcherine (à droite).

Bien que M. Briand ait formellement déclaré ce soir qu'aucune attribution de portefeuille n'était encore faite, des listes de futurs ministres n'en ont pas moins circulé à la Chambre, au Sénat et dans les antichambres du Quai d'Orsay, parmi les journalistes et les hommes politiques venus aux nouvelles.

Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de publier, à titre documentaire, et sans la moindre garantie, celle-ci aussi vraisemblable et serrant d'assez près la réalité, semble-t-il, et dont par ailleurs, les tenants étaient les plus nommés.

Présidence du Conseil et Affaires Etrangères : M. BRIAND.
Sous-secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil : M. Louis SOULIE.
Sous-secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères : M. Pierre LAVAL.
Intérieur : MM. CHAUTEMPS ou DALADIER.
Justice : MM. DALADIER ou CHAUTEMPS.
Finances : MM. BERENGER, PERET ou LOUCHEUR.
Guerre : M. PAINLEVE.
Marine : M. Georges LEYGUES.
Commerce : MM. DANIEL-VINCENT ou LOUCHEUR.
Travaux publics : M. de MONZIE.
Instruction Publique : M. ROUSTAN.
Agriculture : M. DURAND.
Colonies : M. PERRIER.
Travail : M. DURAFOUR.
Pensions : M. ANTERIOU.

Paris, 27 novembre. — M. Briand a commencé ses consultations d'assez bonne heure. Il a reçu tout d'abord M. Loucheur, puis M. Paul-Boncour, vers neuf heures.

MM. Lucien Hubert et Ossola sont venus ce matin au ministère, mais ont déclaré que leur visite n'avait aucune espèce de rapport avec la crise.

A dix heures précises arrive M. Paul Doumer. Il est aussitôt introduit dans les appartements de M. Briand.

A 10 h. 15, M. Briand descend de ses appartements. Il est en redingote et chapeau haut de forme.

M. Briand nous déclare :

— J'ai eu ce matin plusieurs entretiens : je me suis entretenu avec MM. de Selves, Loucheur, Paul-Boncour, Doumer, Jean Durand, Chautemps et Painlevé. Je vais maintenant voir M. Herriot. J'assiterai ensuite au service de la rue d'Aguesseau et je reviendrai à la fin de la matinée au ministère des Affaires étrangères. Je ne pourrai me rendre à l'Elysée que vers 15 heures. »

A la recherche d'un portefeuille

Après le départ de M. Briand sont arrivés au Quai d'Orsay, MM. Laval, Franklin-Bouillon, Lamoureux, le sénateur Soulié, ami personnel de M. Briand et l'un des leaders républicains-socialistes du Sénat, Bérenger, Maurice Sarraut, Valude, Marraud, Rio et Lucien Hubert.

En attendant le retour du président, ils furent introduits dans le cabinet de M. Peycelon.

A 11 heures, M. Briand fit une rapide apparition revenant de la présidence de la Chambre où il avait conversé avec M. Herriot.

Il serra les mains des personnalités qui l'attendaient, qui sont introduites dans son cabinet.

Il s'entretint tout particulièrement avec MM. Soulié et Bérenger.

Puis, à 11 h. 20, il s'éloigne définitivement, accompagné de M. Becq de Fouquières, directeur du protocole, en grande tenue, pour se rendre au temple de la rue d'Aguesseau

L'impression des parlementaires

Les personnalités politiques qui se sont entretenues ce matin avec M. Briand ont l'impression que celui-ci constituera très rapidement son ministère.

Il se pourrait qu'il eût mis au point sa combinaison demain dans le courant de la journée, peut-être même ce soir, pensent les plus optimistes.

— Tout en réservant la majorité des portefeuilles aux partis de gauche de la Chambre et du Sénat, républicains-socialistes, radicaux et radicaux-socialistes, gauche radicale, nous dit-on au quai d'Orsay, M. Briand s'assurerait la collaboration de la fraction plus modérée des républicains de gauche. On considérait ce matin comme vraisemblable qu'il fasse appel à un membre du groupe récemment constitué de la gauche indépendante, « groupe Le Trocquer ».

Il irait de soit que M. Briand conserverait, avec la présidence du Conseil, le portefeuille des Affaires étrangères. Il s'adjoindrait la collaboration d'un sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil qui serait M. Soulié, sénateur républicain-socialiste de la Loire.

Pour le ministère des Finances on cite les noms de MM. Bérenger et Louis Dausset, tout en donnant la préférence au premier, à moins que... à moins qu'un coup de théâtre n'ait lieu cet après-midi.

On en parlait ce matin sans donner d'ailleurs de précision. M. Briand a exprimé à M. Caillaux le désir de s'entretenir avec lui cet après-midi à 16 heures.

Il paraît certain que M. Durafour conservera le portefeuille du Travail qu'il détenait dans le précédent cabinet. Il en serait de même de M. Chautemps, Daniel Vincent, Daniélou, ce dernier pouvant se voir attribuer la marine de guerre.

Ajoutons enfin que la participation de MM. Pierre Laval et Georges Le Guss est probable. Celle de M. Chaumet est possible.

Ce que nous dit M. Maurice Sarraut

M. Maurice Sarraut, en quittant à midi le Quai d'Orsay, nous a fait la courte déclaration suivante, répondant à la question que nous lui posions sur sa collaboration au ministère de M. Briand.

— Il faut évidemment que M. Briand s'attache le concours d'amis sûrs afin que son gouvernement soit homogène et fasse du bon travail. Mais il est également utile que d'autre amis lui apportent leur concours du dehors. Je serai de ceux-là.

Et comme nous demandions à M. Sarraut Maurice si l'unanimité se ferait dans le parti radical-socialiste pour donner la confiance au ministère Briand, M. Sarraut nous répondit :

— N'en doutez pas. La tentative de M. Herriot manquée par suite de l'intransigeance des socialistes a complètement clarifié la situation. Aucune scission n'est à redouter dans le groupe. Les radicaux-socialistes feront bloc pour le gouvernement de M. Briand.

Nous croyons savoir que M. Briand attache le plus grand prix à la collaboration de M. Painlevé. Il a vivement insisté auprès de ce dernier pour qu'il accepte un portefeuille très important.

M. Briand a déjeuné dans ses appartements du Quai d'Orsay, en compagnie d'un certain nombre de ses amis ou futurs collaborateurs.

Le déjeuner au Quai d'Orsay a pris fin à 14 h. 30. M. Briand s'est immédiatement rendu dans son cabinet où l'attendait M. Malvy venu, comme on le sait, lui remettre les suggestions des comités directeurs et des bureaux des groupes de gauche de la Chambre et du Sénat, qui se sont réunis ce matin pour examiner la situation politique.

A 14 h. 45, M. Chéron, président de l'Union Républicaine du Sénat arrive tandis que MM. Paul Boncour, Chautemps, Daniélou, quittent le Quai d'Orsay.

M. Chéron ne reste que peu de temps.

Il repart à 15 h. 10 en déclarant :

— M. Briand a bien voulu me consulter sur la situation politique. Je lui ai donné mon avis que vous connaissez.

Arrivent ensuite MM. Chénébenoit, Chaumet, Lamoureux, Bienvenu-Martin, René Renoult, J. L. Dumesnil.

A 15 h. 40, M. Painlevé qui assistait au déjeuner offert par M. Briand, s'en va, bientôt suivi par M. Lamoureux. Ce dernier s'est entretenu avec le ministre des affaires étrangères, des questions financières. Son impression est que M. Briand n'en est encore qu'à la période des consultations

Voici Caillaux

M. Paul Doumer arrive à 15 h. 55, tandis que M. Pierre Laval s'éloigne. Bien qu'ayant assisté au déjeuner des amis et ministrables, il se défend d'être en mesure de donner la moindre indication sur les projets de M. Briand.

— Et M. Joseph Caillaux ? Lui demandons-nous.

— Comment ?... vous savez que M. Caillaux va venir ?

M. Joseph Caillaux se charge de donner lui-même la réponse. A cet instant précis, il apparaît sanglé dans un long pardessus

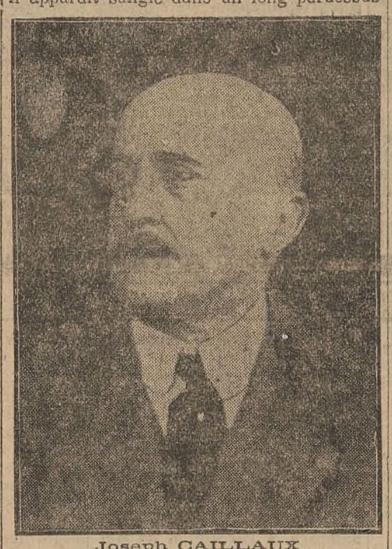

Joseph CAILLAUX

à taille et d'un pas rapide, vient vers son ami M. Laval, auquel il serra la main. Il est immédiatement introduit auprès de M. Briand.

A 16 h. 20, M. Daniel Vincent arrive, bientôt suivi par M. Raoul Péret. Mais voici M. Caillaux qui s'éloigne. Il est entouré par les journalistes qui lui demandent de préciser le sens de son entretien avec M. Briand.

— J'ai eu le grand plaisir, dit-il, de converser avec mon ami, M. Briand.

— Et c'est tout ?

— C'est tout...

(*Voir la suite en page 2*)

M. Mussolini peut être fier d'une grande œuvre nationale

Rome, 28 novembre. — Le Directoire du parti fasciste, après le rapport du secrétaire général Farinacci sur la question politique, a confirmé la résolution du Conseil National, au sujet de la clôture des inscriptions au parti, sauf dans des cas exceptionnels. Il a décidé la révision en 1926 de la liste des inscrits actuels.

Ou sujet du communiqué du Grand-Orient, le Directoire, après avoir relevé que la franc-maçonnerie voudrait continuer sa propagande et son action, tout en se conformant formellement à l'obéissance aux lois, a confirmé que le fascisme ne peut pas consentir sous une forme quelconque, le droit de cité à une secte qui a une part de graves responsabilités politiques.

Le Directoire a approuvé les lois fascistes et a constaté l'élan magnifique du pays pour la souscription du dollar, notamment dans la classe ouvrière.

Dix-neuf personnes blessées dans une collision

Paris, 27 novembre. — A 7 h. 30 ce matin, près du dépôt d'Epinay, par suite du brouillard, deux tramways se sont rencontrés.

Dix-neuf personnes sont légèrement contusionnées.

Une seule, Mme Julie Bouteller, 42 ans, demeurant à Saint-Denis, a été grièvement contusionnée et transportée à l'hôpital de Saint-Denis.

L'AVIATEUR BIZOT EST MORT

Versailles, 27 novembre. — Le pilote-aviateur Maurice Bizot, victime, hier soir, au-dessus de l'aérodrome de Buc, d'une grave accident d'aviation, est mort des suites de ses blessures, à la clinique du docteur François, à Versailles.

Les funérailles de la Reine Alexandra

Paris, 27 novembre. — Ce matin à 11 h. 30 a eu lieu la cérémonie religieuse en l'église de l'ambassade britannique, à la mémoire de Sa Majesté la reine mère Alexandra, dont les obsèques ont été célébrées dans la matinée à Londres.

Le président de la République était représenté par le général Lasson, chef de sa maison militaire. M. Briand, ministre des Affaires Etrangères, était présent, ainsi que M. Becq de Fouquières, directeur du protocole et M. Laroche, directeur politique au Quai d'Orsay. Dans le temple décoré de tentures noires, frangées d'argent et portant sur cartouches, l'initiale de la Reine-Mère, avaient pris place le marquis de Crewe, en uniforme et tout le personnel de l'ambassade britannique, ainsi que les ambassadeurs ou ministres des pays représentés en France. Nous avons remarqué également parmi la nombreuse assistance. M. de Selves, président du Sénat ; le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris ; le duc de Montmorency, le général Joostens, etc.

Les cérémonies à Londres

Les funérailles solennelles de la reine Alexandra ont eu lieu ce matin en présence d'un immense concours de peuple, car la reine défunte était très aimée.

Dès hier soir, le cercueil contenant la dépouile mortelle avait été déposé dans la chapelle royale de Saint-James, où il a été veillé toute la nuit par le corps des gentilshommes d'armes et par la Yosmany royale.

Ce matin, dès 10 h. 45, le roi Georges V est arrivé à la chapelle royale, en compagnie du roi de Danemark et du roi des Belges. Il a été reçu par le comte Howe, lord-chambellan de feu la reine Alexandra. Le roi de Norvège et les membres de la famille royale avaient déjà précédé Leurs Majestés à la chapelle royale de Saint-James.

Chose rare à Londres, en novembre, il a neigé au moment où le cortège funèbre quittait la chapelle Saint-James. Le cortège se forma, très simple mais très grandiose. On y voyait, contrairement à toute attente, le prince de Galles marcher à la gauche de son Auguste père et on voyait en outre les personnalités qui se trouvaient à la chapelle Saint-James, le prince héritier de Roumanie, le prince Axel de Danemark, le duc d'York. Y prenaient part également, un détachement de 2.000 officiers et soldats de l'aviation, 200 officiers et soldats de la brigade des gardes, 20 officiers des Royal Horse Guards, 250 officiers et marins de la flotte, etc...

Le cortège a suivi l'itinéraire suivant : Marlborough Gate, Le Mail, La Horse-Guards-Parade, la grande artère de Whitehall, Parliament Street et enfin l'abbaye de Westminster, où le cerceuil a pénétré à 11 h. 15, par la porte ouest. En dépit de la température inclémente, des dizaines de milliers de personnes se trouvaient sur le parcours deux heures à l'avance.

Aussi quelques femmes durent-elles être transportées à l'hôpital, complètement évanouies. La majorité des femmes étaient en chapeau et gantées, les hommes avaient une cravate noire. Les magasins sur le parcours, dans le West End, étaient fermés. Pendant le passage du cortège, les musiques militaires jouaient des airs funèbres. Une immense foule recueillie se découvrait respectueusement devant le cercueil, et au passage des personnalités royales.

Vers 11 heures, a commencé à Westminster, le service funèbre auquel assistaient en outre, la reine Marie, la reine de Norvège, la reine d'Espagne et les princesses royales, arrivées directement et introduites dans l'église par la porte occidentale du cloître.

Le roi et les membres de la famille royale ont pris place alors à la tête du cercueil, cependant que la maîtrise chantait les réponses liturgiques.

C'est l'archevêque de Canterbury qui officiait, assisté du haut-clergé de Wetminster Abbaye. Le service funèbre terminé, le roi et les membres de la famille royale ont été conduits à la grande porte occidentale de l'église et se sont éloignés.

Dès la fin du service religieux, une foule énorme qui stationnait au dehors, a été admise à défiler autour du cercueil. Les portes resteront ouvertes aussi longtemps que les visiteurs se présenteront pour rendre un dernier hommage à la reine défunte et l'on s'attend à ce que le défilé se prolonge jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

La Reine Alexandra

A 18 heures, malgré le froid rigoureux, plus de 20.000 personnes attendaient encore de pouvoir entrer dans l'Abbaye .

Demain aux premières heures du jour, le corps sera transporté à Windsor et déposé dans la chapelle Albert où il sera veillé par les grenadiers et les gentilshommes de la Cour. Le roi Geoges, la reine Marie et la famille royale, arriveront à Windsor demain vers 11 h. 30 pour le service d'inhumation. Ils rentreront à Londres aussitôt après.

De superbes couronnes adressées par les souverains et par les démocraties du monde entier, arrivent sans arrêt et plus de trois cents tapissent déjà le cloître qui entoure la chapelle Albert.

PRÉPARATIFS DE GUERRE EN IRLANDE

Mitrailleuses et fusils vont-ils régler le conflit entre l'Ulster et l'État libre ?

Londres, 27 novembre. — On mande de Londondery que des détachements de la police spéciale du gouvernement de l'Ulster ont été aperçus dans la journée d'hier, faisant des exercices avec des mitrailleuses et des fusils sur la route qui mène à la frontière de Donegal.

Au cours de la nuit, assure-t-on encore, une sorte de mobilisation de toutes les troupes disponibles à Londondery a été organisée.

D'autre part, on mande de Belfast, capitale du gouvernement de l'Ulster, que des quantités considérables de fils de fer barbelés et de sacs de sable ont été aperçus dans les dépôts le long de la frontière qui sépare l'Ulster de l'Etat Libre.

Il ne faut pas évidemment s'alarmer outre mesure des nouvelles ou des indications assez sérieuses cependant, contenues dans les dépêches ci-dessus. Il n'en demeure pas moins qu'une grande tension existe entre le gouvernement de l'Etat Libre et le gouvernement de l'Ulster en vue de la fixation imminente de la frontière. On croit avoir des raisons, à Dublin, de craindre que les décisions de la commission de délimitation ne soient opposées aux revendications jugées légitimes à Dublin par l'Etat Libre et ceci a provoqué la démission de M. Mac Neil.

On s'efforce toutefois d'aplanir le conflit dans la mesure du possible et nul doute que l'entretien qui a eu lieu hier à Londres entre le président de l'Etat Libre, M. Cosgrave, et le président de l'Ulster, sir James Craig, en présence de M. Baldwin, n'ait eu pour objet d'arriver à un règlement satisfaisant pour les deux parties intéressées. Comme le président Cosgrave est rentré le soir même à Dublin, certains observateurs en concluent que les négociations de Londres n'ont pas abouti.

Reste encore un moyen terme d'éviter de plus graves complications, ce serait — et le gouvernement britannique y songe sérieusement, — que l'on remit à plus tard la publication du rapport sur la délimitation des frontières, afin de se donner du temps pour négocier encore.

LA TRAGEDIE DU DESESPOIR

Dijon, 27 novembre. — En gare de Beaune, face au bâtiment principal, on a trouvé, après le passage du rapide Paris-Marseille, à 8 heures du matin, le cadavre d'une jeune fille horriblement mutilé.

On crut d'abord que cette jeune fille s'était suicidée, mais on découvrit dans ses vêtements une lettre dans laquelle elle faisait connaître les causes de son désespoir.

Il s'agit d'une demoiselle de 18 ans, dont les parents habitent Beaune. Personne ne l'avait vu entrer en gare.

LA MERE DENATURÉE TENTE D'EXCUSER SON CRIME

Saint-Etienne, 27 novembre. — Le juge d'instruction a procédé aujourd'hui à l'interrogatoire de la femme Larderet, récemment arrêtée à Saint-Chamond, pour meurtre de quatre enfants.

Pour sa défense, la femme Larderet a déclaré que les quatre enfants dont les ossements ont été retrouvés dans la cave de l'immeuble qu'elle habitait, n'étaient pas nés viables.

Le docteur médecin-légiste qui a procédé à l'expertise, estime que deux des restes incriminés avaient sept mois, le troisième huit mois et le quatrième neuf mois.

LA TEMPETE

Anvers, 27 novembre. — Le steamer anglais *Lord Broughor* en route pour Anvers, se trouve au bateau phare de Wandeloer, avec ses machines détraquées. Il a demandé assistance et des remorqueurs sont partis à son secours.

La barque allemande *Opotrita* s'est échouée à la côte, entre Blankenberghe et Ostende. Des remorqueurs sont partis pour porter assistance.

Amsterdam, 27 novembre. — La tempête a causé de nombreux dégâts. Un bateau à hélice a été coulé au Zuiderzee. L'équipage composé de quatre hommes, a été noyé.

UNE DIGUE DE LA DYLE SE ROMPT PRES DE MALINES

Malines, 27 novembre. — La digue de la Dyle s'est rompue au hameau de Battel, au cours de la nuit. Une maison riveraine a été emportée par le courant et c'est à grand'peine que ses occupants ont pu être sauvés. L'eau s'est répandue jusqu'à proximité de la chaussée de Batteil à Malines. C'est la troisième fois depuis le mois de mars que la digue se rompt. Si des mesures énergiques, qui s'imposent depuis longtemps, ne sont pas prises, une catastrophe est à craindre.

UN EBOULEMENT MORTEL

Roche-la-Molière, 27 novembre. — Un éboulement s'est produit au fond d'un puits de mine. Les ouvriers Altadelle et Hadj Ben Embach, sujets marocains, ont été écrasés.

EN LIBERTE PROVISOIRE

Compiègne, 27 novembre. — La police a amené ce matin à Compiègne l'agent d'affaires Hugon, arrêté hier à la gare du Nord. Après interrogatoire, le juge d'instruction a décidé de laisser l'agent d'affaires en liberté provisoire, ainsi que son employé Loup. L'enquête se poursuit néanmoins.

« Tu enfanteras dans la douleur » *(GENÈSE)*

M. Briand est, en ceci d'accord avec les Livres Saints !

DERNIÈRE HEURE

Aurons-nous un cabinet ce soir ?

M. Loucheur y prendrait les Finances !!

Une déclaration de Raoul Péret

Arrivent encore MM. Franklin-Bouillon et Paul Boncour, et à 16 h. 50 M. Raoul Péret. Il est lui aussi très entouré et pressé de donner son opinion. Il déclare :

— On cherche toujours un ministre des Finances. Si vous voulez mon avis personnel, je crois qu'il faudra au moins huit à quinze jours pour mettre sur pied, avec l'aide des collaborateurs techniques, un projet financier qui se tienne. Sans celà, on risque fort de tomber dans les erreurs du passé.

— Mais ne seriez-vous pas, vous-même, Monsieur le président, chargé d'élaborer ce projet financier ? demandons-nous.

— Attendez que les choses soient au point.

Et comme cette réponse à la fois évasive et précise, crée parmi les journalistes ce qu'à la Chambre on appelle une « vive sensation », M. Péret ajoute :

— Je dois revenir ce soir, ici, pour causer avec M. Briand.

— Pour causer ?... seulement ?...

— Oui, pour causer. Il y a trop longtemps que j'observe le silence pour ne pas me rattraper maintenant.

Qui aura les finances ?

M. Lucien Hubert, qui vient d'avoir un court entretien avec M. Briand, exprime la même opinion que M. Raoul Péret.

— C'est l'attribution du portefeuille des finances qui est, à n'en pas douter, la pierre d'achoppement de la constitution du cabinet.

M. Briand a pressenti plusieurs spécialistes. Tous ont fait valoir la nécessité où ils se trouveraient de mûrir, pendant un temps assez long, une huitaine de jours pour le moins, le projet financier que les Chambres attendent. Les difficultés se trouvent augmentées par la nécessité invoquée par les personnalités en question, de consulter avant de donner une réponse affirmative, leurs groupes respectifs.

Je crois savoir, par ailleus, que M. Doumer a remis à M. Briand son projet financier, en le priant de l'examiner.

Et P. P. P. ?

Aux noms indiqués pour le portefeuille des finances, il convient d'ajouter celui de M. Paul Painlevé. On assure que M. Briand aurait vivement sollicité le président du conseil démissionnaire, de conserver auprès de lui le portefeuille des finances.

Si M. Painlevé acceptait, les deux ministères actuels du Trésor et du Budget seraient de nouveau réunis en un seul, mais un sous-secrétariat d'Etat serait rétabli. Parmi les titulaires possibles de ce poste, le nom de M. Pietri était indiqué avec le plus d'insistance.

On déclarait également dans la petite foule qui s'agite depuis ce matin au ministère des affaires étrangères, que M. Pierre Laval serait pourvu d'un sous-secrétariat d'Etat auprès de M. Briand, probablement au ministère des affaires étrangères, que M. Daladier avait de grandes chances de se voir attribuer le ministère de l'Intérieur, que M. Georges Leygues prendrait le portefeuille de la Marine, que M. Chautemps ferait partie de la combinaison et conserverait le portefeuille de la Justice, etc.

On affirmait que M. Briand serait en état de soumettre une liste de ses collaborateurs au Président de la République, dès la fin de cet après-midi.

M. Painlevé refuse

M. Painlevé étant revenu voir M. Briand, quitta le Quai d'Orsay à 19 h. 20, déclarant :

— M. Briand a bien voulu m'offrir de conserver le portefeuille des Finances dans son ministère. Il m'a été impossible d'accepter.

M. Briand s'entretint ensuite avec M. Léon Perrier, ministre des Colonies, du cabinet démissionnaire.

— Vous conserverez sans doute votre portefeuille, demande-t-on à M. Perrier.

— M. Briand ne m'a pas causé de cela, répond-il et je ne lui en ai pas parlé moi-même. M. Briand m'a seulement demandé de lui donner mon impression sur l'acceuil qui sera fait à son ministère par le Sénat et plus particulièremnt par la gauche démocratique. Je lui ai répondu que celle-ci et la majorité du Sénat étaient animées des meilleures intentions à l'égard de son gouvernement, comme d'ailleurs à l'égard de tout gouvernement de bonne volonté décidé à s'atteler resolument aux graves problèmes actuels. J'ai ajouté qu'en ce qui concerne la situation financière, le Sénat était prêt à accepter un projet raisonnable, qu'il n'avait aucune opposition de principe contre tel homme ou tel parti. Mais nous sommes actuellement en plein empirisme et je pense, avec un grand nombre de nos collègues, que les gens qui se retranchent à l'heure actuelle derrier des doctrines intangibles, sont de vrais fous.

« Ce sera long »

On pose encore une question au ministre sortant des Colonies.

— La combinaison de M. Briand vous paraît-elle en bonne voie ?

— A vous dire toute ma pensée, répond-il, je crois que ce sera long. J'ai eu l'impression que les pourparlers engagés par M. Briand n'étaient pas aussi avancés que je le supposais.

Ce que nous dit M. Briand

A 20 h. 30, M. Briand a quitté son cabinet de travail et gagné pour le dîner, ses appartements particuliers.

— Je ne vous énumérerai pas, nous a-t-il dit, les personnes qui m'ont rendu visite. Vous les avez notées au passage assez scrupuleusement pour que je n'insiste pas. Ce que je vais vous dire, c'est que contrairement à mon intention première, je n'irai pas à l'Elysée ce soir. Je suis encore dans la période des consultations et je n'aurai rien de précis à communiquer au président de la République. Ce n'est que demain matin, vers 11 heures ou 11 heures 30, que je pourrai converser utilement avec M. Doumergue.

Surtout n'allez pas publiez une liste du prochain ministère. Aucune attribution de portefeuilles n'est encore faite et toute liste serait, je vous le répète, pour le moins prématurée. Voilà tout ce que j'avais à vous dire.

— Mais les finances, demandons-nous encore.

— Vous pouvez voir, répond M. Briand, d'après la liste des personnalités que j'ai reçues, les possibilités que j'ai.

Sur ces mots énigmatiques, M. Briand s'éloigna.

M. Briand a quitté ses apartements particuliers vers 21 h. 45. Il s'est retiré dans son cabinet de travail où il s'est entretenu avec MM. Loucheur, Daniel-Vincent. Après une demi-heure de conversation, M. Briand a quitté le Quai d'Orsay pour aller au Palais de l'Elysée, afin, dit-il, de mettre le Président de la République au courant de l'état de ses négociations.

— Il n'y a rien de fait ce soir, a bien voulu nous déclarer M. Briand, car il y a encore des associations et des dosages à régler.

Au moment où il allait franchir la porte du vestibule, M. Briand rencontra M. Painlevé qui arrivait au Quai d'Orsay.

— Allez dans mon cabinet de travail, lui dit M. Briand, vous y trouverez des amis.

Et après avoir serré la main de M. Painlevé, M. Briand monta dans son automobile et se rendit à l'Elysée.

D'après les bruits qui circulent, la désignation de M. Loucehur comme ministre des Finances, serait chose faite.

« Le pauvre garçon est tout de même notre ami » disent les socialistes

Paris, 27 novembre. — Sur la proposition de M. Chastenet, appuyée par MM. Barthe et Paul Boncour, le groupe socialiste, pour dissiper toute équivoque, a chargé son comité directeur de se rendre auprès de M. Herriot, pour l'assurer de toute sa sympathie.

D'autre part, le groupe a admis le principe d'un manifeste qu'il adressera au pays et dans lequel il expliquera son attitude au cours des événements de ces jours derniers. Le groupe se réunira pour prendre une décision à cet égard cet après-midi.

Les palabres dans les groupes

Paris, 27 novembre. — Les comités directeurs et les bureaux des groupes de gauche, radicaux, républicains socialistes, gauche radicale de la Chambre, gauche démocratique du Sénat, se sont réunis ce matin au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Bienvenu-Martin. Après un échange de vues sur l'attitude prise la veille par le parti socialiste au sujet de la collaboration au gouvernement, M. Margaine a déclaré que le refus formulé par les socialistes ne devait pas entraîner de défection dans le parti radical et empêcher de réaliser son programme qui doit rester intact.

— Nous n'avons aucune raison, fit observer de son côté M. Frédéric Brunet, de jeter l'exclusivité sur M. Briand et les républicains socialistes ne peuvent qu'approuver la formation d'un cabinet dont il serait le chef.

M. Delthil, radical-socialiste, a fait observer que le parti ne pouvait s'engager avant de connaître la composition du ministère et son programme.

Puis M. Milhaud, radical-socialiste a demandé qu'avant tout, on étudie la composition de la nouvelle majorité.

Si l'on fait abstraction des 97 voix socialistes, a-t-il dit, il n'y a plus de majorité républicaine et alors que reste-t-il ? 41 républicains socialistes, 138 radicaux-socialistes, 44 membres de la gauche radicale, soit au total 224 voix. Et encore en supposant qu'il n'y ait aucune défection. Si nous élargissons ces chiffres comme nous pouvons le faire avec le centre, où il y a évidemment de bons républicains, nous pouvons encore recruter 36 voix. Enfin, si l'on y ajoute les quinze députés de la gauche indépendante (groupe Le Trocquer), nous arrivons au chiffre de 275. C'est celui qu'a obtenu le dernier cabinet Painlevé. Ce n'est pas la majorité de la Chambre. Cependant, a ajouté le député de l'Hérault, nous ne pouvons pas être plus à droite.

Il faut donc essayer encore de s'entendre avec les socialistes pour que ceux-ci permettent de vivre à un ministère ayant cette majorité.

M. Lenoir, républicain socialiste, estime toutefois qu'avant d'entamer de nouvelles négociations avec les socialistes, il faut connaître le programme du gouvernement et c'est le même avis que formule M. Malvy.

Enfin, M. Bienvenu-Martin conclut en déclarant que le parti radical-socialiste doit rester dans son orientation politique et financière, à l'exécution de son programme. L'ensemble des suggestions apportées au cours de la réunion sera communiqué à 14 heures à M. Briand par M. Malvy.

A la Chambre

Les élus du parti radical-socialiste se sont réunis cet après-midi à la Chambre, sous la présidence de M. Cuminal, sénateur. La discussion a été portée principalement sur la combinaison ministérielle en formation. Pour M. Ducos, le parti radical-socialiste accordera sa confiance au cabinet Briand, à condition qu'il fasse sien le programme du parti radical tel qu'il a été fixé dans les derniers congrès.

M. Borel soutient la même thèse ainsi que M. Delthil. M. Malvy rend compte de la conversation qu'il a eu au début de l'apres-midi avec M. Briand à la suite de la réunion tenue ce matin par les groupes de gauche. M. Briand lui ayant demandé s'il pouvait compter sur le parti radical, M. Malvy lui a répondu que cela dépendrait du choix des hommes et de l'orientation du programme gouvernemental.

M. Briand lui a alors déclaré qu'il ferait un choix analogue à celui de ses prédécesseurs, sauf pour une personnalité qui est plus à droite, M. Georges Leygues.

En ce qui concerne le programme financier, M. Briand envisagerait de reprendre celui du précédent cabinet, mais avec divers aménagements tenant compte de certaines manifestations de l'opinion publique.

M. Malvy a déclaré alors à M. Briand qu'il devait consulter son parti avant de lui dire si la collaboration radicale lui était entièrement acquise.

M. Hesse a fait observer qu'en raison de la haute personnalité de M. Briand, il serait inopportun de prendre dès maintenant telle ou telle décision susceptible d'entraver son action.

M. Chautemps a exprimé l'avis que M. Malvy revienne dans la soirée devant le groupe pour lui faire connaître les lignes essentielles du programme gouvernemental de M. Briand.

Mais M. Tissier, sénateur a été d'un avis contraire, estimant pour sa part qu'il faut que M. Briand sache que le groupe approuvera seulement un programme qui s'inspire du résultat des élections du 11 mai.

— Nous n'avons pas, a-t-il dit d'autre part, à prendre des responsabilités de parti sur la politique d'un ministère qui n'est pas constitué par un radical. Nous devons seulement collaborer avec lui, s'il nous apporte un programme minimum acceptable. M. François Albert a conseillé quant à lui, qu'on soumette à M. Briand certaines conditions de cette collaboration radicale.

La réunion s'est ensuite ajournée à 18 heures.

LE PRIX DES FARINES

Moulins, 27 novembre. — On a enregistré aujourd'hui au marché aux Grains une augmentation sur les cours de la farine qui de 175 fr. le quintal est passée à 178 fr.

Le seigle a coté de 90 à 94 ; l'orge de 95 à 105 ; l'avoine de 90 à 94 ; le son de 70 à 72. Toutefois le prix du blé est resté stationnaire à 132 fr. les 100 kilos.

LA QUESTION DE MOSSOUL

La Turquie refuse l'arbitrage

Constantinople, 27 novembre. — Le correspondant de l' « Exchange-Telegraph » télégraphie de Constantinople que le Conseil d'Etat turc s'est réuni ce matin sous la présidence de Mustapha Kemal et a définitivement arrêté la ligne de conduite du gouvernement en ce qui concerne Mossoul.

La Turquie est décidée à repousser l'arbitrage obligatoire de la Société des Nations et a mandaté en ce sens le ministre des Affaires Etrangères turc qui part demain pour Genève.

L'épilogue d'un coup de couteau

Pau, 27 novembre. — M. Jean-Pierre Dordains, 53 ans, pensionnaire à l'asile de vieillards de Camp-de-Prats, qui accusait son compagnon Darrigade, 78 ans, de lui voir dérobé un paquet de tabac, le lui reprocha une fois de plus le 16 août dernier en l'injuriant. Exaspéré, Darrigade le giffla Dordains ouvrit alors son couteau et frappa le septuagénaire avec une telle violence qu'il lui perfora le ventre. Douze jours après, la victime succombait.

Traduit devant les assises pour coups et blessures ayant occasionné la mort sans l'intention de la donner, Dordains a été condamné à deux ans de prison.

UN PARRICIDE

Bordeaux, 27 novembre. — Un coup de théâtre s'est produit à Vardelais, où une sexagénaire, Mme Dupoix, avait été, hier, l'objet d'une tentative d'assassinat.

Le fils de la victime a été arrêté ainsi qu'une femme, Jeanne Debac. Celle-ci a avoué avoir frappé Mme Dupoix à coups de serpe, sur l'instigation du fils Dupoix, dont elle serait la maîtresse.

UN GRAVE ACCIDENT D'AUTO

Londres, 27 novembre. — Un grave accident d'automobile s'est produit aujourd'hui à Saint-Albans, dans la banlieue de Londres. Deux camions-automobiles conduisant des ouvriers à leur travail se sont rencontrés. Seize blessés grièvement ont été transportés à l'hôpital.

LA MORT DU ROI DE SIAM

Paris, 27 novembre. — Dès qu'il a été informé de la mort de Sa Majesté le roi Rama VI, M. Briand a fait porter ses

Le prince SUKODAIA qui vient d'être proclamé Roi de Siam succédant à son frère qui vient de mourir

condoléances personnelles à la légation de Siam. Il a en même temps chargé notre représentant à Bangkok, d'effectuer une démarche analogue auprès du gouvernement siamois.

Les derniers succès français produisent la meilleure impression en Syrie

Paris, 27 novembre. — De Syrie, les nouvelles marquent que les derniers succès français ont produit la meilleure impression, ainsi que l'arrivée du régiment de renforts. Les notables du Haman semblent vouloir interdire aux Druses le passage de leur territoire. La bande qui occupait Koséir s'est retirée dans les montagnes, non sans avoir commis quelques pillages et tué trois Français.

Les Druses avaient fait une pointe sur la voie ferrée de Hams. Mais la voie est dégagée et maintenant intacte.

La rupture du Cartel exprimée en livres sterling

Paris, 27 novembre. — Le change français s'est inscrit aujourd'hui en vive reprise.

La livre qui avait dépassé il y a deux jours le cours de 130, et qui valait encore hier matin 129,80, a terminé sa séance officielle à 124,56, en recul de plus de cinq points.

Le dollar perd plus d'un point, à 25,69 contre 26,79 hier matin.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région Parisienne. — Mauvais temps de nord-ouest à nord, 8 à 12 mètres. Après neige nocturne, ciel très nuageux avec averses de neige et giboulées. Température nocturne en hausse passagère. Diurne stationnaire. Minimum de température, environ 1°.

Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la Région Parisienne. Température faible. Minimum de température, 1 à 3°.

Région du Massif-Central. — Mauvais temps. Vent de secteur nord-ouest, 6 à 8 mètres. Ciel se couvrant par le nord-ouest avec chutes de neige. Température en hausse. Gelées plus faibles. Minimum de température, de 1 à 3°.

Revue de la Presse

LE SANG-FROID, QUALITE DES CHEFS

L'Action Française (Léon Daudet) :

Comment obtient-on la fermeté de l'âme ? Par la clarté dans l'esprit, par une doctrine ferme. La domination sur soi-même, — condition première de la domination sur autrui — ne dépend ni des nerfs, ni des muscles, ni du sang, tributaires trop dociles de l'instinct. Elle dépend d'une saine raison, d'une raison qui pèse et qui juge. Nous nous en rendons compte journellement dans les difficultés courantes de la vie. Il en est de même dans les difficultés politiques, dont les difficultés financières dépendent.

On ne fera croire à personne qu'un pays comme la France, s'il est organisé et conduit, ne puisse résister à une crise monétaire, qui est surtout une crise de confiance. Mais la confiance dans le régime est morte. Pourquoi cela ? Parce que le régime a saboté la victoire. Parce qu'il n'a pas plus prévu les difficultés consécutives à la guerre, qu'il n'avait prévu la guerre. Même si le général Sarrail, devenu gouverneur militaire ou ministre de la guerre, jetait par terre un quart de Paris, comme il a bombardé Damas, ce nouvel acte de folie sanguinaire ne ferait que précipiter, au milieu d'épouvantables convulsions, la chute de la democratie homicide. Ce serait, là encore, de la panique. Pour que les gouvernants de la République en arrivant à envisager et à énoncer de telles éventualités, il faut qu'ils aient réellement perdu la tête. Ne s'aperçoivent-ils pas que de telles menaces achèvent de détacher d'eux toutes les personnalités raisonnables et réfléchissantes, qui constituent, à bonne distance des politiciens et des aigrefins, la réserve, sage et prudente, de la nation.

C'est à ces dernières que nous faisons appel, en ces heures graves, et que nous ne cesserons de faire appel. Non pour des parades d'action qui fournissent seulement des prétextes à l'élaboration des faux complots dont a besoin un gouvernement aux abois, non pour des fanfaronnades inconsidérées qui n'auraient d'autre résultat que de faciliter des mouvements révolutionnaires, mais pour une action réelle, aussi réfléchie qu'énergique, et dont voici les premières mesures, très simples et très faciles : cession à bail des monopoles ; dissolution ; gouvernement provisoire ; Etats généraux. De tous les points de l'horizon national peuvent et doivent se rallier à cette conception, qui n'exclut ni la fermeté, ni la justice, les hommes d'ordre, aux yeux desquels le chaos démocratique a fait son temps, et qui veulent léguer à leurs enfants un pays fort et une situation saine. Bourgeois, ouvriers, paysans, fonctionnaires, petits rentiers, petits pensionnés ont droit à leur pain quotidien, à la sécurité, à la tranquillité et, j'ajouterai, à l'honneur public. Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas.

LA LUTTE CONTRE LES SOCIALISTES

Le Figaro (Lucien Romier) :

Le Cartel parlementaire s'est rompu, hier, entre les socialistes et les radicaux, par suite de l'attitude des socialistes qui se déclarèrent absolument hostiles à toute inflation, même dite « provisoire ».

Le fait que M. Herriot, chef et représentant autorisé de l'esprit du Cartel, n'ait pas réussi à constituer le futur cabinet, consacre cette rupture. Rupture que la survivance des liens de sentiment ou des attaches locales pourra dissimuler quelque temps, mais qui, partant de la divergence des principes financiers et des votes, doit fatalement conduire les socialistes et les radicaux à prendre, devant le pays, des responsabilités contraires.

L'échiquier parlementaire est donc, à présent, disposé comme suit : les socialistes résolus à voter contre toute inflation ; les modérés qui semblent décidés, aussi bien, à voter contre l'inflation ou à s'abstenir ; les radicaux et le centre enclins, avec la majorité du Sénat, à tolérer une inflation provisoire, soit empiriquement au fur et à mesure des besoins urgents, soit méthodiquement par le système du plafond unique ou du plafond mobile.

Le problème de l'inflation qui a été, depuis un an, qu'on le voulût ou non, au centre de nos débats politiques, a donc fini par faire précisément la concentration politique. Il était fatal, en effet, que l'inflation, mesure essentiellement de moindre résistance et qui ne trouve son principe que dans l'opportunité, amenât le retour, au Parlement, de la formule opportuniste.

C'est dans ces conditions que le Président de la République a prié de nouveau, hier soir, M. Briand de constituer le futur cabinet.

La tâche de M. Briand semble maintenant aisée en théorie. Elle reste très difficile en pratique.

La première et la plus grosse difficulté, pour le futur président du Conseil, consiste à définir sa position vis-à-vis des socialistes. Si la divergence portait sur des questions accessoires, ce serait plus commode ; mais elle porte sur l'essentiel, sur la question financière qui domine à présent toute la politique du pays. Les socialistes ayant pris formellement une attitude de principe en la matière, il est peu probable qu'ils renoncent à se servir de cette attitude devant l'opinion, et, par conséquent, qu'ils s'abtiennent de combattre l'attitude contraire. Il faudra que le futur cabinet se défende, à son tour, en les combattant.

Une éventualité si nouvelle et qui comporterait de si profonds changements dans les tendances de cette législature ne peut être imaginée un seul instant sans le vote presque immédiat du retour au scrutin d'arrondissement. Le scrutin d'arrondissement serait donc le premier article d'un programme de concentration.

SOCIALISTES ET COMMUNISTES POUR LE COUP DE FORCE

L'Echo de Paris :

Depuis l'avènemnt bolcheviste, socialistes et communistes paraissaient partout s'opposer : luttes de votes et de discours en Allemagne, en Angleterre, en France ; luttes sanglantes en Russie.

Querelles d'hommes et de groupes sans doute, mais au fond, unité de doctrine. Le communisme n'est-il pas la limite même du socialisme, le socialisme intégral ? Mais, jusqu'à présent, les méthodes semblaient différentes, méthodes d'atermoiement chez les uns, méthodes de violence chez les autres ; le socialisme comptait gravir le pouvoir et détruire le capitalisme par degré, le communisme promettait d'escalader le pouvoir d'un bond et d'abattre le capitalisme d'un coup. L'un faisait appel au vote, l'autre à l'émeute d'abord, aux baïonnettes ensuite.

Et voilà que cette dernière différence, cette différence de tactique, disparaît à son tour. S. F. I. O. et Moscoutaires s'avèrent également partisans de la dictature et de la violence : minorité, ils se déclarent prets à imposer par la force leur joug.

Qu'on médite les affirmations formelles et officielles des S. F. I. O., au cours de ces deux derniers jours.

LE WATERLOO DU CARTEL

Le Rappel (E. du Mesnil) :

Là ! voilà le cartel qui est pris d'une nouvelle syncope sur le quai d'Orsay.

M. Edouard Herriot, qui était déjà engagé sur le pont Alexandre avec une « blumchen » à la boutonnière, a dû faire demi-tour.

A l'heure où j'écris, M. Israël serait en train de lui poser des sangsues (les sangsues après les lapins ! » ; et M. Edouard Herriot écrivait ensuite une belle lettre à messieurs les radicaux.

En fait de lettres, le Français le plus policé et le mieux éduqué commence à en dire cinq.

IL EST BIEN MORT

La Lanterne (F. H.) :

Cette fois, l'affaire est sérieuse, ce n'est plus une petite querelle de conjoints, s'est un divorce.

M. Herriot, une fois de plus, avait mis à la disposition de l'extrême-gauche les portefeuilles qui pouvaient l'attacher à son œuvre. il l'avait fait avec sa fraternelle courtoisie. Il apprit, non point par une démarche des socialistes, mais par les agences qu'au terme d'une discussion ardente, le groupe parlementaire S. F. I. O. avait décidé de refuser toute collaboration avec les radicaux, et, plus encore, de renoncer à la politique de soutien.

Il ne restait plus au président de la Chambre qu'à abandonner le mandat à lui confié par M. Doumergue.

Donc, plus de combinaison Herriot, ce qui est déplorable ; plus de cartel, ce qui est grave ?

Le moyen de s'accorder avec les socialistes ? Un courtisan de Louis XV disait plaisamment : « Ne se fâche pas avec moi qui veut ! » C'est le moment de dire : « N'est pas qui veut l'ami de M. Blum et de M. Compère-Morel. »

UNE LAPALISSADE

Le Quotidien (Pierre Bertrand) :

Si la situation s'est aggravée à nos yeux, c'est précisément parce que l'accord escompté ne s'est pas produit, et qu'en fin de compte la volonté du pays a été méconnue.

NE SOYEZ PAS KERENSKY

L'Eclair (Emile Buré) :

Est-ce l'aube des grandes journées révolutionnaires qui luit ? Les communistes en ont la certitude. Ils sont, dans leur sagesse apparente, plus inquiétants que jamais. Il se pourrait qu'ils eussent reçu de Moscou de nouvelles instructions. Ils s'efforcent en tous les cas de pousser au pouvoir les socialistes, sur lesquels ils comptent pour désarmer par la violence ceux qui leur barrent la route de la dictature.

Kerensky se laissera toujours duper par Lénine. Les socialistes prêtent complaisamment l'oreille aux suggestions communistes. Leur dernier manifeste dénonce leurs intentions séditieuses. Il traduit, en style parlementaire, l'extravagant article que vient de publier le rédacteur en chef du « Midi Socialiste », journal de M. Vincent-Auriol : « Avant que la bourgeoisie nous remette le pouvoir qu'elle est incapable d'exercer, écrit M. le citoyen Hudelle' notre devoir est de l'avertir que nous ne gouvernerons pas à sa manière. A des situations révolutionnaires, des procédés révolutionnaires. Si les lois ne nous permettent pas de prendre l'argent où il est et de punir, proportionnellement à la gravité de leur crime les déserteurs du devoir fiscal, nous passerons par dessus les lois. Il faut qu'on le sache. Et, pour qu'on le sache, il faut qu'on le dise. Si des financiers, plus ou moins malpropres, narguent le peuple et les commerçants et les industriels, après avoir mis leur argent en sûreté, et si nous n'avons vraiment aucun pouvoir de le faire rentrer les socialistes n'hésiteront pas à appréhender les coupables et à leur dire : « Payez ou vous allez être pendus », de la même façon qu'au cours de la guerre, on disait aux poilus : « Marchez à l'assaut, ou vous allez être fusillé ». Et nous les pendrons. »

Nous avons souvent dit : communisme ou socialisme, c'est tout un ! Bientôt chacun sera contraint de nous donner raison. M. Herriot aura été, en vérité, le plus sinistre des apprentis sorciers. C'est lui qui évoqua les forces mauvaises, qu'il s'avoue, aujourd'hui, incapable de conjurer.

AVOIR UNE DOCTRINE !

Le Gaulois (Curtius) :

Pourquoi les socialistes, après s'être avancés comme ils ont fait, ont-ils tout d'un coup montré une telle intransigeance que M. Herriot lui-même a reculé d'horreur.

N'ont-ils songé, en se déclarant prêts à prendre le pouvoir ou à le partager avec les autres groupes du Cartel, qu'à leur propagande ? Se sont-ils dit qu'ils se donnaient ainsi le mérite d'offrir leur panacée pour déclarer ensuite qu'ils eussent sauvé le pays si on les eût suivis. C'est possible. Il est possible aussi que, décidés un moment à tenter « de passer au-dessus des lois », comme dit M. Vincent Auriol, ils aient ensuite reconnu que leur heure n'avait pas encore sonné. Toujours est-il que les voilà sur l'Aventin avec un programme très arrêté, très net et qu'ils déclarent intangible. C'est dans les temps que nous traversons, une position qui n'est pas sans force. C'est même celle que nous eussions voulu voir prendre à l'opposition de droite. Avoir une doctrine, se montrer intransigeant sur les articles, accepter une discipline, cela confère à un parti une puissance singulière. Si les conservateurs possédaient ces avantages, peut-être seraient-ils, dans l'occurence et après la dislocation du Cartel, les arbitres de la situation.

LA MENACE SE PRECISE

L'Humanité :

L'habile Compère-Morel l'emporte sur Renaudel : le cabinet Herriot est mort-né. Il a suffi au leader de la gauche socialiste de surcharger de conditions l'offre de collaboration gouvernementale à laquelle il avait dû se résoudre pour torpiller la combinaison. D'ailleurs, M. Blum, qui n'est pas friand de responsabilités, l'appuya discrètement.

Nous avons plusieurs fois souligné que les radicaux sont las d'être les dindons de la farce du Cartel. Le refus des socialistes de faire partie du cabinet Herriot a mis le comble à leurs rancœurs et c'est le chef du parti radical qui a dressé l'acte de décès du Cartel en repoussant, en termes très carrés, l'offre éventuelle d'une reprise de la politique de soutien.

La coupure étant faite entre les radicaux et les socialistes, un « ministère de concentration », c'est-à-dire une malhonnête combinaison entre les ennemis d'hier devient possible : il était naturel qu'on fît appel à celui que Jaurès appela : « l'Aventurier ». M. Briand est chargé par M. Doumergue, l'élu de la droite, de constituer un cabinet qui ne sera viable que s'il se fonde sur la réconciliation de Malvy, l'exproscrit, avec Maginot, le fasciste...

Le parlementarisme s'est hier affaibli davantage et davantage discrédité : préparons l'action directe du prolétariat !

LA GRANDE PEUR

Aux Ecoutes :

D'un pas décidé, le jeune capitaine entra dans la salle des Pas-Perdus à la Chambre des députés.

Il était onze heures du soir et le cabinet Painlevé gisait dans la poussière depuis la fin de l'après-midi. Loin des indiscrets, radicaux et socialistes palabraient et s'entendaient pour dicter leurs ordres au prochain cabinet. Quelques-uns d'entre eux apparaissaient d'heure en heure dans la salle des Pas-Perdus, pour renseigner leurs bons amis, journalistes de « gauche ».

Ils étaient là une demi-douzaine, quand l'officier entra :

— Ça ! dit M. Bedouce, qui soudain bredouilla.

Il aborda le jeune capitaine :

— Eh ! alors... Qu'est-ce qu'on vient faire ici ?...

— Ma foi ! J'ai été entraîné par un ami désireux de savoir « où en est la situation »...

— C'est bien vrai, au moinsse ?....

— Comment, si c'est bien vrai !...

M. Bedouce s'éloigna. Quelques minutes après plusieurs de ses collègues, prévenus par ses soins, vinrent à tour de rôle dévisager le jeune officier. Les plus hardis le questionnèrent :

— La politique vous intéresse, capitaine ?...

— Peuh !... Je suis là en curieux, pour obliger un camarade...

— Ce n'est que pour cela, n'est-ce pas ?

A la troisième fois, le capitaine se mit à rire, car il avait compris :

— Excusez-moi, dit-il au député qui l'interrogeait, et croyez bien qu'il n'y a chez moi ni « chez personne » aucune arrière-pensée...

— Vous l'affirmez ?

— Je vous l'affirme.

Mais il se sentit surveillé et, gêné, il partit au bout d'un quart d'heure.

Cet officier était le capitaine Lhopital, aide de camp du maréchal Foch. Sa seule présence avait suffi pour semer la panique dans la mare du cartellisme :

— Attention au faciste !... Le dictateur !... Le dictateur !...

Un officier inoffensif avait, parce qu'attaché au maréchal, épouvanté la bande. Que sera-ce dès lors quand le vrai viendra, car il viendra...

GUSTAVE TERY EST AGACE

L'Œuvre (Gustave Téry) :

Nous avons déjà osé dire que certains députés socialistes étaient agaçants ; nous n'hésiterons pas à écrire aujourd'hui qu'ils sont franchement insupportables.

Je ne le dis pas en journaliste : je le dis en électeur, qui, aux dernières élections, a biffé plusieurs noms sur son bulletin, pour les remplacer par des noms socialistes.

ALLIER

MOULINS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Trois braconniers de pêche : Pellotot, Remy et Chopard font opposition à des jugements rendus contre eux par défaut. Mais comme ils ne comparaissent pas à l'audience, le tribunal confirme purement et simplement les précédents jugements.

— Paul Baudin, manœuvre à Lurcy-Lévy, a pêché sans autorisation dans un étang appartenant à M. de Waldner, 50 francs d'amende.

— Pierre Le Sur, 54 ans, sans domicile fixe, originaire du Morbihan, se voit condamné à deux mois de prison et 100 francs d'amende, plus l'amende fiscale de 116 fr., pour chasse sans permis à l'aide d'engins prohibés à Pierrefitte-sur-Loire.

— Lazare Clerc, 51 ans, journalier agricole, a frappé à coups de bâton son patron, M. Guillotot, 76 ans, propriétaire à Saint-Foir, qui lui avait donné congé. Deux mois de prison.

— Louis Lamouche, 24 ans, cultivateur à Garnat-sur-Engièvre et son oncle Jean-Marie Lamouche, 40 ans, entrepreneur de maçonnerie au même lieu, ont été surpris le 6 septembre dernier chassant à 7 heures moins dix alors que l'ouverture de la chasse avait été fixée à 7 heures. 100 francs d'amende à chacun avec sursis.

Au Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture s'est réuni hier sous la présidence de M. Marquais, qui a mis en délibéré trois affaires concernant : l'une une insuffisance de déclaration de revenus soumis à l'impôt. L'autre la même insuffisance pour un chiffre d'affaires. La troisième un différend entre la commune de Marcillat et le concessionnaire de son installation électrique. Il a d'autre part condamné M. Urbini, de Dallet (Puy-de-Dôme), à verser à la Cie P.-L.-M. une somme de 450 francs pour dommages causés par une automobile au passage à niveau de la route de Paris, à Trévol.

Enfin, le Conseil a renvoyé à une audience ultérieure, à la demande des parties, une affaire de travaux publics, intéressant la ville de Vichy et M. Bohly, entrepreneur.

Les élections à la Chambre de commerce

Communication :

Les membres de la Chambre de commerce de Moulins-Lapalisse ont l'honneur de solliciter les suffrages des électeurs, au scrutin du dimanche 6 décembre, en faveur de leurs collègues MM. Charpy, ancien membre du conseil supérieur du travail, ancien président de la Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment à Moulins ; Merle, ancien négociant à Cusset ; Tizon, ancien négociant, ancien conseiller d'arrondissement, ancien maire du Donjon ; arrivés au terme de leur mandat ; et de M. Rouillon, maître de verrerie à Souvigny, membre correspondant depuis 1920, en remplacement de M. Planchard, qui ne se présente pas.

Il serait superflu d'insister sur le services rendus par les chambres de commerce, pas plus que de vous énumérer les travaux de notre Compagnie et les diverses questions sur lesquelles ils ont portés :

Extension du réseau téléphonique, doublement de circuits ; exécution d'une ligne à double voie de Riom à Vichy ; Doublement de la ligne de Saint-Germain à Vichy : agrandissement de cette dernière gare ; passage souterrain à la gare de Moulins, aménagement de la force hydraulique de la 2e section de la Dordogne ; transports en grande et petite vitesse ; caisse de compensation orientation professionnelle ; apprentissage, etc...

Elle n'a pas ménagé, non plus, son effort dans la défense des intérêts industriels et commerciaux.

Elle continuera à les défendre avec énergie et avec d'autant plus de force que les suffrages que vous accorderez à ses candidats seront plus nombreux.

Vous pouvez compter sur nous comme sur le dévouement des candidats qui ont fait leurs preuves et que, pleins de confiance, nous proposons à vos suffrages.

LA FETE DES MERIDIONAUX

La fête annuelle de l'Amicale des Méridionaux a été définitivement fixée au samedi 12 décembre prochain.

Le banquet aura lieu à 19 h. 30 précises, au grand hôtel de Paris.

Les adhésions pour le banquet seront reçues dès ce jour et jusqu'au mercredi 9 décembre (dernier délai) chez MM. Lafont, président, 8, rue Datas ; Mus « Aux Lunetiers », 27, rue d'Allier ; Acariès, négociant, 27, rue Régemortes.

Une invitation donnant les détails pour cette fête de famille sera adressée à chaque membre participant.

Nous rappelons que la composition du bureau pour l'année 1926 est la suivante :

Président d'honneur : M. Carrère, secrétaire général, préfecture.

Président honoraire : M. Léon Champel publiciste à Neuilly-le-Réal.

Président actif : M. Jean Lafont, rue Datas ; vice-présidents MM. Dalbera, Oriol et Patrice ; trésorier : M. Gandiol ; secrétaire : M. Rigaud.

Membres de la commission : MM. Acariès, Aubepert, Anglade, Clérissi Crispon, Laurent, Laulhé, Marquais, Mus, Sarrasin.

AU PARC D'ARTILLERIE ANNEXE

Le « Courrier de l'Allier » annonce que de grands travaux sont en train, depuis quelque temps, à l'ex-A. M. S., pour l'appropriation des bâtiments destinés à recevoir la nouvelle industrie, qui consistera dans la réfection des obus de 37.

Un crédit de 500.000 francs, réparti sur deux annuités, a été affecté par le ministère de la guerre à ces travaux, qu'on ne compte pas voir achevés avant le courant et peut-être la fin de l'année prochaine.

Quand tout sera prêt, on embauchera la main-d'œuvre nécessaire, dont l'effectif pourrait comporter, d'après les vagues suppositions qui sont seules permises présentement, de 100 à 150 personnes.

Garnison. — Le colonel Ore, du 24e dragons, retraité, est nommé colonel de réserve et affecté au 1er dragon.

Sapeurs-pompiers. — Par décision du ministre de l'Intérieur, le capitaine Grave, commandant la compagnie de sapeurs-pompiers de Moulins, est nommé inspecteur départemental des sapeurs-pompiers de l'Allier, avec le grade de chef de bataillon.

P. T. T. — Les postulantes dont les noms suivent ont été admises au concours de dame employée des 9 et 10 juillet : Mlles Rougier, Prêtre et Desmontet.

Le temps. — Hier, temps froid. Le thermomètre indiquait à 7 heures 4° 5, à midi 1° ; maxima 0° 8 ; minima 5° ; baromètre 760 m/m.

Etat civil :

Naissances. — Maurice Gobet ; Pierre Souchet ; Jean Dupuy.

Publications de mariages. — Edouard Malis, élève gendarme à Moulins, et Marie Marty, à Cases-de-Pène (Pyrénées-Orientales) ; Pierre Janet, élève gendarme à Moulins, et Marie Melin, cultivatrice à Juif (Saône-et-Loire) ; Roger Thévenet, employé de banque à Moulins, et Louise Chandioux, institutrice à Paris ; Marcel Monin, négociant à Moulins, et Clotilde Gillet, à Moulins.

Décès. — Auguste Radureau, 64 ans, rentier ; Julie Malleret, 2. ans, épouse de Benoit Cuissinat ; Marie Busset, 80 ans, veuve de Thomas Verdier ; Anne Vignaud, 69 ans, veuve de Nicolas Lager ; Antoine Raymond, 66 ans, mineur ; Laurent Larnaud, 55 ans.

Les prochaines assises s'ouvriront le 18 janvier

Par ordonnance de M. le premier président de la cour de Riom, les assises du premier trimestre 1926 dans l'Allier s'ouvriront à Moulins, le mercredi 18 janvier, à 13 heures. Elles seront présidées par M. le conseille Rougier, qui sera assisté de MM. Maillot, président, et Marraud, juge au tribunal.

Accident du travail. — André Marat, 17 ans, menuisier, place d'Allier, a été blessé à l'œil droit par un éclat de bois. Incapacité de travail de cinq jours.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Fayolle, 5, rue François-Péron, un gant de laine ; par Mlle Labbé, 44, rue de la Fraternité, un porte-monnaie ; par le maréchal des logis chef de gendarmerie Monteggioni, 19, rue Regnaudin, une paire de gants d'homme.

Au théâtre. — Rappelons que ce soir samedi les tournées Baret donneront « La Folle Nuit », qui a été montée avec un véritable souci d'art.

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré demain dimanche par les pharmacies Biguet, rue Régemortes, et Bouteille, rue d'Allier.

DANS LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

M. Gaston Roux, contrôleur-rédacteur de 2e classe des contributions directes à Arras (Pas-de-Calais), est nommé dans le département de l'Allier en remplacement de M. Laurent.

M. Laurent Gervais, contrôleur-rédacteur de 1re classe des contributions directes dans le département de l'Allier, est nommé contrôleur de 1re classe et chargé de la gestion de la division de Vichy-les-Sources, en remplacement de M. Pelofy, nommé titulaire de la division de Vichy-Beauséjour.

VICHY

Un ouvrier mouleur est grièvement blessé aux yeux

A l'usine des Graves, un ouvrier mouleur, Joseph Pecner, 23 ans, tchéco-slovaque, fut atteint au visage par de la fonte en fusion.

Grièvement blessé aux yeux, il fut admis d'urgence à l'hôpital civil.

Le spécialiste n'a pu se prononcer sur la gravité de ses blessures.

Concert de l'Harmonie Municipale « La Revanche ». — L'Harmonie Municipale donnera un concert demain, au kiosque de la Source de l'Hôpital, à 14 h. 30, sous la direction de M. Bourbié.

En voici le programme : Lorraine, marche, (P. André) ; Ouverture des Noces de Figaro (Mozart) ; a) Tes grands yeux (mélodie vénitienne, b) Premier soir d'amour (valse de genre) F. Popy ; Fantaisie sur Aïda (Verdi) ; La Péria, suite d'orchestre (P. Lacôme).

SOUVIGNY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

— Le conseil municipal a procédé à la nomination des délégués pour la revision de la liste électorale ; désigné les répartiteurs pour 1926.

— Donné un avis favorable à plusieurs demandes de soutiens de famille.

— Donné acte à M. le maire de la communication des dépenses imprévues.

— Admis plusieurs demandes d'assistance aux vieillards et aux familles nombreuses.

— Voté la gratuité de la remise des télégramme dans toute l'étendue de la commune.

— Approuvé le cahier des charges relatif à l'adjudication de la bascule publique.

— Relevé les tarifs des droits d'abattage.

— Relevé les traitements des femmes de service au marché.

— Approuvé le marché avec M. Cilon, marchand de bois, concernant une vente d'arbres.

— Ajourné jusqu'à la session de mai deux demandes de relèvement de traitement d'employés communaux.

— Autorisé M. le maire a traité amiablement pour les marchés de peu d'importance.

— Procédé à la nomination d'une commission chargée de rechercher les moyens de relever les foins de Souvigny.

— Approuvé le rapport de M. Belien, adjoint ayant trait à la réparation de divers chemins.

Etat civil :

Décès. — Emile Lambert, 56 ans.

YZEURE

Concert. — Un concert sera donné aux Charmettes, dimanche prochain, à 14 h. 30. Indiquons que les auditeurs de cette matinée entendront : Mlle Meyrac, violoniste, exécuter les « Chants russes », de Lalo et le « Chant sans paroles » de Tschaïkowski ; un chœur pour voix mixtes « Aux morts pour la patrie », de Février ; un chœur pour voix enfantines : « Ronde du petit agneau bêlant », de Dalcroze ; un trio pour deux violoncelles et piano ; « Barcarolle », composition de Mlle Schneider qu'exécuteront MM. Déchelle et Rupin, et l'auteur.

Enfin Mlle Radier, mezzo-soprano, se fera entendre dans « Infidélité », de Raynaldo Hahn, et « Où vais-je ? » de Schubert.

La Sainte-Cécile. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés demain dimanche à la messe de 10 h. 30, à l'occasion de la Sainte-Cécile :

1° *Marche romaine* (J. Clérisse) ; 2° Intermezzo de *Cavalleria Rusticana* (Mascagni), Fanfare d'Yzeure : 3° *Elégie* pour violoncelle (Massenet) M. Rupin ; 4° *Largo* (Haëndel), Fanfare d'Yzeure ; 5° *Panis Angelicus* (C. Franck), M. Déchelle ; 6° *Hymne à la nuit* (Andrieu) et *Le Joyeux trompette*, pas redoublé avec tambours, clairons et trompettes (Allier) Fanfare d'Yzeure.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Congrès catholique. — Un congrès de l'Union catholique aura lieu à Bourbon-l'Archambault, le dimanche 6 décembre.

Une conférence y sera faite par Me Monicat, du barreau de Moulins.

CUSSET

Accidents du travail. — Da Silva Alvaro, 25 ans, menuisier à la Société Industrielle du Bourbonnais, a reçu un éclat de bois dans l'œil droit ; Séphen Krzeminsky, 24 ans, manœuvre à la Société Industrielle du Bourbonnais, en coupant des boulons s'est contusionné l'index gauche ; Paul Chassat, manœuvre à la caoutchouterie P. Ouhénard, s'est foulé le majeur droit ; Blaise Passerat, manœuvre à la caoutchouterie P. Ouhénard, est atteint de brûlure les cornées des deux yeux, par projection de potasse ; Simon Randier, manœuvre à l'usine des Graves, s'est blessé à l'annulaire gauche ; Alphonse Belot, chef d'équipe à la Société Industrielle du Bourbonnais, en calant la roue d'un wagonnet s'est blessé à la main gauche ; Alexandre Sabo, serrurier à l'usine des Graves, a reçu un éclat métallique dans la cornée de l'œil gauche ; Jean-Baptiste Beauparlant, manœuvre carrier à l'entreprise Dupré père et fils, en soulevant une lourde pierre, s'est fait une déchirure de la région lombaire.

La fête du village de Chassignol. — Demain dimanche aura lieu la fête annuelle du village de Chassignol.

A cette occasion, un grand bal sous parquet salon avec brillant orchestre aura lieu au café Rumeau.

Etat-civil :

Naissances. — Enzo Dianelli, place du Centenaire-de-la-République ; Maurice Mazellier, au lieu des Grivats : André Relave, au lieu des Grivats.

Publication de mariage. — Antoine Forest, moteur, domicilié à Paris, rue Pradier, et Marguerite Diot, fille de salle, au lieu des Grivats.

Décès. — Marie Blanc, 65 ans, épouse de Blaise Maridet, rue du Champ-d'Auger ; Marie Benit, 74 ans, veuve de Pierre Saugère, route de Saint-Germain-des-Fosses ; Claude Colin, 81 ans, cultivateur, au lieu du Revers-des-Bois.

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

Les vols dans les trains. — A l'arrivée en gare de Saint-Germain, d'un wagon de marchandises, en provenance de Lyon, on a constaté que deux caisses, contenant l'une des conserves l'autre des pâtes alimentaires, avaient été décloses et qu'elles accusaient un manquant total de 7 kilos.

On croit que le vol a été commis à Lyon.

MONTLUCON

Distribution des prix aux lauréats des concours d'apprentis

La distribution solennelle des diplômes, médailles et prix aux lauréats de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle et des concours d'apprentis aura lieu demain dimanche 29 novembre, à 10 heures du matin, salle des fêtes de l'hôtel de ville.

La cérémonie sera présidée par M. Luc, directeur-adjoint de l'enseignement technique, qui parlera du « Rôle social de l'enseignement technique et en particulier des cours professionnels ».

La Société musicale « La Philharmonique » prêtera son gracieux concours.

Toutes les personnes qui s'intéressent au développement de l'enseignement professionnel sont invitées à assister à cette manifestation.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Augustine Troubat, femme Barrault, 40 ans, bouchère à Huriel, pour tromperie sur le poids de la viande qu'elle vendait, 25 francs d'amende.

Nerdre et Louis Michard, 23 ans, ouvrier d'usine, neveu de Auclair, se sont, au cours d'une dispute, réciproquement porté des coups. L'oncle est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis et le neveu est acquitté.

— Marie Vernade, 63 ans, laitière à Vignoux, commune de Dourerat, a vendu du lait écrémé à 40 % sans que les bidons qui contenaient ce lait soient munis de l'étiquette exigée par la loi : 25 fr. d'amende.

— Pierre Ancante, 22 ans, ouvrier d'usine à Montluçon, a dérobé une chambre à air de vélo, au préjudice de la Société Dunlop où il travaillait : 50 fr. d'amende avec sursis.

— Léonard Democrate, cultivateur, poursuivi pour avoir tiré un lièvre sur une propriété gardée, est acquitté par le tribunal, la preuve du délit n'étant pas apportée.

Accidents du travail. — Josias Barankos, 19 ans, manœuvre à Saint-Jacques, arrachement de l'ongle du gros orteil gauche ; Pierre Champaud 24 ans, machiniste chez MM. Myoux, Manessier et Tournois, carrossiers rue de Paris, plaie tranchante de l'extrémité du médius gauche.

Etat civil :

Naissances. — Maurice Despeyroux, 4, rue Bretonnie ; Henri Bonnefond, 4, rue Pierre-Petit.

LAFERTE-HAUTERIVE

Abus de confiance. — Mme Ramin, hotelière à Laferté-Hauterive a porté plainte contre un représentant de commerce, habitant le département du Gard, Marcel F..., qui prit pension chez elle pendant un certain temps et partit sans régler sa note, s'élevant à 542 francs.

LOIRET

MONTARGIS

Disparu depuis plusieurs jours, il est retrouvé. Parti de sa demeure, 132 bis, rue de Châteaurenard, avec l'intention de mettre deux lettres à la poste, M. Ulysse Jacquart, vieillard de 78 ans, avait été soudain frappé d'amnésie ; il ne retrouva pas son domicile.

Le vieillard vient d'être trouvé, épuisé de fatigue, au bord d'un fossé, à quelques kilomètres au-delà de Nogent-sur-Vernisson.

GIEN

Trouvailles — Une toilette noire de couturière une jeune chienne blanche et marron.

Déclarations de chiens. — Le maire informe ses administrés que les possesseurs de chiens doivent déclarer à la mairie avant le 15 janvier 1926, le nombre de leurs chiens et les usages pour lesquels ils sont imposés.

Etat-civil :

Naissance. — André Tant, au Petit-Tertre.

COURTENAY

Fête de Saint-Eloi. — Courtenay va fêter avec entrain notre bon saint Eloi. L'Union Musicale va prêter son concours et un excellent orchestre se prépare pour le bal qui s'annonce des plus brillants.

LA BUSSIERE

La fête de Saint-Eloi. — La Confrérie de Saint-Eloi, réunie dimanche 22 novembre en assemblée générale, a décidé de fêter saint Eloi le mardi 1er décembre, avec le programme suivant :

A 10 heures, messe solennelle. A l'issue de a messe formation du cortège et portage du gâteau de Saint-Eloi chez MM. Gaudry et Galivet.

A 12 heures, banquet salle du café de l'Union. Prix du repas : 14 francs. Prière de se faire inscrire avant le samedi 28 novembre, chez M. Girault.

A 20 heures, grand bal de confrérie salle du café de l'Union. Prix d'entrée : 1 fr. pour les jeunes gens membres de la confrérie. 4 fr. pour les autres.

BOISMORAND

Fête de Saint-Eloi. — La fête de Saint-Eloi sera célébrée mardi prochain 1er décembre. Le banquet traditionnel sera précédé d'un office religieux.

CHATILLON-SUR-LOIRE

Etat civil :

Mariage. — Laurent Balduzzi, maçon, et Jeanne Migeon.

Naissances. — Claude Réginand, faubourg de Nancray ; Jean Dépond, route de Gien ; Henri Gaudignon, à Charpignon.

Décès. — Louis Imbault, 86 ans, hôpital de Gien.

Publications de mariages. — Fernand Fougeron, cultivatur à Cernoy, et Marie Suard, à Brémepain-de-Chatillon; Victor Tierceau, ouvrier boulanger, et Madeleine Chauve, couturière ; Lucien Fleuriet, ouvrier boulanger à Sainte-Gemme, et Renée Thuacit ; Jean Ribaud, et Marie-Louise Salichon, employée des postes à Paris ; André Heupel, commerçant, et Annette Michel, commerçante à Noyon (Oise).

CHALETTE

Etat civil :

Publications de mariages. — Alexandre Chaton, garagiste à Châlette et Marguerite Arnout à Nancy.

Mariage. — Etienne Loocicau et Marianne Szafrau.

Décès. — Julie Fellot, femme Jolly, 66 ans, rue Edouard Vaillant.

CHATEAURENARD

Etat civil :

Publication de mariage. — Georges Martin, cultivateur et Désirée Jarry.

Mariage. — Aimé Raoult et Maria Albaret.

Décès. — Maria Beuret, veuve Perthuis 62 ans, au rû Charlot.

OUZOUER-SUR-TREZEE

Secours mutuels. — La société de Secours Mutuels Saint-Martin, qui comprend actuellement 127 membres, a tenu son assemblée générale le dimanche 22 novembre.

Exactement 100 membres praticipants ou honoraires ont assisté à la messe qui a été célébrée à 8 heures pour les membres défunts de la société par Mgr Darnault, membre honoraire, qui adressa la parole à cette belle assistance et félicita les mutualistes de leur œuvre de prévoyance, de solidarité et en même temps de fraternité chrétienne.

La réunion qui suivit fut présidée par M. le comte de Chambure, vice-président, qui remplaçait M. le comte d'Harcourt, président, empêché, à son grand regret, d'assister à la réunion.

M. le comte d'Harcourt fut d'abord réélu président pour 5 ans, par 99 voix, sur 99 votants.

On procéda ensuite à l'élection de deux membres du bureau et le choix de l'assemblée se porta sur MM. Lucien Péradon et Armand Massicard.

Cinq nouveaux membres ont ensuite été proposés et acceptés. Ce sont : MM. René Paré, Maurice Denois, Noël Sel, René Quedjeu et André Galopin.

Enfin les comptes ont été rendus par M. le trésorier et approuvés par l'assemblée.

La fête de Saint-Martin. — La fête de Saint-Martin a été célébrée le 22 novembre avec une très grande solennité. Elle a été célébrée par Mgr Darnault, archidiacre de Gien, qui a pris la parole à la messe basse et à la grand'messe. Très belle assistance, surtout composée d'hommes, aux offices. Les musiciens qui fêtaient ce jour-là la Sainte-Cécile, ont joué avec succès pendant la grand'messe.

Fête de Saint-Eloi. — Mardi 1er décembre, à 10 heures, grand'messe ; reddition des comptes et paiement des cotisations.

Dans l'armée. — Le colonel Pyot est nommé au grade de général de brigade. M. le général Pyot, qui est inspecteur du matériel automobile de l'armée, conserve ses fonctions.

MONTEREAU

Conférence agricole. — Le professeur d'agriculture invite les agriculteurs à assister à la conférence qu'il fera demain dimanche 29 novembre, à l'issue de la réunion de la Mutuelle Bétail.

Sujets traités : Coopérative de battage ; emploi des distributeurs d'engrais ; améliorations à apporter à l'élevage.

La conférence commencera à 14 h. 30.

PIERREFITTE-ES-BOIS

Fête de Saint-Eloi. — La fête de Saint-Eloi aura lieu le mardi 1er décembre.

A 10 heures précises, grand'messe :

A l'issue de la cérémonie, distribution du pain bénit, paiement des cotisations et nomination d'un trésorier, en remplacement du regretté M. Millet, décédé.

Les pains bénits seront présentés par M. et Mme Renard, des Bonables ; par M. et Mme Mathieu, des Michaux ; par M. et Mme Choiseau de la Cour : par M. et Mme Letourneau-Peloille des Millereaux.

POILLY

La fête de Saint-Eloi. — La Confrérie de Saint-Eloi célèbrera sa fête patronale le mardi 1er décembre. Une grand'messe solennelle sera célébrée à 10 heures.

Séances récréatives. — Les jeunes filles du patronage donneront deux séances récréatives les dimanche 6 et 13 décembre dans la nouvelle salle paroissiale. Lever du rideau à 7 h. 30 ; ouverture des portes à 7 heures.

SAINT-BRISSON

La fête de Saint-Eloi. — Les membres de la Confrérie groupés autour des deux dévoués bâtonniers sortants, MM. Pierre Naquin et Gaston Chobert, célébreront avec la solennité habituelle leur fête patronale.

A 10 heures, grand'messe, bénédiction du pain bénit et cotisations ; à 14 h. 30, vêpres, procession du bâton de la Confrèrerie et chant du « Te Deum » d'action de grâce, bénédiction du Très Saint Sacrement et absoute pour les confrères défunts.

NIÈVRE

Une visite au vignoble de Pouilly

30,000 hectos contre 72.000 en 1924. Tel est le bilan de la dernière récolte

Pouilly-sur-Loire, 27 novembre (de notre envoyé spécial). — Lorsqu'on parle des richesses agricoles de la Nièvre, il est bien rare que l'on cite les produits de la vigne.

Pourtant, la Nièvre produit du vin, et du très bon vin.

Entre La Charité et Tracy-Sancerre, prospèrent des vignobles qui, sans avoir la renommée des très grands crûs, n'en fournissent pas moins un « pinard » fort agréable au goût et qui est surtout consommé sur place.

« Dis-moi ce que tu bois et je te dirai qui tu es », dit le proverbe. Le proverbe a raison. Le caractère des habitants d'un pays reflète les qualités ou les défauts du vin qu'ils boivent.

..Quant aux buveurs d'eau, n'en parlons pas !

Bien que la consommation de nos vins soit surtout locale, certains crûs méritent de franchir les frontières de notre province Nous serions heureux si nous pouvions participer à cette expansion et faire mieux connaître des produits dignes d'éloges a tous égards.

Pouilly, centre de tourisme

Lorsqu'on parle de vin en Nivernais, l'écho répond immédiatement Pouilly.

Pouilly est notre capitale du « pinard ». C'est de là que partent les fameux blancs fumés, délices de nos palais !

Car le blanc fumé n'est pas un « petit vin ». C'est un grand crû, qui a sa place sur les meilleures tables et dont la renommée sans cesse grandissante, a franchi les bornes de notre département.

Allons donc à Pouilly ! Mais prévenons, tout de suite, que l'entreprise ne va pas sans péril. Dans les solitudes brûlées par le soleil qui constituent le Sahara, on risque bien souvent de mourir de soif. C'est un tout autre danger et d'ordre absolument opposé qui attend le touriste qui visite Pouilly.

Tentons néanmoins l'aventure.

Ce qui nous frappe le plus lorsque nous débarquons dans la petite cité, coquettement assise sur les bords de la Loire, c'est l'air de prospérité répandu partout.

Les rues sont larges, les maisons gaies ; les habitants, affables et communicatifs, possèdent ce teint légèrement fleuri qui est l'apanage de tout bon vigneron.

Pouilly, en plus qu'il est un centre viticole, est aussi un centre de tourisme important. De nombreux citadins viennent l'été y faire une cure de repos et de bonne chère. Car, dans les endroits où l'on sait bien boire, on sait généralement bien manger.

Nous avons découvert un maître-queux, M. Ravaud, propriétaire de l'hôtel de l'Espérance, qui est le digne émule des Arriat et des Caillot... Nous le reverrons, espérons-le, à l'exposition gastronomique de Paris.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que d'illustres étrangers — on nous cite le directeur de la Cunard-Line, soient venus l'an dernier se reposer à Pouilly des fatigues d'une vie affairée.

Le vignoble de Pouilly

Les vignerons de Pouilly, possèdent un syndicat, dont le président est M. Gousse-Despatis. C'est grâce à l'obligeance de ce dernier et de son dévoué secrétaire, M. Romion, que nous pouvons donner les détails qui vont suivre.

Les communes qui ont droit à l'appellation de Pouilly sont au nombre de sept. Ce sont, : Pouilly, Saint-Andelin, Tracy Mesves, Saint-Laurent, Garchy.

Notons, autour de Pouilly même, les coteaux des Loges, du Bouchot, Le Nozé, Lussery-les-Nues. Les vignobles s'étendent sur la rive droite de la Loire, sur une profondeur de cinq à six kilomètres.

La moyenne des exploitations est de deux hectares. Rares sont les vignobles ayant quatre hectares et un domaine seul, celui du Nozé, a une étendue de près de trente hectares. Autant que possible chaque vigneron cultive lui-même sa vigne avec sa famille, la main d'œuvre étant de plus en plus rare. Les terres sont surtout argilo-calcaires, quelques-unes sont cependant franchement siliceuses.

En 1893, le phyloxéra ravagea complètement le vignoble. Malgré ce désastre, les vignerons se mirent courageusement au travail et quelques années après, la vigne était reconstituée.

On replanta alors du chasselas greffé sur plant américain pour le blanc ordinaire. Le Pouilly fumé est produit par des cépages analogues au Sauternes.

Quelques essais de plan direct ont été tentés.

Les rendements sont extrêmement variables. On nous cite certaines années où la production a atteint 200 hectos à l'hectare Pour 1925, nous sommes loin de compte, car la production n'atteindra que 20 hectos à l'hectare.

Pour tout le vignoble la production, cette année sera à peine de 30.000 hectos contre 72.000 hectos l'an dernier, mais la qualité du « pinard » sera exceptionnelle.

Excepté sur le territoire de la commune de Saint-Laurent qui produit un vin rouge renommé, les vignerons s'attachent surtout à la production du vin blanc et du Pouilly fumé.

Le vin blanc et le Pouilly fumé

Le vin blanc est franc de goût, neutre, jamais acide. Le fumé possède ce parfum spécial de « pierre à fusil » qui plaît tant aux amateurs.

Les vins titreront en 1925 9 degrés. On remarque que, certaines années, ils ont titré jusqu'à 13 et 14°.

Voici, à titre documentaire, l'analyse d'un Pouilly fumé de 1924 :

Densité à 15° 993.2 ;
Alcool 11.8.
Extrait sec à 100°, 19.65.
Extrait sec dans le vide, 26.4.
Sucres réducteurs, 1.66.
Sulfates en S. O. — K 2, 0.28.
Ac de tartrique (en bitartrate), 2.36.
Potasse totale (en bitartrate), 2.55.
Cendres, 1.55.

La vinification se fait normalement, sans emploi de produits œnologiques. M. Gousse Despatis nous confie qu'il y aurait intérêt à procéder à une vinification plus rationnelle avec sulfitage au pressoir et débourbage.

Etant donné les attaques de cochylis et les gelées du 15 octobre qui ont considérablement réduit la production, certains acheteurs de Pouilly ont déjà manifesté la crainte que le vin ne soit cette année à des prix inabordables. Il n'en sera rien. Des renseignements très sûrs que nous avons recueillis, il résulte que l'hecto peut se traiter entre 175 et 200 francs (180 en moyenne) en blanc. Les cours du fumé ne sont pas encore complètement établis.

Le Pouilly se vend surtout à Nevers, Bourges et Montluçon, où l'on en fait une très grande consommation.

A Paris, les grands restaurants et quelques maisons importantes passent aussi de nombreuses commandes.

Il s'est expédié d'assez fortes quantités en Angleterre et en Belgique. Mais, surtout, mentionnons qu'un commerçant a fait un important envoi à Shanghaï, ceci est particulièrement important. Lorsqu'un vin peut supporter une aussi longue traversée sans « casser », il est mûr pour les hautes destinées. L'épreuve de la mer est nécessaire pour juger de la résistance et de la « franchise » d'un vin.

Notre Pouilly a supporté victorieusement cette épreuve définitive ; honneur à lui.

Mieux que ce que nous pourrions dire, voici une excellente manière de se documenter sur le Pouilly : prenez une bouteille du fameux fumé, quand bien même il aurait 7 ou 8 ans de bouteille, dégustez-la, en face d'une douzaine d'huitres... et vous aurez le cœur en joie.

M. de M.

Pour paraitre cette année :

L'ANNUAIRE DE LA NIÈVRE

ÉDITION COMPLETE

— Plus de 50.000 adresses — 900 pages

S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements (rédaction et publicité), à l'*Imprimerie de la Nièvre*, 24, avenue Georges-Clemenceau, Nevers.

L'abbé Bergey prendra la parole demain dimanche à Luzy

Une réunion cantonale qui promet d'être très brillante se prépare à Luzy pour demain dimanche, 29 novembre. Elle sera présidée par Mgr Chatelus ; on aura le plaisir d'y entendre M. l'abbé Bergey, député de la Gironde, une des gloires de la tribune française, et M. de Kérillis, le brillant journaliste dont on n'a pas oublié la récente et courageuse campagne contre le général Sarrail.

La réunion se tiendra dans la salle Saint-Germain dès une heure et demie. M. de Fontenay, président cantonal, présentera MM. les conférenciers. M. de Pardieu, président général de l'Union Nivernaise, prononcera un premier discours. Ensuite auront lieu les deux conférences de M. de Kérillis et de M. l'abbé Bergey. Une allocution de Monseigneur terminera la séance.

Les assistants se formeront ensuite en défilé et se rendront à l'église pour une cérémonie de clôture.

L'esprit catholique de la région, le talent des orateurs et une préparation très soignée assurent d'avance le succès de cette journée.

LA CHARITE

Retraites ouvrières. — Les assujettis aux retraites ouvrières nés en novembre, et effectuant leurs versements, sont priés de vouloir bien préparer les cartes échues et de les munir des timbres nécessaires, en vue de l'échange qui sera fait sous quelques jours par l'inspecteur de police

Service des eaux. — Le maire rappelle aux intéressés qu'il est formellement interdit de faire subir des transformations aux canalisations du service des eaux

Tout changement dans l'installation doit faire l'objet d'une demande préalable au service compétent à la mairie.

La Sainte-Barbe. — Nos braves sapeurs se préparent à fêter la Saint-Barbe qui aura lieu le samedi 5 décembre.

Banquet amical suivi de bal, hôtel du Monarque.

Etat civil :

Naissance. — André Gaubert, avenue Gambetta.

Publications de mariages. — Gabriel Goby, tailleur d'habits, domicilié à Urzy, et Marie-Louise Robinet, à Urzy, et avant à La Charité ; Joseph Lagarde, menuisier à La Charité, et Irma Perronnet à Sourdes, commune de Varennes-les-Narcy.

Décès. — Marie Dupuis, 75 ans, veuve de Guillaume Roy.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Déclarations de vendanges. — Il a été reçu à la mairie 83 déclarations de vendanges pour 1925, contre 74 en l'année 1924, 577 hectolitres de vin ont été récoltés, contre 739 l'année précédente. Stocks restant en cave, 16 hectolitres, contre 49 l'année précédente.

NEVERS

BLESSE PAR UNE AUTOMOBILE

Avant-hier, à 13 h. 30, un cycliste, M. Roger Chevalier, âgé de 30 ans, magasinier, demeurant rue de la Fontaine, en passant rue du Commerce pour se rendre aux ateliers de Vauzelles, a été renversé et blessé à l'épaule gauche par l'automobile n° 2372-U-1.

M. le commissaire de police procède à une enquête.

ECOLE DE COIFFURE DE NEVERS

Les ouvriers coiffeurs de la région de Nevers, Fourchambault, Imphy, Guérigny, Saint-Pierre-le-Moûtier, La Charité, Cosne, Decize, Prémery, etc., désireux d'apprendre la coiffure de dames sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu après-demain à 14 heures à la Bourse du Travail de Nevers.

Gratuitement les cours auront lieu les lundis de 14 à 16 heures.

INTERRUPTION DU COURANT ELECTRIQUE

La distribution d'énergie électrique sera interrompue dans tout Nevers demain dimanche 29 novembre, de 11 heures à 11 h. 30.

LES EPREUVES DU C. I. P. DE COSNE

Films demandés au C. I. P. de Cosne qui seront passés au Kursaal Ciné à Nevers, demain dimanche à 9 heures.

Assouplissements (bras, jambes, tronc) ; Assouplissements (combinés, dissymétrique, cage thoracique ; Marche, course, saut ; Grimper ; Barres parallèles (1re partie) ; Barres parallèles (2e partie) ; Les sauts acrobatiques ; Les sauts en hauteur ; Les sauts à la perche, en longueur ; Poids et haltères ; Les courses ; Les lancers ; Leçon d'éducation physique, cycle élémentaire ; de 4 à 6 ans et de 6 à .. ans filles ; de 4 à 6 ans et de 11 à 13 ans garçons ; cycle secondaire de 16 à 18 ans jeunes filles ; cycle supérieur : de 18 à 35 ans ; cycle de l'âge mûr ; de 35 à 50 ans ; une séance d'entraînement de l'équipe française olympique de gymnastique au local de la Belfortaine.

A MAJESTIC-PALACE

Samedi 28, Dimanche 9 novembre

GRAND PROGRAMME EXTRAORDINAIRE

Le Fantôme du Moulin-Rouge

Grande scène réaliste de la vie parisienne (5 parties)

GRANDE PARTIE DE MUSIC-HALL

Charlier, le fameux fantaisiste

Les 3 Powen Dentis, attraction vedette du Cirque d'Hiver

Le fameux comique MALEC

LOCATION DES PLACES COMME D'USAGE

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée s'est déclaré dans la boulangerie de M. Moreau, 12, rue Saint-Etienne. Il a été rapidement éteint par le personnel de la maison.

Trouvailles. — Réclamer à : Mme Fouet, pâtissière, 28, avenue de la Gare, une somme assez importante en billets ; M. Georges Daugy, à la Préfecture, un petit livre de messe ; M. Maillet, rue de la Porte-du-Croux, un chien griffon ; M. Maurice Guioux, 15, rue Général-de-Lespinasse, un béret d'enfant.

Nos compatriotes. — M. Léon Bourgoin, pharmacien chimiste du service de santé du gouvernement militaire de Paris, détaché à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, est affecté au ministère de la guerre, direction du service de santé.

Syndicat des représentants de commerce. — MM. les membres du Syndicat des représentants et voyageurs de commerce de la Nièvre sont priés de bien vouloir se rendre au café de la Renaissance, ce soir samedi, à 20 heures.

Etat civil :

Naissances. — Maurice Roumier, rue de Médine 8 ; Raymond Allue, rue de Paris, 1.

Décès. — Joseph Hyau 38 ans, comptable, rue du Champ-de-Foire, 3.

AVIS. — M. Charpy, entrepreneur, rue de Gonzague, remercie sa nombreuse clientèle de la confiance qu'elle lui a accordée à ce jour Quittant Nevers, il l'invite de s'adresser à M. **ROUFFET**, 37, rue de la Préfecture, lequel donnera toute satisfaction pour tout ce qui concerne les travaux de couverture, zinguerie, plomberie. M. Rouffet a chez lui un magasin bien assorti d'appareils sanitaires où le client trouvera tout ce qui lui convient.

M. Charpy se réinstalle à Moulins-sur-Allier, 24, rue Bâtain.

KURSAAL

SAMEDI et DIMANCHE

L'ILE DE L'EPOUVANTE

Avec Bébé DANIELS

En intermède :

- GAMBART -

L'Hilarant Fantaisiste

Voitures pour enfants

Neuves et occasions

Toutes réparations — Accessoires

C. BOUCAT, 7 et 9, rue de Nièvre, Nevers

AU LAC DES SAULES

DIMANCHE 29 NOVEMBRE

à l'occasion de la Sainte-Catherine

GRAND BAL

Nouvel Orchestre

Distribution de Bonnets

PERDU CHIEN 6 mois, sans collier, Grohendael, poil long noir, cicatrice sur le nez. Répond au nom Bock. Prière prévenir Hôtel du Progrès, rue des Boucheries, Nevers.

Les personnes désirant suivre les **COURS DE COUPE ET MODES**, sont priées de se faire inscrire avant le 15 décembre.

Madame FAVARON, professeur diplômée de Paris, 21, rue des Boucheries, Nevers.

Mlle **NOEL**, sage-femme-puéricultrice, lauréate de la Maternité de Paris, ancienne sage-femme des Hôpitaux, 12 rue Ferdinand-Gambon Nevers.

Consultations les lundi, mercredi, samedi, de 13 à 16 heures. Téléphone : 5.62.

LA NOCLE-MAULAIX

On nous apprend le mariage de Mlle Ernestine Mazoire, fille de notre camarade Mazoire-Aurousseau, propriétaire aux Patureaux, avec M. Georges Gustave Armand Taviot, fils de notre compatriote Taviot-Morizot, agriculteur à la Belle-Ferme de Savigny, commune de Saint-Gratien.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le lundi 30 novembre courant, à 10 h. 30 du matin en l'église de la Nocle Maulaix.

Toutes nos félicitations et vœux de bonheur aux futurs époux.

CERVON

Une auto capote. — M. Escouronne, négociant en toiles, de passage au village de Doussas, commune de Cervon, fit une embardée, sur la neige avec son auto. La voiture vint se briser sur un mur de clôture appartenant à M. Lantier. Le conducteur n'eut pas de mal.

SAINT-REVERIEN

Il a été **PERDU**, à Saint-Révérien, le jour de la foire, **UNE VACHE** bien cornée, sous poil blanc, âgée de 7 ans. Prière donner renseignements à **M. GARNIER**, à Dompierre-sur-Héry.

SAINT-SAULGE

CHATRONS PERDUS. — 2 CHATRONS de 18 mois, blancs, 2 oreilles fendues, se sont échappés des embouches de Champigneux, près Saint-Saulge. Prière donner renseignements à M. MIGNON Félix, aux Champigneux.

FOURCHAMBAULT

HOTEL-CAFE-RESTAURANT

« LES TILLEULS »

Place de la Gare, Téléphone 17

Ph. BEAU

Dimanche et fête, en matinée, apéritif concert

En soirée, bal à grand orchestre

COSNE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Henri Lasne, 45 ans, ouvrier agricole, 15 jours de prison pour filouterie d'aliments et tentative d'évasion de prison par bris.

— Marcel Fernandez, 22 ans, Alphonso Novo, 20 ans, Mario Almeida, 20 ans, Falencio Alvès, 24 ans, Alfalneo Alvès, 21 ans, Machado Dnarte, 25 ans, Sebastian Moreira, 20 ans, ouvriers bûcherons, sujets portugais à Champlemy, 50 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures et vol d'un portefeuille.

— Louise Michaud, 16 ans, domestique, 3 mois de prison avec sursis pour vol d'argent et de linge.

Caisse d'épargne. — Séances des 22 et 23 novembre : 32 versements, dont 5 nouveaux : 29.551 fr.; 30 remboursements, dont 9 soldés : 40.276 fr. 54 ; excédent en remboursement : 10.725 fr. 54.

A la « Cosnoise ». — La distribution des récompenses aux lauréats des concours annuels de la Société, aura lieu le mercredi 9 décembre, à 20 h. 30, salle de l'Eden-Cinéma, sous la présidence de M. le maire.

Cette solennité sera suivie d'une soirée récréative comprenant concert et bal.

Etat civil :

Publication de mariage. — Albert Lainé comptable à Cosne, et Madeleine Roblin, domestique au Noyer (Cher).

Décès. — Arthémie Reverchon, 80 ans, veuve de Louis Bonvalot, 2, rue Emile-Deschanel ; Suzanne Guillerault 14 ans, 21, rue de Paris ; Alexandre Ménard, 38 ans, vigneron, 96, rue de Paris ; Maurice Dumez, 20 ans, séminariste, 96, rue de Paris.

TANNAY

CONSEIL MUNICIPAL

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Martin, maire, le conseil a pris les décisions suivantes :

Nomination de 14 répartiteurs domiciliés à Tannay et 6 domiciliés dans les communes voisines pour 1926.

— Décide de réclamer à la famille du chanoine Thirault le montant de location du presbytère du 1er août 1925 au 15 décembre 1926.

— Décide de régler à M. Mastier l'indemnité de terrain pour alignement.

La réparation du chemin n° 182 est reportée en 1926.

— Il désigne les directeur et administrateurs de la caisse d'épargne pour 1926.

— Accorde une subvention de 75 francs pour 1925 à la société sportive de Tannay.

— Décide de changer la foire du 8 mai et de la reporter au 4e lundi de mai.

— Fixe à 80 francs la location de la salle des fêtes à M. Bluzat à l'occasoin de la foire de Sainte-Catherine.

— Charge la commission des chemins de s'occuper de la réparation du chemin de Bagny.

— Charge le maire de faire venir deux vagons de gravier pour les allées du cimetière.

— Décide l'achat d'un poêle pour la salle de la mairie.

— Il donne avis favorable à une demande d'allocation militaire.

Les Sports

ASSOCIATION

Le championnat de Saône-et-Loire

Les rencontres officielles, prévues au championnat de Saone-et-Loire, se continueront demain dimanche par les matchs Chalon-Charolles à Charolles et Montceau-Creusot au Creusot.

Le résultat du match Racing Club Chalonnais contre Union Sportive Charolaise est loin d'être connu par avance. Si Charolles a semblé en difficulté au début de la saison, il s'est brillamment ressaisi ainsi qu'en témoigne sa partie de dimanche dernier contre Blanzy. Il tint tête et ne succomba que de justesse, 2 buts à 1, devant Blanzy, le favori de cette année, jusque là invaincu. Chalon a essuyé, le même jour, une défaite très nette que lui infligea la Jeunesse Ouvrière du Creusot. Malgré cet échec, les Chalonnais ont à cœur la perte du titre qu'ils conservèrent plusieurs saisons. Ils s'emploieront certainement à fond dans les matchs retour du championnat pour améliorer leur classement : ils sont fort capables de causer des surprises à leurs adversaires et une victoire, demain dimanche, sur Charolles, ne serait pas pour nous surprendre.

Le match Spoting Club Montcellien-Jeunesse Ouvrière du Creusot donnera lieu à une partie très disputée, car la rivalité est grande entre ces deux clubs. En pesant les chances des deux « onze », nous donnerons Le Creusot comme gagnant. Mais ce ne sera pas sans une sévère défense des Montcelliens. La J. O. C. disposa déjà du S. C. M., à Montceau même, au début de la saison, en match aller. Elle doit, demain, jouant sur son terrain, renouveler ce succès et confirmer sa belle exhibition du dimanche passé contre Chalon. Montceau, lui, se montrera digne de son classement en division d'honneur.

SPORTING-CLUB DE VICHY

Demain dimanche, l'équipe première du Sporting Club recevra en match l'équipe première de l'U. S. Ambertoise.

L'équipe d'Ambert vient de réussir le match nul avec le Stad Clermontois, champion d'Auvergne 1924-1925, et comprend dans ses rangs trois sélectionnés, c'est-à-dire que le S. C. V. aura fort à faire pour résister honorablement.

Il est vrai que demain dimanche, l'équipe premièr du Sporting se présentera dans sa meilleure formation possible, ces cinq joueurs désignés pour le match de sélection de dimanche dernier à Clermont seront présents et ils feront tous leurs efforts pour faire triompher leurs couleurs.

Espérons que le public viendra nombreux assister à cette belle rencontre, qui groupera sur le terrain deux des meilleures équipes de la Ligue d'Auvergne.

S. C. VICHY (2) CONTRE U. S. AMBERT (1)

Demain dimanche, à 14 h. 30, au terrain du Sporting Club de Vichy, le S. C. Vichyssois rencontrera l'excellente équipe de l'Union Sportive d'Ambert.

LE C. N. V. A COMMENTRY

C'est une fête pour nos locaux que ce déplacement, car ils connaissent le sentiment sportif des joueurs qu'ils vont rencontrer.

Ce match sera empreint, nous en sommes certains, de la plus grande cordialité.

A une ou deux unités près le club déplacera sa meilleure équipe. C'est dire que les Commentryens auront fort à faire pour se défendre.

Qu'importe, Vichy ne visera pas au score. C'est du hand-ball, et non du football qu'il se promet de faire.

Ouvrir à outrance, éviter les cafouillages en éloignant rapidement le ballon des paquets, telle sera sa tactique, la seule efficace pour entraîner son quinze de championnat.

AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT (1) CONTRE AVENIR SPORTIF DECIZE (1)

Demain dimanche notre première équipe locale ira matcher amicalement contre la première équipe decizoise, qui compte en division d'honneur et est actuellement en tête de la poule. On ne peut compter qu'une honorable défensive de nos locaux, mais il est permis de promettre à l'avance du beau sport fait tout de science.

Pour les équipiers rendez-vous à 13 heures, à la gare de Fourchambault.

CHER

BOURGES

Cour d'appel

— A la suit d'un accident occasionné par une de ses vaches, le tribunal de Saint-Amand avait condamné pour blessures par imprudence M. Sylvain Bilbault, 64 ans, domicilié à Dun-sur-Auron, à 25 fr. d'amende.

La cour, estimant que sa responsabilité n'était pas engagée prononce l'acquittement.

— La cour acquitte M. Marcel Cassonnet, 21 ans, pâtissier à Lignières, condamné à 100 fr. d'amende par le tribunal de Saint-Amand, pour blessures par imprudence.

— La cour élève à 15 jours de prison avec sursis la peine de 6 jours de prison prononcée par le tribunal de Bourges contre Raymond Thévin, 52 ans, pour outrages à agents.

— La cour confirme la peine de 10 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour prononcée par le tribunal de Bourges contre Leguilou, 31 ans, sans domicile fixe pour divers cambriolages commis dans la ville de Bourges.

LE SYNDICAT DE MOTOCULTURE DU CHER

Les membres du syndicat de motoculture du Cher se sont réunis la semaine dernière en assemblée générale sous la présidence de M. Pillivuyt.

Disons tout de suite que peu d'agriculteurs avaient répondu à la convocation qui leur avait été adressée.

Et pourtant il ne leur est pas permis de se désintéresser d'un problème qui pour n'être pas encore complètement résolu, présente déjà pour l'exploitation du sol une importance capitale.

M. Pillivuyt a suivi les dernières démonstrations de motoculture organisés à Buc, près Versailles.

Nous résumons ci-dessous l'intéressante communication qu'il a faite à l'assemblée générale.

De sa visite, il a remporté l'impression que les constructeurs ont apporté peu d'améliorations à la construction des tracteurs. C'est que, de ce côté, il faut bien convenir que les moteurs à explosion sont bien près de donner le maximum de rendement que l'on peut utilement leur demander.

Par contre, des efforts sérieux sont faits dans la recherche des carburants nouveaux susceptibles de remplacer l'essence que la France importe journellement aux prix de lourds sacrifices, et que les agriculteurs ne peuvent, de ce fait, utiliser aussi largement qu'ils le voudraient.

A Buc, les visiteurs ont pu suivre avec curiosité les procédés de fabrication de l'essence au moyen des huiles végétales que produisent nos colonies.

La possibilité de transformer les matières grasses en carburant léger est due aux travaux de M. Mailhe, professeur à la faculté de Toulouse.

Cette fabrication présente un intérêt évident pour le développement de la motoculture dans les colonies, mais elle n'est pas susceptible d'intéresser sérieusement nos agriculteurs, car les huiles ainsi transformées sont trop chères pour donner un carburant à un prix intéressant.

A l'étranger les savants travaillent à perfectionner les procédés de distillation à basse température des houilles et autres matières charbonneuses en vue d'obtenir des produits liquides susceptibles d'alimenter les moteurs à explosion.

Enfin, nul n'ignore que depuis quelques années les constructeurs s'efforcent d'utiliser comme carburant le « gaz pauvre » obtenu en brûlant le bois ou le charbon de bois dans des gazogènes.

M. Pillivuyt expose à l'assemblée les améliorations réalisées dans cet ordre d'idées par les constructeurs français qui ont pris part à la manifestation de Buc.

On a reproché au gaz pauvre d'user les cylindres des moteurs en raison de ce qu'il contient presque toujours des matières solides en suspension. L'amélioration des épurateurs adjoints aux gazogènes permet aujourd'hui d'alimenter les moteurs avec des gaz purs et l'objection dont il vient d'être question perd toute sa valeur.

On a dit aussi qu'alimenter avec le gaz pauvre les moteurs perdaient la moitié de leur puissance.

Ce reproche est exact quand on utilise le gaz pauvre dans un moteur construit pour fonctionner avec de l'essence.

Mais il est facile de livrer à l'agriculture des moteurs à forte compression spécialement étudiés en vue de l'utilisation du gaz sortant des gazogènes.

On le voit, le moment est proche ou nos tracteurs pourront être utilement et économiquement alimentés avec le gaz produit par le bois de nos forêts.

C'est la forêt française, dont les ressources sont infinies, qui nous fournira bientôt le carburant vraiment national.

Ce carburant fera rouler nos camions et nos tracteurs, pendant que l'essence carburant de luxe et d'approvisionnement incertain, sera exclusivement réservée aux voitures de tourisme et aux avions.

Envisagée sous ce jour, l'étude de la carbonisation des bois et de la construction des gazogènes ne peut laisser les cultivateurs indifférents.

M. Pillivuyt fait justement remarquer que ces études ne peuvent être poursuivies que par les savants dans des laboratoires bien outillés.

Il pense que les syndicats de motoculture doivent d'abord aider les chercheurs et dans cet ordre d'idées, il propose d'accorder une subvention au laboratoire de mécanique que dirige avec distinction M. Coupan dont les travaux sur le gaz pauvre sont bien connus.

Les assistants approuvent l'idée émise par leur président et le remercient de son intéressante communication.

Nous ajoutons personnellement que les agriculteurs devraient assister régulièrement aux réunions du Syndicat de motoculture. Il se tiendraient ainsi au courant des projets réalisés dans une branche de l'industrie nationale. Par là même, ils seraient toujours prêts à bénéficier des nouveautés dès qu'elles auraient reçu la sanction d'essais sérieux et pratiques, dont quelques-uns pourraient être utilement organisé par le syndicat de motoculture du Cher.

Etat civil :

Naissance. — Irène Millet, rue Samson, 2.

AMICALE DES ORIGINAIRES DE LA MARCHE, DU LIMOUSIN, DU PERIGORD ET DU QUERCY

Réunion générale demain dimanche, à 10 h., café des Beaux-Arts (premier étage).

Ordre du jour : Réorganisation de la société. Les originaires des départements ci-dessus non adhérents sont cordialement invités.

LA FETE DE SAINT-ELOI

La fête de la Corporation de Saint-Eloi aura lieu le mardi 1er décembre prochain.

En voici le programme :

A 9 heures du matin, rendez-vous Maison Monet, rue des Urbets, pour la conduite du Bâton avec musique à l'église Saint-Bonnet, où aura lieu une grand'messe solennelle à 10 heures sous la présidence de Mgr l'Archevêque.

A l'issue de la cérémonie, distribution du pain bénit aux membres de la Corporation et conduite du Bâton Salle du Palmarium-Séraucourt, où aura lieu le banquet (300 couverts).

Après le banquet, conduite du Bâton chez M. Loye, avenue Jean-Jaurès, le nouveau bâtonnier.

Le soir, à 21 h. 30, Bal pour les membres de la Corporation et leurs invités.

Le lendemain mercredi, à 9 heures du matin, à l'église Saint-Bonnet, Messe pour les défunts de la Corporation.

Une dernière réunion est fixée à aujourd'hui 28 novembre, pour les derniers préparatifs et inscriptions au banquet pour les retardataires.

A L'AUTOMOBILE-CLUB DU CENTRE

Voici les divers vœux présents à l'assemblée générale de la fédération nationale des clubs automobiles de France.

Passage à niveau des lignes de chemins de fer économiques. — L'A. C. C. émet le vœu que la fédération étudie les moyens de réformer un règlement désuet derrière lequel s'abritent les compagnies de chemins de fer économiques et demande notamment que les poteaux de signalisation des passages à niveau susvisés soient plus visibles et placés à 150 mètres au moins des dits passages à niveau.

Ouverture d'une permanence de garagistes. — L'A. C. C. émet le vœu que la fédération étudie d'urgence les meilleurs moyens à employer pour obtenir que les garagistes résidant dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement et même dans les gros cantons soient mis en demeure d'organiser une permanence le dimanche, la dite permanence pouvant avoir lieu par roulement comme pour les pharmacies.

Vérification des mémoires des garagistes. — L'A. C. C. demande que cet organe d'expertise et de vérification soit officiellement crée.

L'office de la route et les impôts. — L'A. C. C. émet le vœu que la fédération puisse recevoir des pouvoirs publics, en l'espèce du ministère des travaux publics, service de la voirie routière, l'emploi des impôts payés par les automobilistes.

L'ACCIDENT DE M. L'ABBE CHATAIN

L'état de santé de M. l'abbé Chatain, curé de Couy, victime de l'accident de motocyclette que nous avons relaté hier, s'est amélioré.

A la suite de la ponction lombaire qui lui a été faite par le docteur Ravary, il a repris connaissance et passé la nuit assez calme. On a maintenant espoir de le sauver.

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Les cours publics et gratuits de l'Union des femmes de France faits par MM. les médecins et pharmaciens professeurs, à l'Union, ouvriront le mercredi 2 décembre, à 15 h. 30, salle des syndicats, rue Michel-de-Bourges, et se continueront le mercredi de chaque semaine de 15 h. 30 à 16 h. 30.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit : moins 5, 3, du jour 0, hauteur barométrique 756,5.

Prévisions. — Une longue dépression s'étendra sur la France ; neige à prévoir.

(*Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges*).

HENRICHEMONT

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en session de novembre sous la présidence de M. Fouchard, maire et a pris les décisions suivantes :

Vote une somme de 300 francs pour payer les frais de l'étude géologique du projet d'adduction d'eau potable.

— Désigne M. Moindrot comme membre de la statistique agricole en remplacement de M. Cordier.

— Maintient le taux de l'assistance aux familles nombreuses à la charge de la commune à 90 francs par an.

— Désigne M. Robin pour la revision des listes électorales en 1926 et MM. Dargelos et André pour statuer sur les réclamations.

— Approuve la nomination de M. Jacquet Léon à l'emploi de cantonnier communal.

— Désigne les membres répartiteurs titulaires et suppléants pour 1926.

— Donne délégation à la commission des sapeurs-pompiers pour l'achat de la motopompe.

— Donne avis favorable à une décision de la commission de l'hôpital décidant la mise à l'étude d'un projet d'installation de bains-douches publics dans un local appartenant à l'hôpital.

— L'assemblée se réunit ensuite en comité secret pour l'examen des demandes d'assistance présentées.

BARLIEU

Vol. — M. Justin Raimbault, propriétaire aux Bois, a porté plainte contre un inconnu qui lui a dérobé divers effets d'harnachement estimés 100 francs qu'il venait d'acheter à une vente dans la commune.

SANTRANGES

Vol d'un vélo. — Le jeune Fernand Gitton, 18 ans, cultivateur aux Buissons, avait déposé sa bicyclette devant l'auberge Pasdeloup. Quant il sortit, la bicyclette avait disparu. Une enquête est ouverte.

SANCERRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— 25 francs d'amende par défaut à Roberto Baldi, 33 ans, marchand d'étoffes sans domicile fixe, pour défaut de vaccination.

— 25 francs d'amende avec sursis à Lucien Clavier, 37 ans, cultivateur au Moulin de Sarrée, commune de Sancergues, pour coups portés à M. Simon Moudurier, cultivateur même commune.

— Lucien Coudrelier, 27 ans, journalier à Azy, qui a cassé trois vitres à la porte d'entrée de M. Désiré Coudret, boulanger au même lieu, est condamné à 48 heures de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

— Pour coups portés à M. Etienne Forceau, 66 ans, cultivateur à Charentonnay, Jules Bonnefoy, 28 ans, journalier à Sancergues, écope 8 jours de prison et 100 fr. d'amende.

— Robert Belleville, 47 ans, chiffonnier à La Chapelle-d'Angillon, dont le chien a mordu la fillette de M. Bignolais, 7 ans, est condamné pour blessures par imprudence à 50 francs d'amende.

— Adrien Depardieu, 42 ans, journalier au hameau de la Jacques, commune de Brinon-sur-Sauldre, poursuivi pour chasse à l'aide d'engins prohibés — à la lanterne — la nuit, sans permis et sur terrain d'autrui est condamné à 8 jours de prison, 300 fr. d'amende, 116 fr. à verser, — prix d'un permis général — à la confiscation de la lanterne sous astreinte de 200 fr. et 100 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile.

— Marcel Prévost, 41 ans, marchand de volailles à Aubigny-sur-Nère, dont le chien a mordu M. Ernest Frémion, 33 ans, chiffonnier au même lieu, est condamné pour blessures par imprudence à 50 francs d'amende avec sursis.

Accident du travail. — Roland Gitton, ouvrier chez M. Picard, ferblantier à Sancerre, s'est écrasé l'extrémité du pouce gauche avec un marteau en rivant un tuyau de poêle.

Etat-civil :

Naissance. — Simone Verdier.

Décès. — Pierre Maréchal, 83 ans, vigneron à Chavignol.

SAINT AMAND

Trouvailles. — M. Bellier, boucher, rue Lafayette, a trouvé une chienne de chasse; M. Rétat, demeurant rue Porte-Neuve, n° 22, une pochette en cuir jaune contenant divers objets ; M. Dumont, 72, rue du Cheval-Blanc, a trouvé un tour de cou argenté également sur la place du Marché ; M. Raymond Guillemot, café du Théâtre, une broche de dame or ; M. Beaujard, une pelote de laine blanche, et de l'étoffe.

Etat civil :

Naissances. — Lucien Caron, 29, avenue Félix-Pyat ; Roger Touraton, 65, rue Fradet.

Publications de mariages. — René Blenet, cultivateur à Meillant et Louise Troubat ; Jean-Baptiste Daignault, conducteur d'autos à Saint-Amand, et Eugénie Guignat.

Décès. — Marie Ribault, femme Ragot, 46 ans, Grands-Villages ; Louis Dufraigne, 69 ans, rue Autel-de-la-Patrie ; Clémence Jullienne, épouse Demenitroux, 75 ans, rue Grenouillère.

DAMPIERRE-EN-GRAÇAY

La mésaventure d'un bouilleur de cru. — M. François Carré, bouilleur de cru a porté plainte contre un inconnu qui, au cours des dernières nuits, a volé son alambic contenant 80 litres de petites eaux. M. Carré, ne s'en étant pas aperçu le lendemain en reprenant son travail, alluma sa chaudière et celle-ci qui se trouvait vide, a éclaté. On estime son préjudice à environ 550 fr.

NEUVY-SUR-BARANGEON

Menaces. — Nous avons relaté hier les menaces dont avait été l'objet M. Rousseau, garde particulier, de la part d'un chasseur qu'il n'vait pas reconnu. Les soupçons de la gendarmerie se portent sur Georges Agard, dont le chien a été nettement reconnu par le garde. M. Agard a donné un alibi sur lequel actuellement l'enquête continue.

SANCERGUES

Réunion des mutilés. — Communiqué de l'Amicale des Mutilés, Réformés, Veuves et Ascendants du canton de Sancergues :

La réunion générale des mutilés, réformés, veuves et ascendants du canton de Sancergues, aura lieu le dimanche 29 novembre prochain, en la salle des fêtes de Sancergues, à 14 heures du soir, sous la présidence d'honneur du camarade Boyer, président du groupe A. G. M. G. pour le Cher.

Vu l'importance de cette réunion, les membres du bureau adressent un pressant appel à tous les adhérents et les invitent à être tous présents à la réunion de dimanche.

VIERZON

Caisse d'épargne. — Dimanche, il a été versé 80.467 fr., et il a été remboursé 82.187 francs.

Le froid. — La neige, après plusieurs journées de grand froid, s'est mise à tomber abondamment sur la région vierzonnaise dans l'après-midi de mercredi.

L'escroquerie du photographe. — Un grand nombre de Vierzonnais ont porté plainte contre un photographe parisien qui s'était offert à leur faire un agrandissement photographique moyennant qu'ils payent seulement le cadre 45 fr. Mais ce cadre semble d'une valeur bien inférieure à la promesse.

Le commissaire a ouvert une enquête.

Etat civil :

Naissances. — Jeanne Fouquet ; Pierre Bodin ; Raymond Sadet.

Décès. — Jean Beaubois, 89 ans.

« POLITICA »

Sommaire du numéro d'octobre 1925 : M. Menetrol, Eugène Pierre ; L. Bec, La question des vacances ouvrières ; R. Templier, Le placement des artistes (II) ; A. Gavriloff, La constitution soviétique ; J.-M. Bourget, L'organisation de l'armée ; Chronique politique ; Lectures politiques ; Documents et tableaux.

10, rue Chardin, Paris (16e).

SAONE-ET-LOIRE

AUTUN

Récompenses honorifiques de la Mutualité

Ont été décernées les récompenses honorifiques de la mutualité ci-après :

Diplôme de médaille d'or. — M. Jean Michon, président de la S. M. Union Monticinoise à Montcenis.

Diplômes de médaille de bronze. — M. Pierre Dusson, président de la S. M. des Vignerons de Saint-Jacques au Creusot ; M. Dominique Vesseire président de la S. M. des anciens militaires, à Autun.

Diplômes de mention honorable. — M. Félix Alapetit, collecteur de la S. M. des employés des établissements Schneider et Cie au Creusot. M. Pierre André trésorier de section de la S. M. La protection mutuelle des employés et ouvriers des chemins de fer de France et des colonies, au Creusot ; M. Emiland Dupart, secrétaire de la S. M. de Saint-Jacques, au Creusot ; M. René Gauthey, trésorier de la S. M. La Prévoyance, à Tavernay ; M. Lazare Jolivot, administrateur de la S. M. des anciens militaires, au Creusot ; M. Pierre Marchand, administrateur de la S. M. des employés des établissements Schneider et Cie, au Creusot ; M. Pierre Meney, porte drapeau de section de la S. M. Les vétérans des armées de terre et de mer et les soldats de la grande guerre, au Creusot ; M. Jean-Baptiste Riollot, secrétaire de la S. M. l'Union fraternelle Autunoise, à Saint-Pantaléon ; M. François Tréméau administrateur de la S. M. La Concorde, à Torcy.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Françoise Hivar, dite Fanchette, sans profession, 18 ans, demeurant à Saint-Didier-sur-Arroux, 4 mois de prison avec sursis pour outrage public à la pudeur.

— Etienne Millot, 35 ans, manœuvre, demeurant au Creusot trois mois et 15 jours de prison pour outrages publics à la pudeur.

— Maurice Chauvigny, 29 ans, ancien cafetier, à Autun, actuellement à Nantes, six mois de prison pour vol à Autun.

— Lazare Germain, 30 ans, chauffeur au Creusot, 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

— Jean Lebruys, forain, sans domicile fixe, Ernest Huck, Mathieu Moissenet, Jean-Marie Lamaille, Auguste Laneau, Gabriel Ducat, Pierre Challenche, Emile Rabiant, tous à Autun et Jean-Marie Debarnot à Montceau-les-Mines, sont condamnés à diverses amendes variant de 30 à 80 francs pour délit de pêche en temps prohibé ou à l'aide d'engins prohibés.

— Victor Bondoux à Glux (Nièvre), deux condamnations à 48 francs d'amende, 9 francs de restitution et 26 francs de dommages-intérêts pour deux délits de paturage.

Les anciens de la classe 1895. — Le banquet des anciens de la classe 1895 aura lieu demain 29 courant, à midi, à l'hôtel Gaunet. Les anciens de la classe 1894 désireux de s'y joindre, seront les bienvenus.

Au barreau. — M. Joseph Vieillard-Baron, avocat au barreau de notre ville, vient d'être nommé bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau d'Autun.

G. D. I. C. — L'assemblée générale aura lieu le lundi 30 novembre, à l'hôtel de ville, à 20 h. 30.

Ordre du jour : compte rendu moral et financier, compte rendu du 18e congrès de la confédération des groupes commerciaux et industriels de France, élection de quatre membres du comité de direction soumis au renouvellement, article 14 des statuts, questions diverses.

Arrestation. — Joseph Bonnaud, matelot canonnier à bord du cuirassé *Paris* évadé des locaux disciplinaires de la caserne d el'école militaire de Paris, a été arrêté par la police.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. le lieutenant David, 11, rue aux Maréchaux, une broche en or avec perles fines. Un gant blanc mousquetaire. Une bague à Couhard.

Société des fêtes. — L'assemblée générale annuelle de la société des fêtes de la ville d'Autun aura lieu aujourd'hui samedi à l'hôtel-de-ville à 20 h. 30.

LE CREUSOT

A L'AUTOMOBILE-CLUB DU CREUSOT

L'A. C. C. offrira à ses adhérents une soirée dansante qui aura lieu le 19 décembre à 21 heures dans les salons de l'Hôtel Moderne. Le comité a pu s'assurer le concours du célèbre jazz dijonnais Vallot-Thuillier qu'on entendra pour la première fois dans notre ville.

Charretier blessé. — M. Lucien Cassier, 40 ans charretier au service de M. Duverne, entrepreneur de constructions, rue de Champagne, a été atteint par un coup de limon qui le blessa à la poitrine.

Une hécatombe de lapins. — Un chien, véritable carnassier, a tué une dizaine de lapins, renfermés dans divers clapiers appartenant à plusieurs habitants de la rue Saint-Eugène. Plainte a été déposée à la police.

Brûlures. — Un ouvrier des laminoirs, M. Charles Siréguey, 33 ans, demeurant rue de la Verrerie, 32, a été brûlé profondément sur diverses parties du corps.

La neige. — La malsaine période de brouillard s'est terminée pour faire place à un froid assez vif et la neige a commencé à faire son apparition.

Service pharmaceutique. — Le service sera assuré demain dimanche par la pharmacie Thomas, rue Clémenceau.

LA GUICHE

MORT D'UN CONSEILLER GENERAL

M. Simon Gailleton, né le 16 décembre 1857, à Davayé, conseiller général, maire de La Guiche, chevalier de la Légion d'honneur, président d'honneur de la Société d'agriculture de Charolles, président de l'Office agricole départemental, est décédé le 24 novembre.

M. Gailleton était maire de La Guiche depuis 37 ans.

Ses obsèques auront lieu ce matin 28 novembre, à La Guiche, à 10 heures.

PARAY-LE-MONIAL

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni et a pris les décisions suivantes :

— Vote 250 francs de subvention à la Brème Parodienne.

— La subvention à la société musicale est maintenue, mais elle devra donner six concerts par an, participer à toutes les fêtes organisées par la municipalité et faire des élèves.

— Refuse de prendre à sa charge les frais d'édification du garde-corps sur l'allée du canal, demandé par le conseil général sur la proposition de M. Berthelot. Le conseil aurait consenti à une participation.

— L'éclairage électrique des bureaux et couloirs à l'hôtel de ville, d'une salle, tour Saint-Nicolas et du pesage public est décidé.

— Vacations. — Le tarif en est fixé à 15 francs, ceci à partir du 1er janvier 1926.

— Le maire est chargé de faire aménager le bureau du commissaire de police. Le conseil consulté, se prononce pour l'ajournement de la création d'un emploi d'agent de police, le garde-champêtre pouvant parfaitement assumer cette tâche.

La Saint-Eloi. — La Confrérie de Saint-Eloi fêtera le 274e anniversaire de sa fondation et sa fête paronale le mardi 1er décembre.

A 8 heures, messe à la Basilique et à 19 heures, banquet Hôtel des Trois Pigeons.

Noces d'Or. — Lundi dernier les époux Couturier célébraient le 50e anniversaire de leur mariage. Un beau cortège de neveux, petits-neveux et nièces, ainsi que de nombreux amis assistait à la messe dite à leur intention la Basilique, par M. le chanoine de Bréchard.

DIGOIN

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil a pris les décisions suivantes :

— Vu les demandes de subventions présentées : 1° par le groupement local des mutilés du travail ; 2° par la société l'Eclair cycliste digoinais, accorde au groupement des mutilés du travail une subvention de 100 francs qui sera prélevée sur l'article 94 et mandatée au nom de M. Dominique Godot, trésorier du groupement.

— Estime qu'il n'y a pas lieu d'accueillir favorablement la demande de l'Eclair cycliste.

— Refuse de prendre à la charge de la ville le montant des dépenses engagées par M. Burland et Mme Thomas, instituteurs pour quelques menus travaux effectués par eux dans leur logement.

— Sur la proposition du maire, le conseil décide de demander au service vicinal : 1° le rechargement et le goudronnage de la rue Maynaud de Bisefranc ; 2. le goudronnage de la rue du Gazomètre ; 3° l'établissement d'un projet de pavage de la rue du Pont-Neuf.

— Fixe ainsi qu'il suit la taxe municipale sur les chiens à appliquer à partir du 1er janvier 1926 : 1° chiens d'agrément, 20 fr. ; 2° de chasse 10 fr. ; chiens non compris dans ces deux catégories, 5 fr.

— Après discussion, le conseil renvoie à la commission des finances, la question d'acquition d'un terrain au Pont-de-Bourbon pour construction d'une salle de gymnastique.

SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil dans sa dernière réunion, a pris les décisions suivantes :

— Désigne les répartiteurs titulaires.

— Lecture est donnée, par le maire, d'une lettre contenant l'achat de terrains communaux.

— Vote une somme de 840 francs par an à la femme de service de l'école maternelle à la condition qu'elle nettoie l'école de filles.

— Vote les subventions suivantes : 50 francs au cours complémentaire de Chagny ; 50 francs à la fanfare ; 15 francs au sonneur ; 100 francs pour secours de maladie.

— Repousse la demande de M. Louis Louveau, pour l'abatage d'un arbre devant la maison de son fils

— Ajourne la demande de M. Badet, cantonnier pour l'installation de la lumière électrique dans son logement.

— Demande à M. Ricnard l'autorisation de faire des sondages pour l'ouverture d'une carrière de pierres dans sa propriété de Bel-Air.

— Désigne MM. Lavault, adjoint, Loizy et Saudin pour l'achat d'un corbillard.

— Fait droit à diverses demandes de livres gratuits ; en rejette d'autres, ainsi que celle d'un habitant de Dimiry, pour la réfection du chemin des Anes.

BOURBON-LANCY

Perception. — Les allocations aux Pupilles de la nation sont payables dès maintenant à la perception de Bourbon-Lancy (immeuble Fornel, en face la gendarmerie), aux heures et jours habituels.

Se présenter avant le 10 décembre, dernier délai.

Emploi vacant. — Les candidatures à l'emploi de fossoyeur, actuellement vacant, seront reçues au secrétariat de la mairie, à partir de maintenant et jusqu'au 15 décembre prochain, dernier délai.

GUEUGNON

Commencement d'incendie. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 23 heures, M. Toussaint Laumin, employé au chemin de fer, demeurant quartier du Marnay, maison Moliargue, était réveillé incommodé par la fumée, ainsi que sa femme et ses enfants. Se levant en hâte, il put constater que le feu dévorait le parquet de la chambre où ils étaient couchés.

Ce commencement d'incendie fut rapidement éteint au moyen de quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont couverts par une assurance.

SAINT-BONNET-DE-CRAY

Vol. — Il a été volé dans un pré, au préjudice de M. Ernest Thévenet, propriétaire à Saint-Bonnet-de-Cray, une génisse dont le signalement est le suivant : 18 mois, robe blanche, taille ordinaire, cornes blanches, petites, légèrement relevées, poids 325 kilos environ. M. P. marque au ciseau formant le T. sur le plat de la cuisse, côté droit presque invisible en raison de la poussée du poil.

MARCIGNY

Arrestations. — La gendarmerie a arrêté et écroué à la maison d'arrêt pour défaut de carnet d'identité, Jacques Meunier, 64 ans, terrassier.

— La même gendarmerie a arrêté en vertu d'un extrait de jugement, Claude Simon, 46 ans, journalier à Marcigny, condamné le 20 juin dernier, à 15 jours de prison pour bris de clôture au préjudice de M. Bousquiet, de Marcigny.

YONNE

JOIGNY

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Mme Isabelle Bérault, femme Roblin, 41 ans, cultivatrice à Saint-Maurice-le-Vieil, s'entend condamner à 16 francs d'amende pour avoir porté des coups et fait des blessures à sa voisine, Mme Veuve Rapin, 50 ans, ménagère.

— Pour avoir commis une infraction à la police des chemins de fer, Maurice Diot, 30 ans, demeurant à la Celle-Saint-Cyr, est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

— Gustave Dupré, 43 ans, cultivateur à Chaumont, est prévenu de coups sur son père, Paul Dupré, 82 ans. Il est condamné à 16 francs d'amende.

— Pour chasse sur autrui, Victor Vandin, 25 ans, demeurant à Marchais-Béton, 50 fr. d'amende. En outre, il devra payer 50 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

— Mme Nathalie Nivan, 48 ans, cultivatrice à Aillant-sur-Tholon, est poursuivie pour blessures par imprudence au motocycliste Paul Blomion, de Fleury, 16 francs d'amende avec sursis.

SENS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Six jours de prison au nomade Jean Winterstein, 25 ans, sans domicile fixe, pour défaut de carnet.

— Edmond Roudier, 56 ans, marchand de vins à Noé, a transféré son débit du Clos de Noé à Noé sans en faire la déclaration, 16 fr. d'amende et le tribunal ordonne la fermeture du débit.

— Le Belge Fabien Colqueert, 32 ans, manouvrier, sans domicile, est condamné par défaut à 25 francs d'amende.

— L'Italien Guiseppe Casagrande, 37 ans, puisatier à Courlon, 16 fr. d'amende.

— Le Belge Van de Hende Clément, 19 ans, manouvrier, sans domicile fixe, par défaut 25 fr. d'amende.

— 25 fr. d'amende à la dame Louise Barge, femme Jeannard, 34 ans, garde-barrière à Foissy, pour outrages au garde-champêtre.

— 16 fr. d'amende à André Petit, marchand de poissons à Sens, Grande-Rue, pour outrages à agents.

— Deux nomades, Louis et Lisa Langer, 17 et 20 ans, sont poursuivis pour vol. Louis Lisa dit qu'il n'a pas participé au vol, il est acquitté. Sa sœur est condamnée à 16 francs d'amende.

— Le camionneur Paul Rousseau, 24 ans, se disant domicilié à Montreuil, est poursuivi pour vol, 6 mois de prison.

— Par défaut condamne à un an de prison Alfred Griset, 27 ans, maçon sans domicile fixe pour avoir volé des effets d'habillement.

LA FOIRE DU 30 AVRIL 1926

Le succès de la cinquième foire nationale de 1926 (30 avril-4 mai) est assuré d'être plus grand encore que les années précédentes par le nombre d'exposants qui ont déjà retenu leurs emplacements et par l'importance des firmes représentées. Des demandes nouvelles arrivent tous les jours de tous les départements français et les boulevards seront encore trop restreints pour contenir la foule des commerçants, industriels et constructeurs.

Sens, admirablement placée au centre d'une contrée essentiellement riche, agricole et industrielle, desservie par six lignes de chemin de fer est le lieu tout désigné pour la réussite certaine d'une exposition agricole, industrielle, commerciale et d'automobiles. Ce qui fait le succès d'une Foire-Exposition c'est l'importance des transactions, à ce point de vue Sens n'a rien à envier aux Foires de provinces, aussi si quelques-uns périclitent, celle de Sens prend de l'extension chaque année.

Pour tous renseignements concernant la Foire-Exposition, s'adresser ou écrire au secrétaire général de la Foire-Exposition à Sens.

Pour la fête foraine, s'adresser ou écrire au préposé en chef de l'octroi de la ville de Sens.

AUXERRE

Au 4e d'infanterie. — M. Viault, capitaine au 4e est désigné comme adjoint au chef du service départemental d'éducation physique ; le lieutenant Dufour, du 64e tirailleurs, est affecté au 4e.

Etat civil :

Décès. — Eugène Pirouelle, 62 ans.

VERNOY

A la poste. — Mme Bouquerel, receveuse des postes à Vernoy, est nommée à Poilly-lès-Gien (Loiret).

VOLGRE

Renversée par une vache. — Mme Arthur Billault a été renversée par une vache et a été asez sérieusement blessée.

Si vous êtes *frileux, abattu,* prenez de l'ASPIRINE des USINES du RHÔNE
515

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE 1

Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON

Traduit de l'anglais par Théo VARLET

(Suite)

— Vous remarquerez, dit-il, que c'est une injustice envers mon fils, si j'en ai jamais un.

— Mais il est peu probable que vous en ayez un, dit Mylord.

— Dieu le sait ! dit Mr. Henry. Et considérant la position cruellement fausse dans laquelle je me trouve vis-à-vis de mon frère, et aussi que vous, Mylord, êtes mon père, et avez le droit de me commander, je signerai ce papier. Mais je dirai d'abord une chose : on m'y contraint d'une manière peu généreuse ; et ensuite, Mylord, quand vous serez tenté de comparer vos deux fils, je vous prie de vous rappeler ce que j'ai fait et ce que lui a fait. Les actes sont la vraie pierre de touche.

Mylord était l'homme le plus mal à l'aise que j'aie vu. Sa vieille face trouva moyen de s'empourprer.

— Le moment, je crois, n'est pas très bien choisi pour vous plaindre, Henry, dit-il. Cela diminue le mérite de votre générosité.

— Ne vous y trompez pas, Mylord, dit Mr. Henry. Ce n'est point par générosité envers lui que je commets cette injustice, c'est pour vous obéir.

— Devant des étrangers... commença Mylord, encore plus mal inspiré.

— Il n'y a ici que Mackellar, dit Mr. Henry, et il est mon ami. D'ailleurs, Mylord, comme Mackellar est le témoin fréquent de vos blâmes, il ne serait pas juste que je l'empêche d'ouïr une chose aussi rare que ma défense.

Pour un peu, Mylord serait revenu sur sa décision ; mais le Maître veillait.

— Ah ! Henry, Henry ! dit-il, c'est encore vous qui êtes le meilleur de nous tous. Rude, mais franc. ! Ah ! mon ami, je voudrais avoir votre bonté.

A cette nouvelle preuve de la générosité de son favori, l'hésitation de Mylord cessa, et l'acte fut signé.

Dans le plus bref délai possible, la terre d'Ochterhall fut vendue bien au-dessous de sa valeur et l'argent remis à notre sangsue, qui l'expédia en France par ses moyens privés. Ou du moins, il nous le fit croire, et j'ai soupçonné depuis qu'il n'alla pas aussi loin. Les manigances de l'homme avaient donc abouti heureusement, et ses poches, une fois de plus, regorgeaient de notre or ; mais nous attendions toujours la récompense de nos sacrifices, et le visiteur s'attardait à Durrisdeer. Etait-ce par malignité, ou parce que le temps n'était pas encore venu pour lui de gagner les Indes, ou parce qu'il avait un espoir de réussite auprès de Mme Henry, ou bien par ordre du gouvernement, qui peut le dire ? Mais bref, il s'attarda, et durant des semaines.

J'ai dit, vous l'avez remarqué : par ordre du gouvernement ; car ce fut vers cette époque que le deshonorant secret de cet homme transpira au dehors.

Ce qui me donna l'éveil fut le repos d'un tenancier, commentant le séjour du Maître, et surtout sa sécurité ; car ce tenancier était de sympathies jacobites, et avait perdu un fils à Culloden, ce qui aiguisait sa critique.

— Il y a un détail que je ne puis m'empêcher de trouver bizarre, me dit-il ; c'est le fait de son arrivée à Cockermouth.

— A Cockermouth ? dis-je, me rappelant alors ma surprise de voir l'homme débarquer en un tel *point de vue* (1), après un si long voyage.

— Eh bien oui, dit le tenancier, c'est là qu'il fut recueilli par le capitaine Crail. Vous vous figuriez qu'il était venu de France par mer ? Nous aussi

Je retournai dans ma tête cette nouvelle, que j'allai communiquer à Mr. Henry.

— Voici un détail curieux, dis-je. Et je lui contai la chose.

— Qu'importe la façon dont il est venu, Mackellar, aussi longtemps qu'il est ici ? répliqua tristement Mr. Henry.

— Non, non, dis-je, pensez-y mieux. Cela ne sent-il pas la connivence gouvernementale ? Vous savez combien de fois déjà la sécurité de l'homme nous a étonnés.

— Attendez, dit Mr. Henry. Laissez-moi réfléchir.

Et peu à peu je vis naître sur son visage ce sourire féroce qui ressemblait un peu à celui du Maître.

— Donnez-moi du papier, dit-il.

Et sans un mot de plus, il s'assit pour écrire à un gentleman de ses connaissances, — le nom est inutile, mais c'était quelqu'un de haut placé. Je fis porter cette lettre par le seul messager auquel je pusse me fier en l'occurrence, — Macconochie. Le vieil homme dut galoper, car il était revenu avec la réponse avant même que mon impatience osât commencer à l'espérer. En la lisant, Mr. Henry eut le même sourire féroce. « Voici le meilleur tour que vous nous ayez fait encore, Mackellar, dit-il. Avec ce document, je vais lui donner une fière secousse. Observez-nous au dîner. »

Au dîner donc, Mr. Henry proposa une visite où le Maître serait fort en vue ; et, comme il s'y attendait, Mylord objecta le danger.

— Oh ! dit Mr. Henry d'un air détaché, ce n'est plus la peine de m'en faire un secret. Je suis dans la confidence tout comme vous.

— La confidence ? dit Mylord. Un secret? Que voulez-vous dire, Henry ? Je vous donne ma parole que je n'ai pas de secret dont vous soyez exclu.

Le Maître avait changé de contenance, et je vis qu'il était touché

— Comment ? lui dit Mr. Henry, d'un air fort étonné. Je sais que vous servez vos maîtres avec fidélité ; mais je me figurais que vous aviez eu pitié de notre père, et l'aviez tranquillisé.

— De quoi parlez-vous ? Je ne veux pas que l'on discute mes affaires en public. J'ordonne que cela cesse, sécria le Maître avec une folle impétuosité, plus digne d'un enfant que d'un homme.

—On n'attendait pas de vous semblable discrétion, je vous l'affirme, continua Mr. Henry. Car voici ce que m'écrit mon correspondant — (il déploya le papier, et lut :) — « Il est en effet de l'intérêt du gouvernement comme du gentleman qu'il vaut mieux continuer d'appeler Mr. Bally, que cet accord demeure secret ; mais on n'eut jamais l'intention de laisser aujourd'hui encore sa famille dans les transes que vous dépeignez si chaudement ; et je suis heureux de venir le premier apaiser ses craintes. Mr. Bally est aussi bien que vous en sécurité dans la Grande-Bretagne. »

— Est-il possible ? s'écria Mylord, regardant son fils avec beaucoup d'étonnement, et plus encore de soupçon.

— Mon cher père, dit le Maître, qui s'était déjà ressaisi, je suis enchanté de pouvoir enfin parler. Mes instructions, à moi, étaient tout autres, et m'obligeaient de garder le secret à tout le monde, sans vous excepter, et même à vous expressément désigné, — comme je puis vous le faire voir par écrit, si je n'ai supprimé la lettre. Ils ont dû changer d'avis très promptement, car la chose est encore toute récente ; ou plutôt, Henry, votre correspondant aura mal interprété les autres. A vous dire vrai, monsieur, continua-t-il, avec toujours plus d'assurance, j'avais supposé que cette faveur inattendue accordée à un rebelle était un effet de votre intervention ; et l'ordre de garder le secret même dans ma famille, le résultat d'un désir à vous de cacher votre bonté. C'est pourquoi j'obéissais aussi strictement aux ordres. Il nous reste maintenant à deviner par quelle entremise cette faveur s'est posée sur un coupable aussi notoire que moi. Car je ne crois pas que votre fils ait besoin de se justifier de cette imputation que renferme la lettre d'Henry. On n'a pas encore ouï dire qu'un Durie fût jamais un traître ou un espion, ajouta-t-il avec superbe.

Il semblait donc sortir indemne de ce mauvais pas ; mais il comptait sans une bévue qu'il avait commise, et sans la pénétration de Mr. Henry, qui allait manifester quelque chose de l'esprit de son frère.

— Vous dites que l'affaire est toute récente ? dit Mr. Henry.

— Elle est récente, dit le Maître, d'un ton très assuré, mais non sans une légère hésitation.

— Si récente que cela ? demanda Mr. Henry, d'un air intrigué, et déployant de nouveau sa lettre.

Elle ne contenait pas un mot touchant la date : mais comment le Maître l'aurait-il su ?

— En tout cas, la faveur est venue bien tard pour moi, dit-il, avec un rire.

Au son de ce rire, faux comme une cloche fêlée, Mylord le regarda encore une fois par-dessus la table, et je vis ses vieilles lèvres se pincer.

— Non, dit Mr. Henry, toujours examinant sa lettre, mais je me rappelle votre expression. Vous disiez que c'était tout récent.

Et alors, nous eûmes la preuve de notre victoire, et le plus fort exemple de l'incroyable faiblesse de Mylord, car ce fut lui qui intervint pour épargner la honte à son favori.

— Je crois, Henry, dit-il, avec une sorte d'empressement piteux, je crois superflu de discuter davantage. Nous nous réjouissons tous, pour finir, que votre frère soit sauf ; nous sommes tous d'accord là-dessus ; et en sujets reconnaissants, nous ne pouvons mieux faire que de boire à la santé du roi et à sa clémence !

(A suivre).

(1) En français.

Avis mortuaires

On nous prie d'annoncer la mort de

Madame de FEU

Née de VAUBLANC

décédée au château des Essertles, par Elogny (Yonne), le 22 novembre 1925.

De la part du lieutenant-colonel et Mme de Saint-Didier, du lieutenant-colonel de Charentenay, du comte et de la comtesse de Champs de Saint-Léger, ses filles et gendres.

◆◆◆

Nous apprenons la mort de

Madame ANGINIEUR

née du PASQUIER

décédée à Paris.

Elle était la mère du capitaine Anginieur, mort au champ d'honneur, de M. Roger Anginieur, secrétaire d'ambassade, marié à Mlles d'Anchald et de la baronne J. de Lestrange.

Ses obsèques auront lieu à Lyon le lundi 30 novembre, à 10 heures,

à la cathédrale Saint-Jean.

◆◆◆

On nous prie d'annoncer la mort de

Mademoiselle Louise SAVIGNAT

pieusement décédée à Paris, en la Maison de Saint-Joseph le 21 novembre 1925, à l'âge de 40 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

De la part de : Mme Angèle Savignat, religieuse de Saint-Vincent de Paul, M. et Mme Joseph Courtinat et leurs fils, ses sœurs, beau-frère et neveux ; et des familles André Laporte, de Chénizot et Péras.

Priez Dieu pour elle.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de

Madame Maria JACOB

Née GUENOT

décédée en son domicile, à Neville-sous-Brinon, le 27 novembre 1925, dans sa 36e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 29 courant, à 14 heures, en l'église de Taconnay, sa paroisse.

De la part de : M. Charles Jacob, son mari ; Mlle Charlotte Jacob, sa fille ; de M. Jean Guenet, son père ; de Mme veuve Jacob, sa belle-mère, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de

Monsieur Jean ROBIOT

décédé, en son domicile, à Fours, le 26 novembre 1925, dans sa 66e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 29 courant, à 14 heures, en l'église de Fours, sa paroisse.

De la part de : Mme Robiot, sa veuve ; de ses enfants, petits-enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Joseph HYAU

Comptable aux ateliers

Electro-industriels de Nevers

décédé subitement, en son domicile, à Nevers, 3, rue du Champ-de-Foire, le 27 novembre 1925, dans sa 39e année.

Ses obsèques auront lieu le samedi 28 courant, à 15 h. 15, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 15 h.

De la part de : Mme Hyau, son épouse ; de ses enfants, de son père, de son frère, de M. Joseph Duperrat, son parrain, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Remerciements

M. et Mme Léon Bruneton, leurs enfants, et toute la famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame veuve CHASTREY

Née Jeanne MARIZLAT

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

◆◆◆

M. François Autissier, ses enfants et toute la famille, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Madame AUTISSIER

Née Marie ROBERT

prient les personnes qui les leur ont adressées ou qui ont assisté aux obsèques, de trouver ici l'expression de leurs bien vifs remerciements.

COQUELUCHE

Sirop "ADHOC"

Miettes d'histoire locale. *Ephémérides Moulinoises*, publiées par Marcellin Crépin-Leblond et Claude Renaud.

L'imprimerie Crépin-Leblond, à Moulins, met en souscription un volume in-4° de plus de 400 pages, où se trouvent consignés un nombre considérable de faits importants ou seulement pittoresques et instructifs de l'histoire de Moulins : grandes pages des annales de la cité, incidents moindres dont le souvenir a survécu ou mérite de survivre, « entrée » ou passage de souverains ou de hauts personnages, répercussion des changements de régime, tumultes populaires, causes criminelles, exécutions capitales, événements d'ordre religieux, naissance ou mort de compatriotes notoires, renseignements économiques de toutes époques, etc...

Ce « Dictionnaire moulinois » — complété par des tables minutieuses et précises — sera consulté avec utilité par tous ceux qui s'intéressent à la vie de leur petite patrie aux mœurs, aux traditions, aux monuments, aux groupements locaux, à la littérature, aux arts, à la bibliographie, bref à tout ce qui constitue, à travers les siècles, le passé d'une ville. Il comprend quelque sept cent cinquante « fiches » où se trouvent notées plusieurs milliers de dates moulinoises ou bourbonnaises. Car il est évident que, dans la majorité des cas, l'intérêt des faits signalés déborde l'étroitesse du cadre et se réfère en somme à l'histoire même de la province.

Demander spécimen de l'ouvrage, notice et bulletin de souscription à l'imprimerie Crépin-Leblond, à Moulins.

LA VIE AGRICOLE

Foires et Marchés de la Région

CHAROLLES. — A la dernière foire on cotait : bœufs de trait, 9.000 à 9.500 fr. la paire ; taureaux, 2.700 à 3.500 fr. pièce ; vaches maigres, 2.400 à 3.000 fr. pièce ; bœufs gras, 4.90 à 5,30 le kilo poids vif ; vaches grasses, 4,50 à 5,30 le kilo poids vif ; veau, 6.80 à 7,20 le kilo poids vif ; mouton, 5,50 à 6 fr. le kilo poids vif ; porcs gras, 6,30 à 6,50 le kilo poids vif ; hivernons, 330 à 410 fr. pièce ; laitons, 140 à 210 fr. pièce.

— Au marché, on cotait : beurre, 7 à 7,25 la livre ; œufs, 9 à 9,25 la douzaine ; fromages de chèvre, 1 à 1,10 pièce ; fromages de vache, 0,60 à 0,70 pièce ; fromages frais, 0.65 pièce ; gruyère 12.50 le kilo ; dindes grasses, 38 à 40 fr. pièce ; dindonnes, 35 à 38 fr. pièce ; oies, 28 à 30 fr. pièce ; pintades, 24 à 26 fr. la paire ; poules, 30 à 32 fr. la paire ; gros poulets, 28 à 30 fr. la paire ; poulets, 26 à 28 fr. la paire ; petits poulets, 22 à 24 fr. la paire ; pigeons, 9 à 10 francs la paire ; lapins, 16 à 22 fr. pièce ; de garenne, 5 à 6 fr. pièce ; lièvre, 8 à 9 fr. le kilo ; perdrix rouges, 9 à 10 fr. pièce ; grises, 7 à 8 fr. pièce.

CORMATIN. — On cotait : bœuf de boucherie, 440 à 480 fr. les 100 kilos ; vaches de boucherie, 400 à 460 fr. ; génisses, 430 à 480 fr. ; vaches de fourniture, 1.300 à 2.000 fr. pièce ; vaches pleines, 2.200 à 3,000 fr. ; veaux d'élevage, 1.500 à 2,000 fr. pièce ; taureaux, 2.000 à 2.500 francs pièce ; porcs gras, 580 à 620 fr. les 100 kilos ; porcelets, 100 à 150 fr. pièce ; veaux de boucherie, 600 à 650 fr. les 100 kilos ; moutons, 570 à 600 fr. les 100 kilos ; blé, 127 à 128 fr. les 100 kilos ; seigle, 90 à 92 fr. ; avoine noire, 90 à 92 fr. ; avoine blanche, 90 fr. ; orge, 85 à 87 fr ; maïs en grains, 100 à 110 fr. ; farine de maïs, 115 à 118 fr. ; gaudes, 125 à 130 fr. ; vesces, 90 fr. ; graines de trèfle, 600 fr. ; graines de luzerne, 500 fr. ; sainfoin, 125 à 130 francs ; paille de blé, 9 fr. ; foin, 15 à 16 fr. ; pommes de terre Beauvais, 30 à 32 fr. ; early, 35 à 38 fr. ; fin de siècle, 32 à 35 fr. ; woltmann, 25 à 26 francs.

GUEUGNON. — On cotait : beurre, 6,25 à 7,00 le demi-kilo ; œufs, 8,25 à 8,75 la douzaine ; fromages de chèvre, 1 à 1,25 ; fromages de vache, 0,60 à 0,75 ; fromages mélangés 0.80 à 0,90 pièce ; gros poulets, 30 à 35 fr. la paire ; poules et poulets moyens, 22 à 26 fr. ; oies, 20 à 25 fr. ; canards, 12 à 15 fr. pièce ; dindes grasses, 45 à 52 fr. l'une ; pintades, 15 à 22 francs pièce ; pigeons, 7.50 à 9 fr. la paire ; pigeons ramiers, 5 à 5.50 l'un ; perdrix rouges, 9 à 11 fr. ; grises, 7.50 la pièce ; lapins domestiques, 18 à 25 fr. ; lapins de garenne, 5 à 6,00 l'un ; lièvre, 5 fr. la livre en moyenne ; choux-fleurs, 1,75 à 3,25 l'un ; choux cabus, 0,75 à 1,25 ; pommes, 1,50 à 2,75 la mesure, suivant espèce ; marrons de Lyon, 2,25 à 2,75 le kilo.

MOULINS. — On cotait : beurre camp., 7.50 à 8 fr. le demi-kilo ; beurre revend., 7,50 le demi-kilo ; œufs frais camp, 8 à 9 fr. la douzaine ; œufs frais revendeurs, 8.50 la douzaine ; œufs conservés, 6,50 la douzaine ; fromages, 1 à 1.50 pièce ; pigeons 8 à 10 fr. la paire ; poulets, 5 à 5,25 la livre ; lapins, 5 fr. la livre ; oies, 4 fr. la livre ; canards, 3 à 3.25 la livre ; dindes, 4 fr. la livre ; lièvres, 4.50 à 5 fr. la livre ; perdrix, 6 à 8 fr. la pièce ; faisans, 18 à 25 fr. pièce ; lapins de garenne, 5 à 8 fr. pièce ; pommes de terre, 0,60 à 0,70 le kilo ; carottes, 0,20 à 0.25 le paquet ; haricots en grains, 1,50 à 2 fr. le litre ; oignons, 0.50 la livre ; choux, 0.40 à 1.10 la pièce ; choux-fleurs, 2 à 3 fr. la pièce ; choux de bruxelles 1 à 1,25 la livre ; salade, 0.25 à 0.30 la pièce ; épinards, 1 à 1.25 la livre ; radis, 0.20 à 0.30 la botte ; pommes, 2 à 5 fr. le quarteron ; poires, 2 à 3 fr. la livre ; noix, 0.75 à 1.25 le quarteron ; veaux (31), 2,90 à 3,20 le demi-kilo vif ; blé, 132 fr. ; farine, 178 fr. ; seigle, 94 fr. ; orge, 105 fr. ; avoine, 94 fr. ; son, 72 fr. le tout aux 200 kilos.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — Au marché, on cotait ; viande de boucherie au demi-kilo : bœuf, 3 à 6.50 ; veau 3.50 à 6,50 ; mouton, de 4 à 7 fr. ; porc, de 5 à 5.50 ; boudin, 2 fr. ; volaille la paire : gros poulets et poules, de 25 à 35 fr. ; poulets ordinaires, 18 à 25 fr. ; canards 20 à 25 fr. ; pigeons, 6,50 à 7 fr. ; lapins domestiques, le demi-kilo, 2.50 ; lapins de garenne 7 fr. la pièce ; perdrix, 7 fr. pièce ; lièvre, 5 francs le demi-kilo ; fromages du pays, 1,25 pièce ; beurre, 7,25 à 7.50 le demi-kilo ; œufs, 9 fr. la douzaine ; choux-fleurs 2 à 4 fr. pièce ; choux pommés, 1,25 à 1.50 pièce ; pommes de terre, 35 à 40 fr. le quintal ; noix, 1,10 le litre ; chataignes, 1 à 1,50 le litre ; salade de scarole, 0,75 la pièce ; bananes, 0,70 la pièce ; pain, 2,65 le kilo.

— A la foire, on cotait : bœufs ou vaches de boucherie, amenés 50, vendus 40 de 4.20 à 4.60 le kilo ; taureaux de l'année, amenés 100, vendus 50 de 2.000 à 3.500 fr. pièce ; vaches à veau, amenées 30, vendues 20, de 2.500 à 3.700 fr. la pièce ; veaux d'embouche, amenés 40, vendus 20, de 1.600 à 2 000 fr. pièce ; veaux de boucherie, amenés 8, vendus 7.20 le kilo ; moutons, amenés 15, vendus 250 fr. pièce ; porcs gras, amenés 1000, tous vendus, de 6.20 6,60 le kilo ; laitons, amenés 800, vendus 600 à 5 fr. le kilo ; nourrains, amenés 1.800, vendus 1.600 de 6 à 7 francs le kilo.

SANCERRE. — On cotait : poulets, 30 à 38 fr. la paire ; lapins, 14 à 16 francs la pièce ; beurre, 12 à 14 fr. le kilo ; œufs, 7,75 à 8 fr. 25 la douzaine ; fromages, 7 à 8 fr. la douzaine.

TANNAY. — A la dernière foire on cotait : poulains 1.500 à 2.100 ; chevaux, 18 mois, 2.300 à 3.800 fr. vaches maigres, 2.000 à 2.500 la pièce ; vaches suitées, 2.500 à 3.200 ; génisses et chatrons, de 18 mois à 2 ans, 1.800 à 2.300 pièce ; veaux de boucherie, 3.15 à 3.25 la livre ; porcs gras, 3.25 la livre ; laitons, 90 à 125 fr. pièce ; nourrains, 200 à 250 fr. pièce ; beurre, 8 fr. la livre ; fromages de vache frais, 1 fr. pièce ; gras, 1.60 pièce ; durs, 1.50 pièce ; œufs, 8 fr. la douzaine ; dindes, 40 à 45 fr. pièce ; oies, 4 fr. la livre ; canards, 20 à 24 fr. la paire ; poulets, 28 à 35 fr. la paire ; pigeons, 7 à 8 fr. la paire ; pintades 26 à 30 fr. la paire ; lièvres, 5 fr. la livre ; pommes de terre, 0.50 le kilo ; choux fleurs, 2 à 4 fr. pièce ; choux raves, 0.50 à 0.75 pièce.

TOURNUS. — On cotait : poulets gros, 20 à 26 francs pièce ; moyens, 17 à 20 fr. ; petits, 10 à 16 fr. ; poules, 14 à 22 fr. ; pigeons, 9 à 11 francs la paire ; canards, 10 à 13 fr. pièce ; lapins, 12 à 20 fr. ; œufs, 9 à 9.50 la douzaine ; beurre, 8 à 8.50 la livre ; pommes, 1 à 1,05 le kilo ; choux-fleurs, 1,75 à 3 fr. pièce ; raisins, 2,50 la livre.

VARENNES-SUR-ALLIER. — On cotait : poulets, 1er choix, 35 à 42 fr. la paire ; poulets moyens, 28 à 30 fr. la paire ; canards, 25 à 28 fr. la paire ; oies, 65 à 70 fr. la paire ; pintades, 28 à 32 fr. la paire ; dindes, 90 à 115 fr. la paire ; lapins domestiques, 15 à 22 fr. pièce ; lapins au poids vif, 3 à 3.25 la livre ; lapereaux 8 à 12 fr. pièce ; lapins de garenne, 6 à 7 fr. pièce ; lièvres, 22 à 28 fr. pièce ; perdrix, 7 à 9 fr. pièce ; faisans, 18 à 22 fr. pièce ; beurre gros, 7 à 7.25 la livre ; beurre en petits pains, 7.50 la livre ; œufs, 8.50 à 9 fr. la douzaine ; fromages de vache, 1.30 à 1.40 pièce ; fromages de chèvre, 0.60 à 0.75 pièce ; pommes de terre, 40 à 42 fr. les 100 kilos ; pommes de terre au détail, 0.50 à 0.60 le kilo ; choux fleurs, 2 à 3.50 l'un ; choux pommés, 0.60 à 0.90.

Foires de la semaine

AUJOURD'HUI SAMEDI 28

Allier. — Bresnay, Saint-Pourçain-sur-Sioule.
Nièvre. — Cossaye, La Charité.
Puy-de-Dôme. — Lachaux, Lezoux, Luzillat, Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Rémy-de-Chargnat.
Saône-et-Loire. — Autun, Cluny, Cuiseaux, Saint-Boil.
Yonne. — Tonnerre.

LUNDI 30

Allier. — Cressanges, Meaulne, Villefranche.
Cher. — Mehun, Thaumiers.
Nièvre. — Donzy.
Puy-de-Dôme. — Bagnols, Biollet, Combronde, Giat, Orcival, Vollore-Ville.
Saône-et-Loire. — Allerey, Génouilly, Gibles, Givry, Montcenis, Palinges, St.-Marcelin-de-Cray, Saint-Sorlin.
Yonne. — Lavau, Malîgny, Duanne.

MARDI 1er DECEMBRE

Allier. — Huriel, Laprugne, Vallon-en-Sully.
Cher. — Argent, Culan, Le Châtelet, Morogues.
Nièvre — Brinon, Dornes, Gâcogne, Moulins-Engilbert, Prémery, Rouy.
Saône-et-L. — Anost, Cuisery, Issy-l'Evêque, La Clayette, La Chapelle-de-Guinchay, La Guiche, Mesvres, St.-Gengoux-le-National, St.-Martin-en-B., Saint-Sernin-du-Bois.
Yonne. — Fleury, Saint-Bris, Montréal, Foissy-les-Vezelay, Villeneuve-l'Archevêque, Cruzy-le-Châtel, Quarré-les-Tombes.

MERCREDI 2

Allier. — Arfeuilles, Bellerive-sur-Allier, Jaligny, Montaiguet, Montmarault, Saint-Rémy-en-Rollat, Thiel.
Cher. — Sancoins.
Nièvre. — Cosne, Ternant.
Puy-de-Dôme. — Murols, Saint-Hilaire-la-Croix, Saint-Jacques-d'Amb.
Saône-et-Loire. — St.-Jean-des-Vignes.

JEUDI 3

Allier. — Ebreuil, Ferrières, Theneuille.
Cher. — Villequiers.
Nièvre. — Lormes.
Puy-de-Dôme. — Ambert, Pont-du-Château, Sauxillanges.
Saône-et-L. — Chauffailles, Cronat, Etang, Marcilly-les-Buxy, Verosvres.
Yonne. — Joux-la-Ville, Cerisiers, Champlgnelles.

VENDREDI 4

Allier. — Moulins.
Cher. — Châteaumeillant (foire grasse).
Puy-de-Dôme. — Miremont, Montel-de-Gelat, Montferrand.
Saône-et-Loire. — Chasselas, Perrecy-les-Forges, Romenay.
Yonne. — Mailly-le-Château, Cheny, Villeneuve-sur-Yonne.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant, 215.50 et 216 payé ; prochain, 216. et 217 payé ; 4 de janvier 219 payé ; janvier, 221.50 payé ; 3 de février 224.50 payé. Cote officielle 215 à 216. Tendance faible.

ALCOOLS. — Courant, 750 vendeur ; prochain, 760 à 770 ; janvier-février, 775 à 785, mars-avril, 800 à 810. Tendance lourde.

BLES. — Courant, 136.50 payé ; prochain, 136 et 136.50 payé ; janvier-février 136.25 et 136.50 payé ; mars-avril, 136.75 et 136.50 payé. Tendance lourde.

AVOINES NOIRES. — Courant, 106 acheteur ; janvier-février, 107.75, acheteur ; 4 de janvier, 108.50 payé. Tendance calme.

SEIGLES. — Courant, 96 nominal ; prochain, 97 nominal ; janvier-février, 97 nominal ; 4 de janvier, 97 nominal. Tendance calme.

FARINES. — Courant, 172 acheteur ; prochain, 171 acheteur ; janvier-février, 169 nominal ; 4 de janvier, 169 nominal. Tendance soutenue.

AVOINES DIVERSES. — Courant, 102 nominal ; prochain, 103 nominal ; janvier-février 105 nominal ; 4 de janvier, 105 nominal. Tendance calme.

HALLES CENTRALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœufs — Quart derrière, 1e qualité 8.80 ; aloyau, 1e qualité 10.00 ; paleron, 1e qualité 6.50.

Moutons. — Entier, 1e qualité 10.80; épaule 1e qualité 9.80 ; poitrine, 1e qualité 6.50.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité 10.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité 8.60.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 13 ; oies, le kilo, 7 à 8.75 ; poules toutes provenances, 11 à 16.75

POISSONS. — Le kilo : anguilles 2.50 à 15 ; brèmes, 2.50 à 5 ; brochets, 8 à 10 ; carpes, 3 à 8 ; goujons, 10 à 14 ; grenouilles, 1 à 14 ; perches, 4 à 5 ; truites, 8 à 38 ; morue salée, 3.50 à 5.50.

LEGUMES. — Pommes de terre aux 100 kilos: Hollande 65 à 001 fr. ; rose 88 à 100 fr. ; rouge 62 à 80 fr. ; jaune 46 à 54 ; blanche 46 à 62 fr.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou 16 à 19.80 ; Touraine, 16 à 19.50 ; Normandie 13.50 à 17.80.

ŒUFS. — Le mille : Bresse, Brie, Beauce, 840 à 880 ; Bourbonnais, Nivernais, 780 à 840 ; Touraine, 790 à 900 ; étrangers, 680 à 780 ; Auvergne, 720 à 780.

FROMAGES. — Gruyère, de 1200 à 1390 ; Cantal, 930 à 950.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

TRAIN RAPIDE DE LUXE PERMANENT « PYRENEES-COTE D'ARGENT »

HORAIRES

Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 40. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean 3 h. 36. Biarritz-Ville 8 h. 26. Saint-Jean-de-Luz 8 h. 25. Hendaye 8 h. 43 Irun 8 h. 59. Madrid (Nord, 22 h. 37. Pau 8 h. 39. Lourdes 9 h. 24. Pierrefitte-Nestalas 11 h. 48. Cauterets 12 h. 55. Luz-Saint-Sauveur 12 h. 30. Tarbes 9 h. 55 (Bagnères-de-Bigorre 11 h. 42.

Wagons-lits Paris-Biarritz, Paris-Irun, Paris-Tarbes. Wagon-Salon : Irun-Madrid. Wagon Restaurant de Paris à St-Pierre-des-Corps et d'Irun à Madrid.

Le train comprendra en outre à l'aller (jusqu'au 3 Novembre un wagon-lits pour Irun venant directement de Calais-Maritime d'où il partira à 14 h. 55, en correspondance avec le service quittant Londres-Victoria à 11 h. 00.

Au retour (jusqu'au 4 Novembre) un wagon-lits venant directement d'Hendaye continuera sur Boulogne-Maritime où il arrivera à 18 h. 2 en correspondance avec le service arrivant Londres-Victoria à 22 h. 53.

Concerts de T. S. F. d'aujourd'hui samedi

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Relampaguito, marche (R. Calleja-Salabert) ; 2° Fleurs écloses, valse (J. Loudet-Buisson) ; 3° Pourquoi se fanent les feuilles, solo de violon (Gretchaninoff) ; 4° Aubade mignonne (V. Staub-Chapelier) ; 5° Adoration (E. Filippucci) ; 6° Sérénade du collier de saphirs, solo de violoncelle (G. Pierné) ; 7° My Loulou, fox trot (Dubernaux-W. Sterling) ; 8° Antar, trio (G. Dupont-Mouton) ; 9° Bavardage (Ch. Féret) ; 10° Boléro, solo de violon (Ch. Dancla) ; 11° Désillusion (Guzzi-Buzzi-Lecole) ; 12° Qu'en dira-t-on ? intermezzo (W. Comina-M. Daras) ; 13° A une rose de mon jardin, solo de violoncelle (Husson-Morel) ; 14° Sérénade espagnole (Alfred Capri) ; 15° Le Nil, mélodie (X. Leroux-Mouton) ; 16° The crocodile's step, fox trot (Paul Fossé).

A 13 h. 50, radio-communiqué des informations religieuses.

A 16 h. 45, radio-concert organisé par l'Association des radio-amateurs français, avec le concours de Mme Myrtile-Hubert, du théâtre Fémina, de MM. Maurice Landeau, Louis Malsang, René Dole et Marcel Denis : 1° Le Calife de Bagdad (Boïeldieu) ; 2° Le Bel Alcindor, chant, Mme Myrtile-Hubert ; 3° Coralla (Paul Arco) ; 4° Un conte, M. Maurice Landeau ; 5° Carmen (Bizet) ; 6° L'âne de Marion, chant, Mme Myrtile-Hubert) ; 7° Hymne aux fleurs (Fauchey) violoncelle ; 8° Un poème, M. Maurice Landeau ; 9° Prélude song (Smetsky) violon, Louis Malsang ; 10° Entre Paris et Lyon, chant, Mme Myrtile-Hubert ; 11° Black and whit (René André) MM. Malsang, René Dole, Marcel Denis.

A 20 h. 15, causerie par le Dr Montreuil-Lhauss, sur « La mortalité infantile, cause de dépopulation ».

A 20 h. 30, radio-concert de gala organisé par le « Matin » : 1° a) J'veux pas vivre sans automobile (Amelet-Ch. Jardin) ; b) J'aime les femmes de 37 ans (Amelet-Eblinger) M. Amelet, chansonnier, dans ses œuvres ; 2° a) Etienne Marcel (Saint-Saëns) ; b) Le Roi Pasteur, italien (Mozart) Mlle D. Catrice, cantatrice; 3° a) Négrita (Didier Gold-Duarte) ; b) Jalousie (Jean Lenoir) M. Charce, de l'Olympia ; 4° a) Down in the forest (L. Ronald) ; b) Loves old swet song (Mollay) Miss Violet Cockburn, de la Winter Gardens Bournemouth ; 5° a) Paillasse, en russe (Léoncavallo) ; b) Guillaume Tell, en français (Rossini) M. Léon Franz, ténor russe ; 6° a) Air de Chérubin (Les Noces de Figaro) Mozart ; b) Air de Suzanne (Mozart) Mlle Suzanne Gouts, des Grands Concerts ; 7° a) Au pays bleu, fox trot avec banjo et flexatone ; b) Elle joue du jazzo flûte (avec banjo et jazzo flûte) M. Jacovacci, compositeur, accompagné au piano par Mlle Louise Jacovacci ; 8° a) Arioso (Diaz) ; b) Lamento de Paillasse (Léoncavallo) ; c) Le forgeron de la paix (XXX) Mme Ariane Janer, ténor féminin; 9° a) Mireille (Gounod); b) Lakmé (L. Delibes) Mlle Antoinette Jaspar, des Concerts Classiques ; 10° a) Chanson des noisettes (G. Dupont) ; b) Thaïs (Massenet) Mlle Lepeuple, des Concerts Classiques ; 11° a) Les Noces de Figaro (Mozart) ; b) Si tu le veux (Koechklin) Mme Charlotte Lormont Schneider, de l'Opéra ; 12° Butterfly (Puccini) Mlle Jeanne Myrtale, de l'Opéra-Comique ; 13° a) Toutes les femmes sont jolies, fox trot (H. de Bozi) ; b) La grimace, monologue (XX) M. Notrac, humoriste de la Société des Auteurs, dans ses œuvres ; 14° a) Ronde des Lutins (Liszt) ; b) Toccata (Saint-Saëns) Mlle Renaux-Gaudion, pianiste ; 15° a) Valse caprice (G. Fauré) ; b) Danse en sol (Granados) Mlle Antoinette Rico, pianiste virtuose ; 16° a) Les cloches de Corneville (R. Planquette); b) La fille de Mme Angot (Lecocq) Mlle Claire Sigall, du Trianon Lyrique ; 17° a) Monologue du dernier acte de l'Arlésienne (A. Daudet) ; b) Poésie, Mlle Tonia Navar, de la Comédie Française.

« TOUR EIFFEL »

Programme d'aujourd'hui 28 novembre : de 13 à 19 h. 05 journal parlé par T. S. F. ; programme : Pourquoi je fais du cinéma, par M. Pierre Benoit ; La mode nouvelle, par Mlle Suzanne Teissier ; M. Georges Delamare, Propos en l'air ; M. Julien Maigret, Reportage parisien ; M. Marc Frayssinet, Qu'est-ce que le travail parlementaire, comment il est organisé ; M. Edmond Laskine, La politique extérieure ; Page théâtrale : Scène d'une pièce nouvelle jouée par Mme Franconi, Mme Jacqueline Chantereine et plusieurs artistes ; Les échos par tous les collaborateurs. Page musicale : Mélodies de Maurice Imbert, par Mme Madeleine Allard et Mlle Jeanne Lamandeley.

De 19 h. 30 à 21 h. radio-concert avec le concours de M. Gaston Gros, avocat de la Cour d'appel, de Mmes Hélène Guernanowa, Vera Waggeska, Goudowitch, Boldrini et Olga de Tcherebakine, cantatrices, Mme Louise David Malpas, 1er prix du Conservatoire, pianiste ; Mlles Yolande Potel de la Brière et Toux, violonistes ; Marcelle Marnay, altiste, Jacqueline Mandès, 1er prix du Conservatoire, violoncelliste.

Programme : Festival de musique russe : L'âme slave, par M. Gaston Gros ; Novelettes (Glazounow) pour quator à cordes, Mlles Potel de la Brière, Roux, Marnet et Mandès ; Le Prince Igor (Borodine) pour quator vocal par Mmes Guermanowa, Goudovitch et Boldrini ; L'alouette (Glurka) ; Petite suite (Borodine), piano, Mlle David Malpas ; Berceuse, mélodie (Glazounow) Mlle Olga de Tcherebakine ; Berceuse pour violon (César Cui) Mlle Potel de a Brière ; Chants populaires ukrainiens, pour quator vocal, par Mmes Guermanowa, Waggeska, Boldini et Goudovitch ; Gropak (Moussorgski) piano, Mme David Malpas ; Quator à cordes (Borodine) Mlles Potel de la Brière, Roux, Marnet, et Mendès.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 14 h. radio-diffusion de la séance annuelle publique de l'Académie des Beaux-Arts.

A 15 h. par la radiotéléphonique de la Tour Eiffel, radio-diffusion de la séance solennelle de rentrée de l'Université de Paris.

A 16 h., salle Wagram, radio-diffusion du meeting des travailleurs intellectuels : La misère des travailleurs intellectuels, les causes, les remèdes, les responsabilités, par MM. Frantz Jourdain, président du salon d'automne Romain Coolus, José Germain, ancien président des écrivains combattants ; Sainte Lague, Rodrigue, Georges Bourdon, président du syndicat des journalistes ; Melsarrau, avocat à la Cour Gallié président de l'A. C. I. D. I. ; André Claude, délégué des étudiants ; Ritert, des techniciens de l'industrie; Georges Lecomte, de l'Académie française, président de la société des gens de lettres.

A 20 h. 30, cours de langue française : Français parlez français ; (2e série) par M. Cayron, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Janson de Sailly.

A 20 h. 50, 12e séance de radio-rocatique donnée avec le concours de Mmes Deligny de Clèves, Cahisto-Dété, Briol-Bureaux ; Mlles Andrée Arnal, Arlette Laigniel du Pray ; M. Philippe Thomas, professeur aux Jeunes aveugles et des auteurs.

Programme : L'âme des choses (Marie Le Roy) ; 2. Septembre (Mirano-Delfins) ; 3. Paysage de Picardie (Jeanne Bureaux de Roye) ; 4. Automne, je me ris (Marie Delétang) ; 5. Le 1er de ligne (Anna Schneider) ; 6. Cambrai (Lya Berger) ; 7. Hautbois exécuté par Philippe Thomas : a) Prière, b) Villanelle de Boisdeffre ; 3. Les origines de la gravure dans le Nord, causerie par M. Omer Boucheroy, prix de Rome de gravure ; 9. Mélodies chantées par Mlle Andrée Arnal : a) Le roi d'Ys (Lalo) b) L'eau qui court (Alex Georges) poème de Jean Richepin ; 10. la société septentrionale de gravure, causerie par M. Alfred Broquelet, secrétaire de cette société ; 11. Hommage à Eugène Dété (F. Lalande) ; 12. A noir, I rouge (M. Caruel) ; 13. Le moulin abandonné (J. Vassivière) ; 14. La prière de Job (Ed. Pilat ; 15. La glaneuse (Léon Neel) ; 16. Le cantique des jets d'eau (A. Payer) (Emission des signaux Morse pour l'étude des phénomènes d'évanouissement des signaux radioélectriques).

BOURSE DE PARIS

du 27 novembre 1925

MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France	8625 ..	8625 ..
— Algérie	.... ..	.... ..
— Nat. Crédit	555 ..	552 ..
— Paris P.-Bas	1148 ..	1180 ..
— Union-Paris	691 ..	728 ..
Comp. Algérienne	... ..	860 ..
Comp. Nat. Esc.	825 ..	823 ..
Crédit Com. France	550 ..	565 ..
— Fonc. Fr.	.... ..	1105 ..
— Lyonnais	1355 ..	1375 ..
— Mobilier Fr.	415 ..	425 ..
Soc. Gén. Nor.	788 ..	790 ..
Rente Foncière	1450 ..	4630 ..
Suez act. capital	13925 ..	1278 ..
— Parts de Fo. d.	1 760 ..	1.475 ..
— Soc. Civile	17676 ..	17400 ..
Est	... ..	575 ..
Lyon	755 ..	760 ..
Midi	... ..	... ..
Nord	896 ..	915 ..
Orléans	640 ..	..5 ..
Santa Fé	1 80 ..	1562 ..
Métro	402 ..	404 ..
Distributio Elec.	852 ..	8 0 ..
Comp. Gér Elec.	1351 ..	1340 ..
Thomson	278 ..	288 ..
Elec. Mét. d. Dives	1100 ..	1109 ..
Tréfil. du Havre	186 ..	190 ..

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Courrières	350 ..	664 ..
Lens	368 ..	336 ..
Boléo	469 ..	464 ..
Penarroya	1314 ..	1305 ..
Platine	1030 ..	1120 ..
Dabrowa	464 ..	451 ..
Financ. Pétrole	... ..	... ..
Pétroles Premiers	260 ..	278 ..
Kuhlmann	408 ..	422 ..
Phosph. de Gafsa	938 ..	970 ..
Prod. Chim. Alais (Pechiney)	893 ..	912 ..
Messag. Marit.	107 ..	108 ..
Transatlantique	113 ..	121 ..
Voitures	925 ..	940 ..
Caoutc. Indo-Chine	1975 ..	2040 ..
Oroedi Back	89 ..	91 ..
Say	1941 ..	1975 ..
Union Europ. Ind. & Finan.	1161 ..	1141 ..
Russe Consolidé	27 75	29 ..
— 3% 96	17 ..	17 45
— 5% 1906	26 ..	27 90
— 4½ 1909	17 95	18 5
Turc Unifié	78 ..	82 40
— 5% 1914	55 10	58 50
Banque Mexique	956 ..	960 ..

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane	1050 ..	1070 ..
Créd. Fonc. Egypte	4105 ..	3970 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	705 ..	702 ..
Nitrate Railways	1835 ..	1790 ..
Wagons-Lits ord.	1440 ..	1534 ..
Central Mining	2050 ..	2 54 ..
Rio Tinto	5455 ..	5400 ..
Azote	1911 ..	1900 ..
Lautaro	846 ..	803 ..
Pétrofina	1448 ..	1430 ..
Sucr. Egypte Ord.	1176 ..	1145 ..
Tabacs Ottomans	509 ..	509 ..
Bakou	2450 ..	2453 ..

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Caoutchouc	569 ..	587 ..
De Beers ord.	1805 ..	1797 ..
— Pref	1760 ..	1720 ..
Hotchkiss	1022 ..	1070 ..
Malacca ord	637 ..	610 ..
Mexican Eagle	134 50	150 ..
Montecatini	272 50	266 ..
Phosph. Tunisiens	468 ..	461 ..
Rand Mines	380 ..	375 ..
Tanganyka	438 ..	436 ..
Tharsis	498 ..	518 ..
Transvaal	408 ..	414 ..
Tubize Priv.	539 ..	572 ..

PARQUET COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3%	45 20	46 ..
3% AM.	52 ..	53 80
3½ % AM.	.. ..	.. ..
5 % 1915	50 ..	50 50
4 % 1917	42 45	42 90
4 % 1918	41 20	41 65
5 % 1920	65 30	66 ..
6 % 1920	62 ..	62 75
Et. 4 % 1912	187 ..	190 ..
— 5 % 1919	215 ..	215 ..
Bons Trésor 1922	390 ..	399 ..
— Févr. 1923	385 ..	410 ..
— Sept. 1923	380 ..	400 ..
Oblig. décennales: 1919-1929	64 ..	64 75
— 1922-1932	.. ..	.. ..
Crédit Nat. 1919	269 ..	299 50
— — 1920	290 ..	307 ..
— — 1924	305 ..	312 ..
— — 1921	330 ..	345 ..
— Févr. 1922	350 ..	371 ..
— Juil. 1922	... ..	3.9 ..
— Janv. 1923	300 50	315 ..
— Juin 1923	302 ..	316 ..
Meurthe et Moselle	295 ..	280 ..
Meuse (Recons.)	... ..	295 ..
Nord 6 %	302 ..	310 ..
Ville d'Albert 6%	... ..	... ..
— Reims 1921	302 ..	305 ..
— Verdun 6%	... ..	... ..
— Mulhouse 1922	... ..	292 ..
Forges Jeumont	299 ..	315 ..
Et. Elect. N.-E.	289 ..	293 ..
Enfilsos Déras	281 ..	285 ..
Grosse Métallurgie	... ..	295 ..
— Nouv.	295 ..	296 ..
Cail. Fives-Lille	... ..	280 ..
Houillères Nord	195 ..	... ..
— 1922	315 ..	320 ..
Indust. Sucr. Fr.	299 ..	300 ..
— 1922	... ..	287 50
Indust. Text. R. Div	282 50	275 ..
— Alsac 6 %	275 ..	285 ..
— 1922	... ..	301 25
Métallurgie Sin	290 ..	290 ..
Mines Lens 6 %	339 ..	349 ..
Saint-Gobain 1921	390 ..	390 ..
Usines Sin. 6 ½	... ..	... ..
Nord Sud	... ..	179 ..
Omnibus	503 ..	500 ..
Tabacs des Philip.	5800 ..	5500 ..
Commentry Fourch.	712 ..	741 ..
Fives Lille	1320 ..	1345 ..
Schneider	980 ..	985 ..

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
VILLE DE PARIS 1865 4%	693 ..	690 ..
1871 3%	293 ..	295 ..
— Quarts	76 ..	76 ..
1875 4%	320 ..	321 ..
1876 4%	320 ..	327 ..
1892 2½ %	150 ..	150 ..
— Quarts	42 ..	44 ..
1894-96 2½	... ..	... ..
— Quarts	40 50	40 50
1898 2%	... ..	... ..
— Quarts	48 ..	48 50
1899 Métro	162 ..	169 ..
— Quarts	46 ..	47 ..
1904 Métro	175 ..	180 ..
— Cinquième	38 ..	35 50
1905 2¾ %	... ..	... ..
— Quarts	.. ..	70 ..
1910 Métro	140 50	145 ..
— Demie	.. ..	.. ..
1910 3%	147 50	145 ..
— Quarts	40 ..	39 ..
1912 3%	... ..	... ..
1919 5%	232 ..	234 ..
— Cinquième	50 ..	50 ..
1921 5¾ %	335 ..	340 ..
Aniche	.... ..	1089 ..
Marles	435 ..	456 ..
Makta El Hadid	5850 ..	5949 ..
Etabl. Poulenc	675 ..	675 ..
Saint-Gobain	3240 ..	3280 ..
Bénédictine	7850 ..	7850 ..
Cusenier	2700 ..	2660 ..
Dist. Indo-Chine	3345 ..	3350 ..
COMMUNALES 1879	392 ..	405 ..
1880	410 ..	410 ..
1891	180 ..	180 ..
1892	193 ..	191 ..
1899	190 ..	182 ..
1906	195 ..	192 ..
1912	105 ..	106 ..
1920	256 ..	260 ..
1922 L.	280 ..	282 ..
1922 N L.	.... ..	.... ..
FONCIÈRES 1879	425 ..	427 ..
1883	163 ..	163 ..
1885	180 ..	193 ..
1895	208 ..	208 ..
1903	205 ..	208 ..
1909	105 ..	105 ..
1913 3½%	200 ..	205 ..
— 4%	300 ..	310 ..
1917	160 ..	162 ..
1921	300 ..	302 ..

BANQUE COMPT.	Cours de la veille	Cours du jour
Royal Dutch	48200 ..	44150 ..
Royal Dutch 1/10	4 30 ..	4410 ..
Shell	690 ..	660 ..
Monaco	8500 ..	8450 ..
Monaco 1/5	1660 ..	1625 ..
CHANGES APRÈS BOURSE		
Londres	126 90	124 80
New-York	26 20	25 75

CHANGES	Cours de la veille	Cours du jour
Londres	127 45	124 56
New-York	26 35	25 69
Allemagne	... ..	... ..
Belgique	119 35	116 15
Espagne	371 ..	361 75
Hollande	1066 ..	1032 ..
Italie	106 20	103 50
Suède	... ..	690 ..
Suisse	... ..	494 75

HERNIE

Vous ne mettrez un terme à vos souffrances qu'en adoptant les nouveaux appareils sans ressort de **M. GLASER** Spécialiste, 44, Bvd. Sébastopol Paris appliqués à des milliers de désespérés ils réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **Sécurité**, la **Santé** et selon l'avis des malades eux-mêmes, **la guérison définitive.** Consultez tous l'éminent spécialiste qui vous fera gratuitement l'essai de ses merveilleux appareils.

CORBIGNY, 8 déc., **Hôt. du Commerce.**
COSNE, 9 déc., de 8 h. à 2 h., **Hôt. du Cerf.**
St-PIERRE-LE-MOUTIER, 10, **Hôt. Commerce.**
LA CHARITE, 11, **Hôt. de la Poste Monarque.**
NEVERS, 12 déc., **Hôt. Terminus.**
CLAMECY, 13, **Hôt. de la Poste.**
CHATEAU-CHINON, 14, **Hôt. Poste Commerce.**
DECIZE, 15 déc., de 8 h. à 1 h., **Hôt. de la Gare.**
SAULIEU, lundi 21 déc., de 8 h. à 2 h., **Hôtel de la Côte-d'Or.**

Un collaborateur de **M. GLASER** recevra : **LE CREUSOT**, jeudi 10 déc., **Hôt. des Voyageurs**, place Schneider.
AUTUN, 11 déc., **Hôt. Moderne.**

VOS LAPINS NE CREVERONT PLUS SI VOUS LEUR DONNEZ LA LAPINIAUME

ARCHIMBAULT, herboriste, r. du Commerce Nevers.

Nous avons l'honneur de prevenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir

PETITES ANNONCES

Pour toutes demandes de renseignements il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

ON DEMANDE

BONNE A TOUT FAIRE sérieuse, pour dame seule.
S'adr. 11, rue du Sort, Nevers. 31.291

CUISINIERE bien au courant, bonnes références.
Bureau du journal. 31.542

CUISINIERE pour ménage sans enfant.
Bureau du journal. 31.451

CUISINIERE et CHAUFFEUR en ménage ou séparément.
Bureau du journal. 31.563

Des DOMESTIQUES agricoles.
Bureau du journal. 31.544

1° MENAGE, valet-chauffeur, femme bonne cuisinière, 25 à 50 ans, parfaits catholiques, bonnes références.
2° UNE SECONDE FEMME DE CHAMBRE, 23 à 35 ans, bonne couturière, bons gages, pour le Jura.
Comte Léon de BORDE, château Beauregard, Pagny (Jura). 31.282

MENAGE pour hôtel, service de table et chambre, nourri, couché, blanchi, références exigées.
S'adresser hôtel de la CHAUMIERE, Aubigny-sur-Nère (Cher). 31.351

MENAGE catholique, jardinier, cuisinière, avec sérieuses références.
S'adr. bureau du journal. 31.498

MENAGE ou FEMME veuve de 40 à 50 ans pour ferme près Nevers.
Bureau du journal. 31.543

MENAGE valet-cuisinière faisant ménage petit savonnage. Références exigées.
Mme CRONIER, 72, rue Allix, Sens (Yonne) 31.531

MENAGE, cuisinière et valet de chambre, sérieuses références exigées.
Ecrire Comtesse Charles de MONTALIVET, 45, rue de Chezy, Paris-Neuilly (Seine). 31.492

MENAGE toutes mains pour la campagne près Decize. Références exigées.
S'adresser Désiré MORETTE, à Chevannes, près Decize (Nièvre). 31.590

MENAGE campagne, homme jardin, femme basse-cour, 2 vaches.
Dr RAVARY, 15, rue Hôtel-Lallement, Bourges (Cher). 31.473

ON OFFRE

MUTILE de guerre cherche place de garde-chasse. Bonnes références.
Bureau du journal. 31.605

MENAGE, homme originaire de la Nièvre, 46 ans, femme, 36 ans, et avec fillette 5 ans, demande place de garde propriété ou aide-jardinier et à toutes mains, la femme cuisine simple, références sérieuses.
S'adr. bureau du journal. 31.499

MENAGE, mari chauffeur, demande place dans maison bourgeoise, femme non occupée, bonnes références.
Bureau du journal. 31.489

Officiers Ministériels

VENTE

Etude **GALLICHER-LAVANNE**
notaire à **Nevers**
5, rue Gambetta

Le samedi 5 décembre 1925, à 14 heures.

DIVERS BIENS comprenant :

Maison d'Habitation

terres labourables, etc., sise à

Montigny aux-Amognes

(Nièvre), en un seul lot
Mise à prix : 32.500 francs

S'adresser à **Me GALLICHER-LAVANNE**, notaire, et à **Me REGNAULT**, avoué à Paris, 359, rue Saint-Martin. 31.350

Etude de **Me GAULIER**, huissier à Châtillon-en-Bazois.

VENTE VOLONTAIRE

Aux enchères publiques
D'OBJETS MOBILIERS

(Par suite de cessation de commerce de M. Bésillot).

Le dimanche six Décembre 1925, à treize heures, au garage de l'hôtel Laureau, à Châtillon-en-Bazois.

Il sera vendu par le **ministère de Me Gaulier**, huissier à Châtillon-en-Bazois, savoir :

Quatre bons lits (noyer et chêne), un lit fer, six lits de plumes, édredon, traversins, tables d'auberge (1 m., 1 m. 50, 3 m. et 4 m.), table dessus marbre, bancs, 14 chaises, lampes, glaces, vaisselle dont 20 douzaines d'assiettes, verrerie (verres à vin, à bière, à liqueurs et apéritifs, flûte à Champagne) environ 200 pièces, couverts (dont un certain nombre en étain), bon poêle de salle de café, deux autres poêles tôle de cuisine avec tréteaux en fer, maie, hérissons, mangeoires, brouette, mesures en étain, suspension, candélabres, porte-parapluie, jolie bicyclette pour petite fille, cartel Moderne, carillon Westminster, vases, service hors-d'œuvres, vases cuivre, lampe électrique portative, psyché avec sujet, etc., etc.

Au comptant, frais en sus.
31.537

Etude de **Me BONNET**, commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHERES
(Continuation et clôture)
Requête de Mademoiselle Suzanne Magnard.

A Fourchambault (Nièvre), boulevard Boigues (Clos Saint-Joseph).

Le mercredi 2 décembre 1925, à midi ½.

MOBILIER restant à vendre: buffet L. XV, armoire L. XV, bibliothèque, toilette-lavabo à 2 places, 4 armoires à linge, 3 glaces, commode, coffre à bois banquette, placards, table ronde, commode-toilette, baignoires, machine à coudre, tables carrées, 12 lits (bois et fer), chaises, appareils de chauffage, literie, rideaux, ferrailles, bibelots, objets divers. Et un omnibus (à 1 ou 2 chevaux).

Au comptant, frais en sus.
31.622

Etude de **Me GAULIER**, huissier à Châtillon-en-Bazois.

A CEDER
à Châtillon-en-Bazois
FONDS EPICERIE-MERCERIE
bien placé, bonne vente, petit loyer, prix modéré, occasion à saisir. Pressé.

S'adr. à M. THEPENIER, à Châtillon-en-Bazois ; ou à Me GAULIER. 31.535

Etude de **Me MILLIET** notaire à St-Pierre-le-Moûtier

VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES
Par Me MILLIET, notaire, le dimanche 29 novembre 1925, à 13 heures précises, à Beaubry, commune de Chantenay, au domicile de M. Antoine FRONDAT,

MATERIEL AGRICOLE

Comprenant notamment : 1 chariot à bœufs, 2 tombereaux dont l'un à bœufs et l'autre à deux fins, 2 charrues Dombasle, 1 charrue Brabant, des jougs garnis, bonne attaches en fer, pruyères de bœufs et de vaches, 1 paire de traits avec ses fourreaux, 1 croupière, plusieurs auges à porcs, 1 brouette d'écurie, 1 lit de fer à deux personnes et quantité d'autres objets.

Au comptant et 12 % en sus.
31,309

Etude de **Me BONNET**, commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHERES

Après le décès de M. Etienne Maltère.

A **Nevers**, rue de Paris, n° 13.

Le mardi 1er décembre 1925, à 13 heures.

MOBILIER, comprenant : armoire à glace, commode, canapé, fauteuil, chaises, table-toilette, machine à coudre « New-Home », lits, literie, batterie de cuisine, vaisselle et objets divers.

Au comptant, frais en sus.
31.621

Agents d'Affaires

CHARBONS, en campagne, aff. 100.000, bail 12 ans, loyer 1,000. Px av. matér. important 30.000. 3184

S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans

TABACS-CAFE, petite ville, bail à volonté, loyer 1200. Px. 10.000. On se retire. 2116

S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans

CAFE-HOTEL, canton Loiret, bail 15 ans, loyer 2500, 13 chambres meublées, Px 35.000. 3685

S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans

CHARCUTERIE, ville du Centre, bail 11 ans, loyer 800, très bien placée, matériel en bon état, Px. 22.000. 3779

S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans

BAZAR - BONNETERIE, gde ville, bail 10 ans, loyer 800, Px. 28.000. 3842

S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans

EPICERIE-VINS A EMPORTER, quart. populeux préfect. Bail 8 ans, loyer 1.080. Prix 10.000. 3802

S'ad. M. VION, 38, rue de la République, Orléans. 31.611

A VENDRE
Immeuble fonds. chef-lieu canton, Centre.

HOTEL-CAFE

matériel comlp. 12 ch. garnies, jard. dépend. Clientèle touriste. Gr. chif. Af. Prix 220.000 fr. Gde facil. paiement. Tra[illegible] av. 80.000 fr.

S'adr Mme BEAULANDE. 28 rue Maubeuge, Paris (9e). 31.603

HOTEL. Agencement moderne, est recherché sur route Paris-Marseille ou route très fréquentée. Etape autos ou centre tourisme. Susceptible avenir par cuisine tout premier ordre. Faires offres n° 22.839 AGENCE HAVAS, Dijon. 31.382

COIFFURE PARFUMERIE, s.-pref. Long bai. Aff. 32.000 fr. avec 20.000 fr. compt. 1313

S'adresser : Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher).

CAFE-CHAMBRES, 7 nos, gde ville région. Bail 11 ans. Prix 60.000 fr. compt. 1958

S'adresser : Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher).

MINOTERIE, 150 quintaux par 24 heures. Capacité 170. Matériel et installation mod. Turbine 100 HP. Nombreux bâtiments neufs. Aff. en pleine exploitation. Prix à déb. 1947

S'adresser : Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher).

QUINCAILLERIE et FERS, préf. Maison ancienne et connue. Bail à vol. Prix 100.000 fr. Facil. 1836

S'adresser : Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher).

MODES et FOURRURES, s.-préf. Bail 12 ans. Belle inst. Prix 38.000 fr. Facil. 1979

S'adresser : Cabinet L. NERAULT, 11, rue des Arènes, Bourges (Cher). 30.907

AGENCE POPULAIRE

NEVERS

A CEDER OU A VENDRE

291 — **USINE** : chocolat, confiserie ; vaste logement, matériel in[illegible]tant, magasin de vente en ville, gros chiffre affaires. Ba[illegible] 27 ans, loyer 3.800 fr. Prix 128.000. Facilités.

301 — Canton Nièvre (Expresse P.-L.-M.), **CAFE-RESTAURANT-TABAC-JOURNAUX,** face avenue Gare, gros chiffre affaires. Bail 16 ans. Loyer 1 200 fr. Prix 80.000 fr.

305 — Ville Centre, **FABRIQUE DE CORDAGES et COMMERCE de VANNERIE,** beau magasin, téléphone privé ; vendeur mettrait au courant , gros chiffre affaires. Bail 12 ans. Loyer 5.000 fr. Prix 150.000 fr.

308 — Nevers, **IMMEUBLE** avec **COMMERCE de MEUBLE** ; 13 pièces, cave, cour, grenier, 9 chambres meublées, fonds et immeuble le tout pour le prix de 78.000 fr.

280 — **MANUFACTURE DE VOITURES ET PIECES DE FORGES POUR L'INDUSTRIE,** fonds, immeubles et terrain. Superficie 3.000 m. carrés, dont 2.000 couverts, près Gde ligne. Chiffre 700.000 fr Prix 575.000 fr. Facilités.

309 — **COMMERCE MEUBLE** avec **débit boissons hygiéniques,** dans bel **immeuble neuf,** installation moderne, 13 pièces, dont 10 pièces meublées entièrement à neuf. Quartier Centre commerce, 3 entrées. Libre de suite. L'immeuble et le fonds : prix 130.000 fr. à débattre.

307 — Canton Nièvre, très bonne Maison **D'ALIMENTATION GENERALE,** belle installation, logement 7 pièces. Bail reste 9 ans. Loyer 950 fr. Chiffre affaires intéressant. Prix 30.000 fr.

110 — **CAFE-BILLARD,** avec **SALON COIFFEUR** hommes et dames, dans petite banlieue, centre usine ; électricité, eau (cède cause santé). Bail reste 8 ans. Loyer 950 fr. Prix 23.000 fr.

305 — **FABRIQUE de PLATRE et COMMERCE de MATERIAUX de CONSTRUCTION,** avec l'immeuble, dépendances, logement, bureaux, fours, broyeurs, blûterie, moteur électrique, mine, et très nombreux matériel, le tout pour le prix de 270.000 fr. Facilités.

183 — Nevers, quartier très commerçant, **CREMERIE-COMESTIBLE-VAISSELLE,** belle installation, chiffre intéressant, long bail, loyer 1.200 fr. Prix 25.000 fr.

122 — Grand Centre, très bonne affaire **DISTILLERIE et VINS en GROS,** Gd atelier de tonnelerie, nombreux matériel d'exploitation, logement 9 pièces, eau, gaz, électricité. Bail reste 11 ans. Loyer 3.500 fr. Chiffre d'affaires 720.000 francs. Prix 320.000 fr. Facilités.

S. B. — **PETITE PROPRIETE** jardinage, superficie 16.000 mètres carrés. Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf, 4 pièces, grange, écurie, cour, dépendances, eau, gaz, très près de la ville. Prix 83.000 fr. à débattre.

J. SERVAYRE

Registre du Commerce Nevers 4.412

1, Place J[illegible]n-Desveaux (Porte de Paris) Nevers

2330. — **EPICERIE-MERCERIE-CHAUSSURES - COURONNES MORTUAIRES,** petite ville bourgeoise et de culture, S. M. Bail 16 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 40.000 fr. Belle bout., cuis., s. à m., au 1er 4 ch., grenier. Prix à déb On traite avec 10.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau

2801 — **NOUVEAUTES,** ancienne maison bien située, petite ville très commerç. Bail 9 ans et à vol., loy. 1.400 fr. Aff. 160.000 fr laissant net 45.000 fr Beau magas., s. à m., cuis., 5 pièces, s. bain, atelier, réserve, dép. Prix à déb. 100.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2833 — **EPICERIE FINE,** en plein pas. ville bourgeoise, bail 9 ans, loy. 1.200 fr. Aff. 310.000 fr Bout., s. à m., cuis., 3 ch., 2 réserves, dépend., remise, camionnette 10 HP. Prix à déb 85.000 fr
FRANCHON, Fontainebleau.

2832. — **MODES-MERCERIE-BONNETERIE - LINGERIE,** tenu 44 ans, centre ville comm. Bail 9 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 43 à 44 000 fr. faites à 35 %. Bout., s. à m., cuis., déb., 3 ch., cab Prix à déb. 28.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2507. — **PRINCIPAL HOTEL** d'un bon chef-lieu canton S. M. situé à carrefour très pass., bail 12 ans, loy. 2.200 fr. Aff. 80.000 fr. bien faites, 5 salles, 2 ch. pers., 9 ch. meublées, cour, dépend. Prix à déb. 41.000 fr., facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2857. — **HORLOGERIE-BIJOUTERIE-OPTIQUE,** tenue 37 ans, centre ville très commerçante. Bail 11 ans, loy. 2.000 fr. Aff. 50.000 fr. (6.000 fr. en travail), laissant net 20.000 fr. par an. Magas., s. à m., cuis., 4 ch., gaz. Prix à déb. 30.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2847. — **CAFE-RESTAURANT** plein centre gr. ville indust. sur route nationale. Bail 13 ans, loy. 1.600 fr. Aff. 130.000 fr. (excel. buvette), on place net 25.000 fr. par an. Terrasse, 3 salles, office, cuis., 4 ch., dépend. Prix à déb. On traite avec 50.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2756. — **CHARRON-FORGERON,** imp. commune Brie. Aff 20 à 25 000 fr. Terrain de 38 a. sur lequel atelier (20/28), 2 hangars, log. 4 pièces et cuis., dép., jard. A vendre fonds et immeuble. On traite avec 25.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2831 — **TABAC-BUVETTE-EPICERIE-CHARBONS,** bonne comm. culture. Bail 15 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 80.000 fr. (30.000 fr. en liq.). On place net 5 à 6.000 fr. par an. Bout., café, s. bal, cuis., 4 ch. (1 meubl.), nomb. dépend., jard. 10 ares. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau. 31.507

A VENDRE
LA COUPE D'UN BOIS D'ACACIAS

de 5 hectares 30, sis à la Boue (5 kilomètres de Nevers), Varennes-les-Nevers.

S'ad. à M. Joseph LAPORTE, à Beauregard, par Nevers. 31.486

HOTEL, à céder ville de S.-et-L., 12 ch., long bail, important matériel, fort travail. Prix 85.000, on traite avec 50.000 comptant.

CABINET J. TREMEAU, 7, pl. Obélisque, Chalon-sur-Saône. 31.470

A CEDER
NOMBREUX FONDS DE COMMERCE
en tous genres.

Demander renseignements, prix et conditions à L. JOIGNEAUX, 7, rue d'Autun, Le Creusot (Saône-et-Loire). 31.594

Vente de Fonds de Commerce

A céder **GRAND GARAGE,** Nevers. On traite avec 30.000 fr. comptant. Bail à volonté. BERTIN, 55, avenue Hôtel-de-Ville, Choisy-le-Roi. 30.614

Ventes de propriétés

HALTE DE SAINT-ELOI
TERRAIN A BATIR depuis 5 fr. le mètre.

BERTIN, 55, av. Hôtel-de-Ville, Choisy-le-Roy (Seine). 30.492

Locations

ON OFFRE

GRAND LOCAL, à l'usage de garage ou industrie, à louer, boulevard de la République, à Nevers.

S'adresser Ets. A. REMY, industriel, à Fourchambault (Nièvre). 31.524

MAISON sept pièces, cour et jardin, proximité Chalon-sur-Saône, à louer de suite.

Pour Visiter, s'adresser à M. MAGUET, à Boncey, par Givry (S.-et-L.). 31.455

Achats

On demande a acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille.

Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.658

Ventes

CAMIONNETTE FORD, carrosserie française, transformable, 5 roues Michelin, amortisseurs, éclairage électrique, peinture, mécanique et pneus neufs. Prix intéressant.

Guy FUCHET, mécanicien, à Dornecy (Nièvre). 31.491

CAMIONNETTE FORD, carrosserie très soignée, moteur très bon état de marche, éclairage électrique et bouteille Magondeau, occasion, pour cause de changement.

S'adresser à M. MEUNIER, mécanicien à Bona (Nièvre). 31.438

CONDUITES INTERIEURE

DELAGE 11 CV. type D. E. 1923 6 places, état neuf. Roulé 16.000 km. Occasion exceptionnelle, 28.000 fr.

DELAHAYE 10 CV. 1922, carrosserie luxe. Parfait état. 17.500 fr.

S'adresser M. BOUTET, 70, avenue de la Gare, Châteauroux. Tél. 4-10. 31.593

1 **CHASSIS FORD** 500 kilos, comme neuf, éclairage électrique.

1 **TOUR** avec banc rompu, longueur entre pointe 1 m. 20, hauteur 200 m/m. avec mandrin et grand plateau.

1 **MOTEUR INDUSTRIEL** 6 × 8 chevaux, complet, comme neuf.

M. CHALMET, garage, Prémery (Nievre). 31.488

VOITURE 2 roues, neuve, forme tonneau, roues caout[illegible] ayant fait environ 200 km., choutées.

Un CHEVAL bai, 1 m. 60, 4 ans, docile, si besoin donné à l'essai, **HARNAIS** jaune, neuf.

S'adresser à M. PERRUCOT, à Mont-et-Marré, par Châtillon-en-Bazois. 31.452

52 ORMES, 25 FRENES, 14 CHENES, 2 PEUPLIERS, 80 METRES CUBES, à vendre le 12 décembre à 14 heures, hôtel de Nièvre.

Pour visiter s'adresser à M. PONCEAU, à Nanton, par Saint-Sulpice (Nièvre). 31.527

COUVEUSE artificielle de 104 œufs. Etat neuf. Marche parfaite, tous accessoires.

Mlle GAUTHIER, Ville, par Narcy (Nièvre). 31.591

TRICOTEUSES rectilignes, circulaires, toutes jauges. Laines, cotons, fils. Prix de gros. Cat., éch., apprent. gratuit La LABORIEUSE, 10, rue de la Charité, Lyon. 27.684

2 BRIQUETS TRICOLORES, 20 mois, parents parfaits, gros gibier commencent à être bien déclarés. Prix 450 fr. emballés. M. MIGNARD, garde, Le Verger, Ouzouer-s-Trézée (Loiret). 31.563

10 **BONS VEAUX** mâles, de l'année, aptes à la reproduction.

S'adresser à M. Ch. PAUTIGNY, à Charpuis, par Corbigny (Nièvre). 31.290

Personnel

ON DEMANDE

AGENTS d'assurance incendie demandés par MUTUELLE DE SEINE-ET-MARNE, fondée en 1819, pour Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire.

S'adresser à M BOURGEOIS, inspecteur, 43, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine). 31.295

COURTIERS - RECEVEURS, bonnes références.

S'adresser : Administration « Paris-Nevers », 15, rue La-Fayette, Nevers. 31.619

CULOTTIERES, ENTREPRENEUSES ou **OUVRIERES** sont recherchées dans la région par importante maison de Paris. Travail bien rétribué assuré toute l'année. Ecrire avec références et tous renseignements : Manufacture Parisienne, 43, rue Barrault, Paris (13e). 31.601

EMPLOYE aux écritures, pour expéditions et débits. Bureau du journal. 31.490

EMPLOYE, connaissant bonneterie, chaussures.
S'ad. Maison BRAULT, La Charité-sur-Loire (Nièvre). 31.484

JEUNE HOMME ayant dispositions pour commerce, tenu magasins et écritures bureau.
FORGERON et 2 **MECANICIENS** de préférence connaissant la machine agricole.
S'ad. à MM. JOUOT frères, machines agricoles, à Torteron (Cher). 31.559

JEUNE HOMME, 13 à 14 ans, n'habitant pas la ville, pour faire un **PETIT CHASSEUR.**
S'adresser de suite au GRAND CAFE, à Nevers. 31.468

HOMME actif pour courtage et encaissements dans Compagnies d'assurances.
S'adresser 26, rue de Paris, Nevers. 31.617

2 **OUVRIERS** pour plomberie et chauffage, et 2 **OUVRIERS** sortant d'apprentissage, pour zinguerie et couverture.
S'adresser M. CHEUTET, entrepreneur à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre). 31.613

DES OUVRIERES pour la confection des sacs à la machine.
Se présenter à la SACHERIE DU CENTRE, 5, rue Hoche, Nevers. 31.625

REPRESENTANT, visitant régulièrement garages, est demandé. Excellente affaire à s'adjoindre. Ecrire avec réf. Ets. BULLIARD, 13, rue de Vintimille, Paris. 31.612

ON OFFRE

OFFICIER à titre temporaire, libre janvier 1926, 30 ans, très actif, cherche place régisseur ou gérant dans grosse exploitation. Connaît culture et parfaitement l'élevage.
Bureau du journal. 31.550

GENS DE MAISON
ON DEMANDE

JEUNE FILLE, même débutante, sachant coudre, comme femme de chambre, bonnes références exigées, pour campagne Cher et Paris ; couchée dans appartement.
Ecrire à Mme René de BUZONNIERE, château de Boissoudy, par Ambrault (Indre). 31.546

Divers

Occasions très intéressantes: **CITROEN** en 5 et 10 HP.
AMILCAR-SPORT, 2 places, juin 1924, état neuf de mécanique et carrosserie.
DE DION mono-cylindrique 8 HP.
S'adresser GRAND GARAGE DE LA NIEVRE, rue Félix-Faure, Nevers. 31.308

OCCASION
A VENDRE

Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette Saint-Georges, phonographes OPERA et disques, phonographe « AEROPHONE », coupe intérieur cristal, trousses toilette, sacs voyage, couverts Louis XVI, services à liqueurs métal argenté et bronze, services à salade corne blonde, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté APOLLO, rasoirs « GILETTE », coffret parfumerie, vase vieil ivoire, rasoirs sûreté CANOK, couteaux suisses 6 lames, couteaux ivoirine 3 lames, timbales métal argenté, stylomines plaqué argent, ronds de serviette.
S'adr. aux BUREAUX de « PARIS-CENTRE », 24, avenue de la Gare, Nevers. 30.65[illegible]

AU
« RENARD BLANC »
Ancienne Maison
DEJOUX-MARILLAT
L. ROSIER
Successeur
13, rue de la Pelleterie, 13
NEVERS
Téléphone 4-47
Paletots, cravates, manchons tannage, réparations, transformations, naturalisation.

L'OPTIQUE est une science

MYOPES et PRESBYTES
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

AUX LUNETIERS
C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

RECHERCHONS dans région, propriétés, fermes, industries, commerces, procurons capitx sur hyp. nant. Comite. BARBIER, 1, rue de la Pépinière, Paris (8e).

A VENDRE
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.
S'adresser au bureau du journal

GRAND
Garage de la Gare
MIAS & LEBAS
42, Avenue Georges-Clémenceau, NEVERS
Téléphone 2-73
AGENCE Peugeot
5 CV et 10 CV de démonstration
Livraison rapide
Location — Réparations — Prix réduits
Ouvert jour et nuit

CÉDERAIS
REPRESENTATION (1 seul article intéressant), à jeune homme actif, possédant auto. Ecrire AGENCE HAVAS, Lyon, n° 3871.

MEUBLES
LES PLUS SOLIDES
LES PLUS ELEGANTS
MONANGE
FAITS DANS NOS USINES
LIVRES PAR
MM. MONANGE
ILS SONT GARANTIS SUR FACTURE
ET SONT LES MEILLEURS MARCHES
COSNE — NIÈVRE

Au Fouillis des Dames
19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

Même les personnes les plus difficiles, peuvent être sûres de trouver dans son grand assortiment en gilets de laine, laine et soie, costumes garçonnets, robes fillettes, écharpes écossaises, vareuses, manteaux en velours de laine, écharpes et cache-cols en jersey de soie, chemises américaines, combinaisons, bas, chaussettes, chemises et cravates pour hommes, les modèles, les couleurs et la qualité qui leur conviendra, à des prix incroyables. Grand choix de broderie.

Magasin ouvert dimanches et jours de fêtes jusqu'à midi. ENTREE LIBRE

LES PIANOS
de premières Marques
ÉRARD, PLEYEL, GAVEAU, ELCKÉ FOCKÉ, BORD, STAUB, MUSSARD, RÉGY, THERSEN, LEGUERINAIS
ont fait leurs preuves, de nombreuses années d'expérience et de succès justifient leur réputation mondiale et constituent pour l'acheteur une garantie de premier ordre.
Vente à long crédit chez
A. ANGRAND
Accordeur réparateur Spécialiste
Elève de la Maison Bord à Paris
(Hors concours)
31 et 34, rue de la Préfecture, Nevers.
Livraison rapide et gratuite, échange de tous les vieux pianos.
PHONOS, LUTHERIE
Prix défiant toute concurrence

Bois de Mine
Sommes toujours acheteurs BOIS DE MINE et CHAUFFAGE, en DUR & RESINEUX, sur pied ou façonné à nos dimensions, Traverses.
Faire offres C. BAUDOIN, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Epinal (Vosges).

Les Remèdes du CURÉ de GY
sont employés avec succès contre les maladies de l'estomac, de l'intestin, du foie, du système nerveux, de la peau et du cuir chevelu, la toux, la coqueluche, les ulcères, plaies variqueuses, les troubles de la formation et du retour d'âge, les vices du sang, la constipation, les hémorroïdes, les rhumatismes, les douleurs et la goutte. Ecrire au Laboratoire BARDIN, à Gien (Loiret), Dépôt et seule Maison de vente.

Conseils aux nouveaux pauvres, pour les aider à vivre. Brochure in-16, fr 2.75 chez l'auteur Villa Edward-Marcel, à Wimereux (P.-de-C.).

Asthmatiques, Catarrheux: soignez vos poumons !

Tout malade faible des bronches, faible de poitrine, doit soigner ses poumons pour les rendre plus aptes à supporter les changements de température. Les remèdes ne manquent pas; aucun n'a mérité la préférence du corps médical comme le **Sirop des Vosges Cazé.**

Avec lui, et très rapidement, la respiration reprendra son cours normal, les crachats diminueront, la toux cessera. Asthmatiques, Catarrheux, ne soyez pas sceptiques, tournez-vous de tous côtés, interrogez votre médecin, et tous vous diront que le **Sirop des Vosges Cazé** a fait merveille dans votre cas.

En 1914, M. Péroux, café de la Mairie, à Gouzon (Creuse), nous écrivait ceci :

« Monsieur, j'aimerais pouvoir vous remercier de vive voix ; j'étais asthmatique et je ne pouvais plus respirer. Par moment, j'avais des crises d'étouffement qui me duraient fort longtemps et des quintes de toux que rien ne pouvait calmer. Après une cure avec votre Sirop des Vosges Cazé, je me trouve admirablement soulagé et presque guéri ; on dirait que je suis dans un autre monde. »

En 1921, il nous écrivait ceci :

« Oui, je ne puis que vous confirmer ma lettre de 1914. Votre Sirop des Vosges fait toujours merveille chez moi. Chaque hiver j'en fais une cure. A la moindre toux j'y ai recours et je suis tranquille après. »

Sirop des Vosges CAZÉ

Toutes Pharmacies. Le gr. flacon : 7 fr. 65 ; les 2 franco gare contre mandat de 15 fr. 30 adressé aux Laboratoires CAZÉ, Avenue de Chatillon, 68 bis, Paris. Brochure gratis sur demande.

Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

AUX DEUX CLOCHERS
Ses Charentais extra
Les meilleures pantoufles
A exiger partout
Gros: Gabriel CLAYEUX, La Charité (NIEVRE) Tél. 32

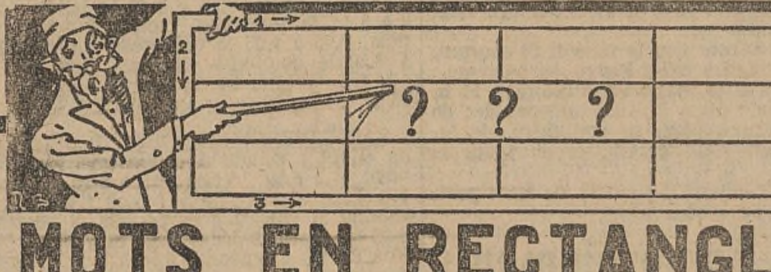

MOTS EN RECTANGLE

1. — Infusion faite avec un fruit torréfié.
2. — Instrument de musique.
3. — Usé jusqu'à la corde.
4. — Saison de l'année.

Tout lecteur qui nous enverra la solution exacte, recevra gratuitement une Œuvre d'Art d'une valeur de Cinquante francs. Envoyez la réponse, en y joignant une enveloppe affranchie portant votre nom et votre adresse, à :
M. le Directeur des Ateliers Artistiques, 28, Avenue de Clichy, PARIS (18e).

— NEVERS —
GARAGE MONTEL
41 ter Rue de Paris
TÉLÉPHONE 5-52
LINCOLN — Ford — FORDSON
LA VOITURE UNIVERSELLE
Agence officielle exclusive

S.I.M.Y.
Siège et Usine à AUXERRE, Rue de Preuilly
Magasins à PARIS (XIe) Rue du Chemin-Vert, 95
CHARPENTE - SERRURERIE - TOLERIE
Grilles et Portails — Fournitures — Clôtures
MOULES ET OUTILLAGE pour

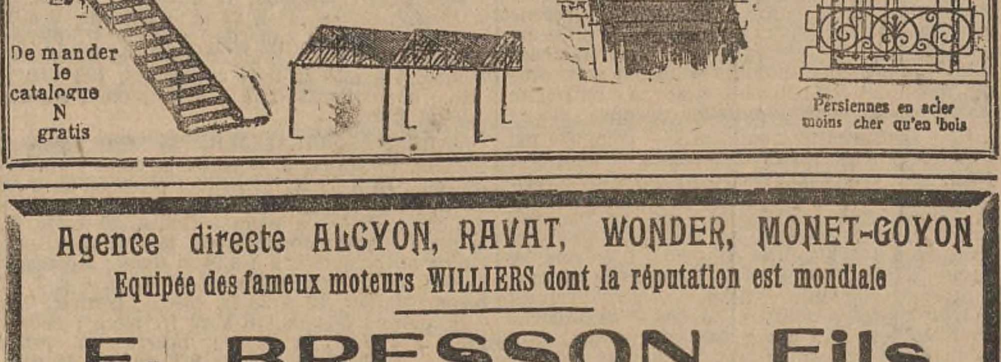

Agence directe ALCYON, RAVAT, WONDER, MONET-GOYON
Equipée des fameux moteurs WILLIERS dont la réputation est mondiale
E. BRESSON Fils
Garage de l'Yonne, à ANDRYES (Yonne)
MOTEURS AGRICOLES C. L.

LA MUTATION
Société Anonyme au Capital de 4.000.000
Siège social : PARIS, 145, rue du Faubourg Saint-Denis
Agence Principale du Centre : NEVERS, 5, RUE LA FAYETTE — TÉLÉPHONE 5-05

DEUXIEME INSERTION

Suivant actes sous signatures privées, en date à Nevers du douze novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Nevers, le seize novembre mil neuf cent vingt-cinq, folio 99, case 16.

Monsieur Antoine RACLIN, négociant, et Madame Lucienne FRIGOLET, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Nevers, 22, rue de Mouësse, ont vendu :

A Monsieur KELLER Edmond, et Madame Rose-Augusta MADRU, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble au KREMLIN, 19, rue du Kremlin-Bicêtre.

Le fonds de commerce de « EPICERIE-BUVETTE », qu'ils font valoir à NEVERS, 22, rue de Mouësse.

Le dit fonds comprend :
1° Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
2° Le droit au bail.
3° Le matériel et le mobilier servant à son exploitation ainsi que les marchandises.

La prise de possession a eu lieu à la date du douze novembre mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion, renouvelant celle parue dans le journal « Paris-Centre » du 19 novembre 1925, et seront reçues à Nevers, 5, rue La-Fayette, dans les bureaux de « LA MUTATION », où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion :
Signé : E. KELLER.
R. MADRU.

DEUXIEME INSERTION

Suivant actes sous signatures privées, en date à Nevers, du sept novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Nevers, le neuf novembre mil neuf cent vingt-cinq, folio 98, case 17.

Monsieur THOMAS Lazare, débitant, et Madame Maria MAGNIEN, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Nevers, rue de la Préfecture, n° 5, ont vendu :

A Monsieur Georges DUPRE, typographe, et Madame Alice STRICHER, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Nevers, rue de Nièvre, n° 76.

Le fonds de commerce de « CAFE-BAR », qu'ils font valoir à Nevers, 5, rue de la Préfecture.

Le dit fonds comprend :
1° Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
2° Le droit au bail.
3° Le matériel et le mobilier servant à son exploitation ainsi que les marchandises.

La prise de possession a eu lieu à la date du sept novembre mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion, renouvelant celle parue dans le journal « Paris-Centre » du 19 novembre 1925, et seront reçues à Nevers, 5, rue La-Fayette, dans les bureaux de « LA MUTATION », où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion :
Signé : G. DUPRE.
A. STRICHER.

DEUXIEME INSERTION

Suivant actes sous signatures privées, en date à PLAGNY, du quatorze novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à NEVERS, le seize novembre mil neuf cent vingt-cinq, folio 100, case 1.

Monsieur Louis TOURNEMOLLE, débitant, demeurant à Plagny, commune de Sermoise (Nièvre), a vendu :

A Monsieur Barthélemy DEBRAY, demeurant à Chasnay (Nièvre).

Le fonds de commerce de « EPICERIE-BUVETTE-QUINCAILLERIE », qu'il fait valoir à Plagny, commune de Sermoise

Le dit fonds comprend :
1° Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
2° Le droit au bail.
3° Le matériel et le mobilier servant à son exploitation ainsi que les marchandises.

La prise de possession a eu lieu à la date du quatorze novembre mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion, renouvelant celle parue dans le journal « Paris-Centre » du 19 novembre 1925, et seront reçues à Nevers, 5, rue La-Fayette, dans les bureaux de « LA MUTATION », où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion :
Signé : B. DEBRAY.

4080. — **CAFE,** préfecture Centre, très bien placé, très long bail, loyer en partie couvert par sous-location, gros chiffre d'affaires. Prix à débattre. Facilités.

4002. — **CAFE-RESTAURANT,** le mieux placé ville Centre, face marché, bail et loyer intéressants, gros bénéfices, prix et conditions à débattre.

4040. — **HOTEL-RESTAURANT,** préf. Centre, très bien situé, 8 nos, lg. bail, loyer nul, gros chiffre d'affaires, à enlever de suite, conditions avantageuses.

4015. — **EPICERIE-TABAC,** article de pêche, ville industrielle du Centre, bail 8 ans, loyer 800 fr. A enlever avec 20.000 fr.

4021. — **MARECHALERIE DE CAMPAGNE,** atelier et outillage complet. Aff. intéressante. Prix très modéré.

4042. — **PETITE EPICERIE,** ville industrielle Centre, bien placée. Bail 11 ans, loyer 700 fr. Prix 10.000 fr.

4101. — **ENTREPRISE D'ELECTRICITE,** gde ville, bail 10 ans, loyer 1.500 fr., très belle installation. Prix intéressant. Gdes facilités.

4099. — **CORDERIE,** importante préfecture, on céderait fonds et immeuble ; le vendeur mettrait au courant. Prix à débattre. Facilités.

Le retour d'âge
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus.

Les plantes voilà la vérité Qui sait s'en servir conserve la santé

FEMMES QUI SOUFFREZ
Auriez-vous tout essayé sans résultats - que vous ne devez pas désespérer - vous devez sans tarder faire usage de la
JOUVENCE DE SŒUR AGNÈS

Exiger ce portrait

Prix de la boîte pour un mois, 5 franco par poste 5 fr. 60
Au dépôt général **Th. ARCHIMBAULT,** *30, rue du Commerce,* **Nevers**
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES ET HERBORISTERIES